

Les dialectes de Wallonie



Tome 10 - 1982

ABRÉVIATIONS COURANTES

- AHL Annuaire d'Histoire liégeoise.
ALF J. GILLIÉRON et E. EDMONT, *Atlas linguistique de la France*.
ALW *Atlas linguistique de la Wallonie*.
ASW Annuaire de la Société de Littérature wallonne.
BDW Bulletin du Dictionnaire wallon.
BSW Bulletin de la Société de Langue et de Littér. wall.
BTD Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.
DBR Les Dialectes belgo-romans.
DFL J. HAUST, *Dict. français-liégeois*, publié sous la direction d'ÉL. LEGROS, 1948.
DL J. HAUST, *Dict. Liégeois*, 1932.
DW Les Dialectes de Wallonie.
EMW Enquêtes du Musée de la Vie wallonne.
FEW W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*.
PSR Le Pays de Saint-Remacle.
RbPhH Revue belge de Philologie et d'Histoire.
VW La Vie Wallonne.
ZfRPh Zeitschrift für romanische Philologie.

Les Dialectes de Wallonie

Les dialectes de Wallonie



Tome 10 - 1982

DON ALBERT MAQUET
SLLW

THEODOR 103616 860
8112

Les dialectes de Wallonie



Tome 10 - 1982

Secrétariat : Jean LECHANTEUR, rue M. Beckers, 11, 4634 Soumagne

Le mot technique *démergement*

Dans une de ses intéressantes chroniques (*Façons de parler*) de *La Libre Belgique* (10 avril 1972, p. 21), M. André Goosse a consacré un paragraphe au mot *démergement*.

Un lecteur d'Uccle avait cherché en vain la définition de ce terme, qui figure dans la *Loi organisant les agglomérations de communes* (loi du 26 juillet 1971, parue dans le *Moniteur* du 24 août 1971), chap. II, art. 4, § 2 :

Les attributions des communes, dans les matières suivantes, sont transférées à l'agglomération ou à la fédération : [...] 5^e l'enlèvement et le traitement des immondices; 6^e le démergement; 7^e le transport rémunéré de personnes [...].

Je comprends la perplexité de mon correspondant, écrit M. Goosse. Ayant consulté vingt-quatre dictionnaires, je constate que les deux tiers [...] ignorent tout à fait le mot, et que ceux qui l'enregistrent lui donnent un sens qui ne convient pas à notre contexte : « Terme de marine. Diminution dans le tirant d'eau » (Littré, 1863).

Mais quelques dictionnaires (Larousse, Guérin, plusieurs *Larousse*) attribuent au verbe *démerger* une signification qui peut s'appliquer ici : « remettre à sec ce qui était submergé ou envahi par les eaux » (P. Larousse, supplément, 1877), signification que reprennent le *Nouveau Larousse illustré* et le *Larousse du XX^e siècle*, en la déclarant peu usitée, mais en ajoutant un exemple : « Démerger une exploitation minière ». Le verbe est disparu du *Grand Larousse encyclopédique* (et de Robert) (1). Je

(1) Il n'y a pas d'entrées *démerger* ni *démergement* dans ces dictionnaires plus récents : *Grand Larousse de la langue française*, *Trésor de la langue française*, *Lexis*, *Petit Robert*.

crois que la source des *Larousse* et de Guérin est Littré (dont Guérin adopte mot pour mot la définition), qui dans ses additions et corrections (1872) a relevé cet exemple : « Nul espoir ne reste de démerger l'exploitation »; ce texte, dont les *Larousse* se sont inspirés, est tiré du *Journal de Liège*.

En Belgique, écrit encore M. Goosse, ni *démerger* ni *démergement* n'appartiennent à l'usage général, comme une enquête autour de moi m'a permis de le constater : personne ne connaît le mot.

Pour brève qu'elle soit, la note de M. Goosse apporte des éléments essentiels.

Le substantif *démergement* qui avait attiré l'attention du lecteur d'Uccle n'est pas le même que *démergement* terme de marine. Quant au verbe *démerger*, il est signalé en 1872 comme terme de houillerie. A ce propos, on notera que l'exemple de Littré, qui doit être à la base de la tradition, provient de l'article du *Journal de Liège* des 14-15 septembre 1872 (reproduit par le *Journal officiel français*) qui concernait le coup d'eau survenu le 12 du même mois à la houillère Bonne-Foi-Hareng (entre Milmort et Herstal) et où figurait également le terme *exhaure* (v. *Dialectes de Wallonie* 6, 1978, pp. 5-6). Ni le substantif ni le verbe n'appartiennent naturellement à l'usage général; *démergement*, terme purement technique, est entré dans le langage administratif et officiel, — ce qu'on peut considérer comme une promotion.

C'est le *démergement* de la loi de 1971 qui fera l'objet principal de mon étude. Je voudrais essayer de montrer, avec la documentation dont je dispose, comment il a accédé, accompagné de son verbe d'ailleurs, à sa dignité actuelle et d'où il venait.

La région de Liège a connu, pendant une partie de l'hiver 1925-1926, des inondations d'une gravité exceptionnelle, qui s'expliquaient par une crue particulièrement forte du

fleuve, mais aussi par les affaissements miniers considérables affectant les zones riveraines (5 et 10 cm par an durant une longue période). On peut se demander si ce n'est pas à cause de cette catastrophe mémorable que le mot *démergement* est entré, comme terme technique, dans l'usage officiel du pays. C'est possible; mais, pour s'en assurer, il faudrait disposer d'une documentation plus abondante que la mienne.

Le 26 décembre 1928 était constituée une « Association intercommunale pour le démergement des communes en amont de Liège », dont les statuts figurent au *Moniteur belge* du 14-15 janvier 1929. D'après l'article 3 de ces statuts, l'association « a pour objet l'exécution, l'entretien et l'exploitation des travaux et des installations de démergement destinés à mettre le territoire des communes de la rive gauche de la Meuse à l'abri des inondations ». Il s'agissait en fait, à ce moment déjà, de quatre communes de la rive gauche : Flémalle-Haute, Flémalle-Grande, Jemeppe et Til-leur, plus Seraing, qui était sur la rive droite, et Ougrée, qui s'étendait sur les deux rives. Actuellement, l'association a dans ses attributions, outre le démergement des communes en aval comme en amont de Liège, l'épuration des eaux dans toute la région liégeoise. Elle a publié, en 1978, pour le 50^e anniversaire de sa fondation, une brochure abondamment illustrée, où j'ai puisé les indications qui vont suivre (je mets en italique, dans les citations, *démergement* et les autres mots spécialement étudiés dans cet article).

Le *démergement* de la région liégeoise repose sur deux grands principes directeurs, à savoir :

1^o évacuation directe en Meuse de toutes les eaux des collines et des plateaux faisant partie des bassins hydrographiques des zones à protéger;
2^o utilisation de deux types de réseaux d'égouts distincts pour l'évacuation des eaux de la plaine.

.....

... le projet de *démergement* prévoit la construction sur les deux rives, à flanc des collines, de collecteurs dits de ceinture qui recueillent toutes les eaux en provenance des hauteurs.

Le système comprend en outre, bien entendu, toute une série de stations de pompage.

Dans les extraits que je viens de citer, on a rencontré le substantif *démergement*. On trouve aussi, dans la brochure de l'Association intercommunale, le verbe *démerger* :

... chaque zone à *démerger* a fait l'objet d'une étude comparative basée sur le coût de construction et d'exploitation et de l'appréciation, la plus approfondie possible, des difficultés de réalisation.

Certains endroits non encore *démérés* des Communes de la Basse-Meuse restent toutefois sous la menace d'ennuis graves, par crues importantes ou par pluies locales abondantes.

Quel est le sens exact de *démerger* et de son dérivé *démergement*?

W. von Wartburg relève, dans le *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, tome 3, 220a, sous *emergere*, après le verbe français *émerger* 'sortir d'un milieu où l'on est plongé et paraître à la surface (aussi fig.)' (depuis Chateaubriand), la forme *démerger*, avec changement de préfixe, mais avec le même sens (depuis Larousse 1877). Au tome 4, 571b, sous *immergere*, il cite le verbe *démerger* 'éprouver une diminution dans le tirant d'eau (d'un bateau)' (depuis Landais 1834), et le substantif *démergement* 'action de démerger; quantité dont un bateau démerge' (depuis Larousse 1870). Enfin, au tome 6/2, 30, sous *mergere*, il donne, d'après Godefroy, le moyen français *demerger*, verbe actif, 'plonger (qch, dans l'eau)' (1491-1507), et il indique que le mot français vient du latin *demergere*.

Le sens de ces termes français diffère de celui de nos deux mots belges. La traduction de P. Larousse, suppl.

1877, citée par M. Goosse, « remettre à sec ce qui était submergé ou envahi par les eaux », convient à *démerger* terme de houillerie; mais elle ne s'applique pas au *démerger* de l'Association intercommunale de démergement. *Démerger une zone, une commune*, ce n'est pas, à proprement parler, les remettre à sec, mais prendre les dispositions voulues pour qu'elles restent à sec, c'est-à-dire en évacuer les eaux pour prévenir les inondations; le *démergement*, c'est l'action de démerger, donc, en fait, l'évacuation préventive des eaux. Dans la sémantique des deux mots, ou dans l'esprit de ceux qui les emploient, le but de l'opération semble bien avoir pris le pas sur l'opération elle-même, de sorte que le verbe équivaut plus ou moins nettement à 'prévenir les inondations' et le substantif à 'prévention des inondations', bien entendu, dans les deux cas, par la mise en œuvre de tout un ensemble de moyens appropriés.

Avant de paraître au *Moniteur belge* du 14-15 janvier 1929, les statuts de l'Association intercommunale avaient été approuvés par les conseils communaux des six communes intéressées : les séances où l'approbation fut accordée s'échelonnent du 2 au 27 juin 1928, et le mot *démergement* se lit dans chacun des six procès-verbaux de ces séances (publiés en annexe aux statuts, dans le *Moniteur belge*, date ci-dessus).

Auparavant déjà, trois mois plus tôt, *démergement* figurait dans un arrêté royal du 17 octobre 1927 instituant « un Comité chargé d'examiner le plan de *démergement* des territoires des communes riveraines de la Meuse, en amont de Liège, et de proposer au Gouvernement l'ordre à suivre dans l'exécution des travaux sur les deux rives du fleuve ».

Mais, comme on peut s'en douter, le mot avait dû apparaître dans des articles et des discours à l'époque même des inondations de 1925-26. La catastrophe avait ému l'opinion, et elle avait suscité, dans le monde politique, des réactions

analogues à celles qui se produisent aujourd'hui, à propos des problèmes communautaires, chez les défenseurs des intérêts wallons. Dans le *Journal de Liège* du 16 janvier 1926, page 1, col. 3-4, sous le titre « L'eau n'attend pas », dans un article signé D. H. (= Désiré HORRENT), on lit ceci :

Il y a des économies qui coûtent plus cher que des gaspillages, dit la sagesse des nations.

Elles sont d'autant plus révoltantes qu'on les fait toujours au détriment des régions wallonnes, alors que, pour les régions bruxelloise et flamande, les dépenses somptuaires revêtent un caractère de nécessité pressante.

Quelques jours plus tard, le 21 janvier 1926, dans le même journal, page 1, col. 3-4, le mot figure dans le compte rendu d'une séance du Sénat (interpellation de M. DIGNEFFE, bourgmestre de Liège, probablement résumée) :

A Tilleur, Jemeppe et Sclessin, les ponts et chaussées ont fait un mur; mais, comme ils n'ont pas fait de travaux de *démergement*, l'eau a contourné le mur et a inondé de nombreux hectares de terrains --.

Sclessin, Tilleur et Jemeppe n'ont évidemment pas de ressources pour faire les travaux de *démergement*.

En janvier 1926, on lit aussi, dans les journaux liégeois, un autre mot, de même sens et de même radical : *émergence*.

Mais depuis 1920, il a été décidé, en principe tout au moins, par M. Anseele, que les travaux d'endiguement et d'*émergence* seraient pris à charge de l'Etat. (*La Meuse*, 9-10.1.1926, p. 1, col. 2; article signé P. DE BASSOMPIERRE.)

-- il faudra continuer les travaux d'endiguement commencés --.

Ces endiguements peuvent atteindre 5 à 6 mètres de hauteur, même davantage à certains endroits.

Ils devront être complétés par des installations d'*émergence* et de pompage des eaux d'infiltration. (*Journal de Liège*, 12.1.1926, p. 1, col. 3; article intitulé « Les travaux de protection contre les inondations ».)

Le français connaît un verbe *émerger* et un substantif *émergement*. W. von Wartburg, *Franz. Etym. Wörterbuch*, tome 3, 220a, donne, sous *emergere*, le verbe français moderne *émerger*, intransitif (v. p. 8), plus les dérivés scientifiques *émergent* et *émergence*, et aussi *émersion*. Mais il ne cite pas *émergement* 'fait d'émerger'. Celui-ci est relevé notamment par le *Robert* (t. 2, 1955, p. 1522a; « peu usité »), le *Grand Larousse encyclopédique* (t. 4, 1961), le *Grand Larousse de la Langue française* (t. 2, 1972; syn. *affleurement*, *émersion*) et par le *Trésor de la Langue française* (t. 7, 1979, p. 922). Inutile de dire que cet *émergement* a un tout autre sens que le nôtre.

D'où proviennent donc notre verbe *démerger* et les substantifs *démergement* et *émergement*?

Il s'agit, en fait, de termes qui appartenaient autrefois au vocabulaire technique (français, non dialectal) de l'exploitation des mines. Des trois, le plus ancien paraît être *démerger*. C'est un verbe transitif, qui s'emploie avec les compléments d'objet « une fosse », « une mine », « une veine », voire « une localité », et qui signifie 'exhaurer, assécher (= évacuer les eaux de)'. Le premier exemple cité par M. Goosse date de 1872 (Littré, suppl.). Les attestations les plus anciennes qui figurent dans ma documentation actuelle (on pourrait vraisemblablement en découvrir d'antérieures) remontent au début du 19^e siècle :

20.3.1804 Les eaux qui y découlent naturellement -- ne sont pas si abondantes que nous n'ayons plus d'espoir de *démerger* ladite fosse. (Arch. Etat Mons. Fonds franç., n° 769, 52 v^o; affaire Bawette.... Charleroi.)

17.8.1809 les sousignés *démergeront* leurs exploitations (Arch. Etat Liège, Fonds franç., n° 1864; Villers-le-Bouillet et Vinalmont).

1812 les veines inférieures, qui étaient *démergées* par l'areine de la *Cité* (mémoire cité dans G.E. BRIXHE, *Essai d'un répertoire raisonné de législation et de jurisprudence en matière de mines*, --, Liège, 1833, t. 2, p. 81b).

26.4.1813 -- sur les moyens d'épuisement qu'il veut employer pour parvenir à démerger cette couche -- (Arch. Etat Liège, Fonds franç., Mines, n° 1856).

1820 env. L'an 1662 Maître Paul Moreau -- perça le xhorré [canal d'écoulement] dit le Forchiron, au même hameau de Renouprez, avec lequel il démergea les mines du bois de Renouprez (Arch. Etat Liège, Administration des Mines, Charbonnage de la Minerie, n° 21).

28.8.1828 La galerie d'écoulement ne pourra pas démerger les gîtes métallifères, parce que l'argile s'oppose à la filtration des eaux (Arch. Etat Namur, Administration des Mines, n° 14, Correspondance, 1823-1831.)

2.2.1829 (Art. 4) -- ce nouveau canal, comme celui qui démergera provisoirement les mines de Herve, sera entretenu constamment en bon état. (Arch. Etat Liège, Adm. des Mines, Charb. de la Minerie, n° 20, Concession de mines.)

1862 -- des travaux effectués auparavant dans la localité que l'on voulait démerger; — trente areines démergent encore les mines du pays -- (R. MALHERBE, *Historique de l'exploitation de la houille dans le Pays de Liège jusqu'à nos jours*, Mém. de la Soc. libre d'Emulation de Liège, nouv. série, t. 2, 1862, pp. 296 et 297).

1880 -- [un conduit] qui était trop étroit et trop haut pour démerger les nouvelles mines que l'on exploitait sur le Flénu (G. DECAMPS, *Mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons*, t. 1, p. 148).

Le substantif dérivé *démergement*, terme de houillerie, est beaucoup plus rare, et aussi, semble-t-il, un peu moins ancien. En voici quelques exemples :

24.5.1822 au sujet du *démergement* que chacune de ces sociétés prétend procurer à ses travaux d'exploitation -- (Arch. Etat Mons, Fonds franç., n° 769, 296).

1835 Attendu qu'il était d'usage constant au pays de Liège que les exploitants se servissent des arènes ou galeries, à portée de leurs travaux, pour le *démergement* de ceux-ci, -- (Recueil général de jurisprudence, Cour de cassation de Belgique 1835, p. 235, dans un arrêt du 9.6.1835, Cour de Liège, 1^{re} chambre).

1902 Il s'agissait -- d'une galerie d'écoulement, qui procurait le *démergement* d'une mine voisine, -- (Pandectes françaises, t. 4, 1902, p. 787a, n° 1920, article « Mines »; renvoi notamment à *Belg. jurid.*, 1844, p. 758 [Bruxelles, 13 avril 1841]).

Dans une revue française spécialisée, j'ai aussi découvert plusieurs exemples d'*émergence*, avec le sens de notre *démagement* :

1816 les principaux moyens d'*émergence* et d'exploitation des mines; — d'un grand nombre d'autres points propres à faire connaître la configuration extérieure du sol et les moyens d'*émergence* qu'il comporte (*Archives des mines* 1, 1816, pp. 5 et 9; mémoire de M. BEAUNIER sur le territoire houiller de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier, dép. de la Loire).

1821 Comme il importe de s'assurer des moyens qui pourraient conduire tant à l'*émergence* des eaux --, qu'à la reconnaissance des lieux où il conviendrait d'asseoir de nouveaux travaux sur la grande couche, le concessionnaire sera tenu de faire -- des nivellemens -- pour reconnaître -- s'il y a lieu ou non de construire une galerie d'écoulement --. (*Archives des mines* 6, 1821, pp. 626-627; ordonnance concernant Minet, Bouches-du-Rhône.)

Dans nos régions, la formation, dans le vocabulaire minier, du verbe *démerger*, d'où dérive le substantif *démagement*, doit être corrélative à l'emploi, qui était fréquent dans les documents de houillerie dès avant le 19^e siècle, du verbe *submerger* au sens 'inonder, couvrir ou remplir d'eau' :

28.7.1782 à cause de l'abondance d'eau qui les *submergeoit* [des « corps de veine »] (arrêt du Conseil souverain du Hainaut cité par G. ARNOULD, *Bassin houiller du Couchant de Mons. Mémoire historique et descriptif*, Mons, 1877, p. 35).

26.6.1804 en un quart d'heure, elle [la fosse de la Sablonnière] a été entièrement *submergée* (Arch. Etat Mons, Fonds franç., n° 769, 62; cp. ci-dessus le premier exemple de *démérer*).

26.4.1813 -- qu'il soit permis de poursuivre l'exploitation d'une petite couche *submergée* en partie -- (Arch. Etat Liège, Fonds franç., Mines, n° 1856; cp. ci-dessus l'ex. de *démérer* à la même date).

1813? construire une xhore ou galerie d'écoulement pour évacuer les eaux qui *submergent* les mines qu'ils se proposent d'exploiter (Arch. Etat Liège, Fonds franç., n° 1854, Mines, Grâce et Montegnée).

Par rapport au *submerger* 'inonder' de ces textes, le verbe *démerger* apparaît comme une sorte d'antonyme. Il

signifiait d'abord, dans le français technique de la houillerie, 'évacuer l'eau (qui inondait des galeries d'exploitation ou qui risquait de s'y accumuler)'. De même, le dérivé *démergement* désignait, dans ce langage, l'action de démerger. Quand *démerger* et *démergement* se sont appliqués à la prévention des inondations ordinaires, ils ont gardé, en gros, le sens qui était originellement le leur; il semble, cependant, que le but des opérations (prévention) ait rejeté au second plan les opérations elles-mêmes (évacuation des eaux) (²).

Louis REMACLE

(²) M. André Goosse m'a aimablement communiqué sa chronique de *La Libre Belgique* où il parlait de démergement.

Sur l'Association intercommunale de Démergement et d'Epuration des Eaux, M. F. Robert, secrétaire de la Société « Le Vieux-Liège », M. S. Cokaiko, directeur de l'Association, et M. R. Crine, archiviste de la ville de Seraing, m'ont fourni l'essentiel de la documentation.

Je les remercie tous très vivement.

Vocabulaire du jardinage à Bois-Borsu [H 71]

1. Généralités

§ 1. *Li djårdin*, plus rarement *li corti*, le jardin, le potager | *On bokèt*, un carré | *Une êrèye*, un vaste carré où se cultive une même plante (légume ou fleur) | *Inte lès bokèts, i-n-a lès pazêts*, entre les carrés courent les sentiers | *So lès costés, i-n-a co sovint dès plates-bindes ou dès rabates*, le long du périmètre, on trouve assez souvent des plates-bandes ou des ados (contre un mur ou exposés au soleil) | *Bin à r'cwè, i-n-a co bin dès coûches* (¹) qui loukèt so l'solo, on trouve parfois des couches, bien abritées et exposées au soleil.

§ 2. *Tot dè long dès pazêts, on veût à pus sovint dès partères ou une pitite haye di pâkî, ou dès gruzalîs, ou dès bohèyes, ou saquonts fleurs*, le long des sentiers, on voit le plus souvent des parterres (réservés aux fleurs) ou une haie basse de buis, ou des groseilliers, ou des touffes (de plantes ornementales, médicinales ou d'utilité), ou quelques fleurs : cf. §§ 7 à 10.

§ 3. *À coron dè djårdin, i-n-a sovint on rèclôrom', une gloriyète, on p'tit pré po mète à l' rimouye èt un-èclôs d'*

(¹) Le terme désigne à la fois la couche et le châssis vitré qui la couvre; d'où les expressions *mète lès coûches, boudji les coûches*, poser les châssis, enlever les châssis.

poyes, au bout du jardin se trouvent souvent un réduit (où l'on enserre l'outillage), une tonnelle, un bout de prairie où mettre herber le linge et un enclos réservé aux poules.

§ 4. *Li djårdin èst rëssèré avou une haye di spines ou une cloture di trèyis', di ronches ou d' fi d'ärkè*, le jardin est clôturé par une haie d'aubépine ou du treillis, du fil de fer barbelé ou du fil d'archal | *Po-z-i moussi*, c'est sovint une bârière, on y accède souvent par une barrière.

2. Les plantes du jardin

A. Les légumes

§ 5. *Lègume*, légume; *bote di légumes*, botte de légumes | *dès-ièrbèyes*, légumes pour la soupe | *dèl vèrdure*, légumes verts.

§ 6. *A*, ail; *sclat d'a*, gousse d'ail; *tièsse d'a*, bulbe d'ail; *trèsse d'as*, ensemble de bulbes d'ails surmontés de leurs queues tressées | *an'dive*, endive | *artichau*, artichaut | *aspèrje*, asperge | *bète*, poirée | *brèles* (²), ciboulette; *cohète di brèles*, brindille de ciboulette | *cabu* ou, plus rarement, *djote*, chou; *fouye di djote*, feuille de chou; *tièsse di cabu*, litt. « tête de chou » = partie comestible du chou; *touwê*, trognon de chou; *blonc cabu*, chou blanc; *rodje cabu*, chou rouge; *cau*, chou vert frisé dont les feuilles étuvées donnent *li vête djote*; *chou-fleûr*, chou-fleur; *chou-pin*, chou blanc de forme allongée; *chou-râve*, chou-navet; *savôye*, chou de Savoie, vert pommé; *brocalî*, rejet de chou de Savoie ou de chou frisé; *sprôt'*, chou de Bruxelles | *célèri*, céleri pouvant être à *boule*, céleri-rave dont on mange le bulbe, ou à *djets*, céleri à jets dont on mange les feuilles dans la soupe; *pïd d' célèri*, pied de céleri | *chicon*, chicorée de Bruxelles |

(²) *Dès brèles* (pluriel) ou, plus rarement, *dèl brèle* (singulier).

cièrfou ou *cièrfouy* (masc.), cerfeuil; *fronke cièrfouy* (fém.), cerfeuil vivace | *cresson*, cresson | *crompîre*, pomme de terre : cf. § 28 | *cropète* ou *manje-tout*, haricot vert, nain; *lès cropètes florihèt blonkes ou rodjes*, les haricots fleurissent en blanc ou en rouge; *on pout magni lès cropètes è tinrihon ou lès lèyi fèner po lès d'hâfi èt-z-avou dès féves, djènes ou neûres*, on peut consommer les haricots à la saison des primeurs ou les laisser faner pour les écosser et retirer les fèves, jaunes ou noires; *hâgne di féve*, cosse de haricot | *doûcète* : cf. *orèyes di live* | *dragone*, estragon | *èchalote*, échalote | *feno*, fenouil | *féve*, fève à consommer ou à planter; *féve ñs-ñlés*, haricot à perches; *grosse féve*, fève des marais | *lawri*, laurier | *navê*, navet | *ognon*, oignon; *blonc ognon*, oignon blanc; *p'tit ognon*, petit oignon blanc à confire; *rodje ognon*, oignon rouge; *ognon d' Mulhouse*, oignon de Mulhouse à planter; *cibile*, oignon mal tourné, sans bulbe; *cawe d'ognon*, queue d'oignon encore verte; *pèlete d'ognon*, pelure d'oignon; *tchap'lèt d'ognons*, chapelet d'oignons | *orèyes di live* (pl.) ou *doûcète* ou *solâde d'ivièr*, mâche | *pétrâte* ou, le plus souvent, *rodje pétrâte*, betterave potagère | *pièrzin*⁽³⁾, persil; *cohète di pièrzin*, brindille de persil | *poli*, thym; *cohète di poli*, brindille de thym | *pourê*, poireau; *bote* ou, plus rarement, *fa d' pourê*, botte de poireaux | *pourpié*, pourpier | *pwès*, pois; *p'tit pwès* ou *bassèt*, pois nain; *pwès à ramèyes*, pois à rames; *hâgne di pwès*, cosse de pois | *râdis'*, radis | *ramonasse*, radis noir d'hiver ou raifort | *récine*, carotte; *bote di rècines*, botte de carottes; *cimes* (pl.) *di rècines*, feuilles, fanes de carottes | *rutabaga*, rutabaga | *scarole*, escarole | *scôrsionère*, salsifis | *solâde*, laitue; *djône solâde*, laitue

⁽³⁾ Une croyance populaire veut que *li ci qui r'pique dè pièrzin ripique li pus près d' sès parints*, qui repique (?) du persil provoque la mort de son plus proche parent.

printanière qu'on récolte toute jeune; *solâde à r'côper*, qui *r'djète à fêt qu'on l' côpe*, litt. « laitue à recouper, qui 'recroît' à mesure qu'on la coupe »⁽⁴⁾ = petite laitue d'Amérique; *solâde toûrnèye*, laitue pommée; *solâde d'ivier*, litt. « salade d'hiver » : cf. *orèyes di live* | *spinâ*, épinard | *surales*⁽⁵⁾, oseille; *bordon d' surales*, tige d'oseille.

B. Les fruits

§ 7. *Cahouûde*, courge | *concombe*, concombre | *côrnichon*, cornichon | *frêse*, fraise | *gruzale*, groseille; variétés : *lès p'tites gruzales* (*blonkes*, *rodjes* ou *neûres*), les petites groseilles en grappes (blanches, rouges ou noires), *lès grosses gruzales* (*vêtes* ou *rodjes*) qui sont *co bin poyoûwes*, les grosses groseilles à maquereaux (vertes ou rouges) quelquefois velues | *tomate*, tomate.

C. Les plantes ornementales

§ 8. *Bohèye*, plante croissant en touffe | *fleûr*, fleur; *fleûr di plin.ne tère*, fleur de pleine terre; *fleûr di sère*, fleur de serre; *flori*, fleurir; *florihâye*, floraison | *poteye*, plante mise en pot pour fleurir | *une plonte qu'est volontêre*, qui croît facilement.

§ 9. *Årdjintine*, potentille | *bâbe-di-capucin*, litt. « barbe de capucin » = astilbe | *bégoniâ*, bégonia | *bèle-di-djoû*, belle-de-jour | *bèle-di-nut'*, belle-de-nuit | *bouquèt-tot-fêt*, bouquet parfait | *brâgne-di-tchét*, primevère | *brouwîre*, bruyère | *carontin*, giroflée qui ne fleurit qu'en juin | *cawe-*

⁽⁴⁾ De même, *lès brèles*, la ciboulette, *li cièrfou*, le cerfeuil, *li pièrzin*, le persil, et *lès surales*, l'oseille, repoussent à mesure qu'on les coupe.

⁽⁵⁾ *Dès surales* (pluriel) ou, plus rarement, *dèl surale* (singulier).

di-r'nå, litt. « queue de renard » = amarante à inflorescence en panache retombant | *cloke*, litt. « cloche » = ancolie | *cœûr-di-Marîye* ⁽⁶⁾, litt. « cœur de Marie » = dicentra spectabilis | *courone-Sint-Jon*, litt. « couronne Saint-Jean » = joubarde | *coutê*, litt. « couteau » = iris | *crèsse-di-coq*, litt. « crête de coq » = amarante à inflorescence en éventail | *dâliyå*, dahlia | *dé*, digitale | *djalofrine*, œillet | *djasmin*, lilas | *fêtchire*, fougère | *fleûr d'avri*, jonquille | *fleûr dè p'tit Jésus*, myosotis | *fleûr di Sint-Djôzèf*, litt. « fleur de Saint-Joseph » = cardamine | *fleûr di Sinte-Térèse* ou *fleûr di Tossint*, litt. « fleur de Sainte-Thérèse » ou « fleur de Tous-saint », aster | *flocsiyå* ou *floucsiyå*, fuchsia | *gote-di-song*, litt. « goutte de sang » = adonis | *gueûye-di-liyon*, litt. « gueule de lion » = muflier | *hou*, houx | *jérâniyom'*, géranium | *lis'*, lis | *manôye-di-pâpe*, litt. « monnaie de pape » = lunaire | *marguèrite*, reine-marguerite | *mastouche*, capucine | *meûrèt*, giroflée | *muguèt*, muguet | *nârcisse*, narcisse | *ortonse*, hortensia | *(blonke) ôrtîye*, lamier blanc | *pâkî*, buis | *passe-v'louîr*, tagète | *pèrvintche*, pervenche | *pîd-d'âlouwète*, litt. « pied d'alouette » = delphinium | *pinsèye*, pensée | *piyône*, pivoine | *ploumèt*, astilbe et gynérium | *pwès d' sin-teûr*, pois de senteur | *rômarin*, romarin | *rôse*, rose; *rôse d'Éjipe*, litt. « rose d'Egypte » = réseda; *rôse di mér*, litt. « rose de mer » = rose trémière | *rubon*, litt. « ruban » = graminée ornementale | *sâvadje gruzalî*, litt. « groseillier sauvage » = groseillier sanguin | *Sinte-Catrine*, litt. « Sainte-Catherine » = chrysanthème | *solo*, souci | *tûlipe*, tulipe.

D. Les plantes médicinales et les plantes d'utilité

§ 10. *Camamèle*, camomille | (*crâsse*) *mâv'lète*, guimauve | *frézî*, fraisier | *gruzalî*, groseillier | *lavinde*, lavande

⁽⁶⁾ Seul cas où *cœûr* traduise cœur : dans tous les autres cas, *coûr*.

| *min*te, menthe | *pawwèr*, pavot | *roûwe*, rue | *rubarbe*, rhubarbe; *bordon d' rubarbe*, tige de rhubarbe | *sètche*, sauge.

E. Les plantes parasites

§ 11. *Mâlès-ièbes*, *rûnins*, *tchinis'*. mauvaises herbes | *âripe*, arroche | *dint d' tchin*, chiendent | *goûrmond*, stolon (du fraisier) ou jet nuisible (de la tomate, par exemple) | *lap'son*, laiteron | *moron*, mouron | *ôrtiye*, ortie | *ouy-dimacrale*, ellébore | *paupi*, renoncule | *pièrzin d' Macidône*, angélique sauvage | *rompioûle*, clématis des haies | *sâvadje cièrfou*, cerfeuil sauvage | *sâvadge pièrzin*, petite ciguë | *scoreye*, pissenlit | *tchèrdon*, chardon | *vôvale*, liseron.

F. Les maladies des plantes

§ 12. *Avou l' blanc*, litt. « avoir le blanc » = être attaqué par l'oïdium (pomme de terre, pois) | *avou l' mildiou*, être attaqué par le phytophtora (pomme de terre) | *avou l' rouye*, être attaqué par la rouille (céleri) | *èsse èmané*, être arrêté dans sa croissance | *èsse magni dès dorifôres*, *dès hèlines*, *dès lumeçons*, *dès plocons*, avoir les feuilles rongées par les doryphores (pomme de terre), les Chenilles (chou), les limaces (surtout la laitue), les pucerons (surtout la tomate et le rosier) | *èsse magni dès rates*, avoir les racines rongées par les mulots | *filer*, croître démesurément au détriment de la qualité | *is' racroler*, litt. « se recroqueviller » = être attaqué par la friselée qui recroqueville les feuilles (pomme de terre) | *monter à s'mince*, monter en graine | *lès cabus*, *lès solâdes ni tournèt nin*, les choux, les laitues ne ferment pas | *lès cropètes*, *lès pwès ni s' rimplihèt nin*, les haricots, les pois ne se développent pas à l'intérieur de la

cosse | *tot-à-fêt* èst *flahi*, tout est versé sous l'effet de la pluie | *tot-à-fêt touûne à rin*, tout se dessèche sous l'effet du soleil ou gâte sous l'effet de la pluie | *on n'årè rin*, litt. « on n'aura rien » = id.

G. Les animaux parasites, ennemis des plantes

§ 13. *Dorifôre*, doryphore | *fouyon*, taupe | *heline*, cheville | *lumeçon* limace | *mâvi*, merle | *plocon*, puceron et altise du chou | *rate*, mulot⁽⁷⁾.

3. L'outillage du jardinier

§ 14. *Âlé*, perche à haricots | *arozwèr* ou, plus rarement, *rêwû*, arrosoir (pour *rêwer*, arroser); *spritcha*, pomme de l'arrosoir | *balètes*, planchettes clouées aux sabots ou maintenues sous les chaussures à l'aide de ficelles que le jardinier tient en mains (pour *baler*, battre la terre, émotter) | *balû*, battoir à long manche (pour *baler*) | *bèrwète*, brouette (pour *bèrweter à l'onsine*, transporter le fumier) | *câsse*, espèce de houe à deux ou trois dents (pour *câsseler*, travailler la terre en piochant) | *cizète di hayes*, ciseaux géants de jardinage (pour *tonde âs hayes*, tailler les haies, ou *hèv'ler lès hayes*, émonder les haies) | *cwèrdê*, cordeau (pour *fé lès rotes*, tracer les petits sillons des semis) | *fâ*, faux (pour *fâtchi*, *soyi lès-ièbes*, *lès bahous dès crompires*..., faucher les herbes, les fanes des pommes de terre...) |

⁽⁷⁾ Po lès rates èt lès fouyons, mète saquonts bohèyes d'oûy-di-diâle è djârdin, pour éloigner les mulots et les taupes, planter quelques touffes d'euphorbe dans le jardin.

graw'tê, serfouette (pour *grawi*, remuer la terre) | *hawe*, houe (pour *hawer*, houer) | *hé* : cf. *câsse* | *houpe*, pelle (pour *houp'ler*, pelleteer) | *pâle*, bêche (pour *fouyi*, bêcher) | *plontû*, plantoir (pour *ripiquer*, repiquer) | *ramèyes* (pl.), rames (pour *ramer lès pwès*, ramer les pois) | *razète*, binette (pour *razer*, biner) | *rêwû* : cf. *arozwèr* | *ristê*, râteau (pour *rahèner*, ratisser, ou *ris'ler*, râteler et former ainsi une *ris'lèye*, râtelée parfaitement régulière, tandis que *ris'lèdjes* (pl.) désigne le tas formé à l'aide du râteau ou les herbes et les branches restées accrochées à ce râteau) | *rôlê*, di fièr ou d' *pîre*, rouleau, métallique ou en pierre (pour *rôler*, émotter) | *sâclû*, sarcloir (pour *sâcler*, sarcler) | *sécateûr*, sécateur (pour *ricôper*, tailler) | *séye*, fauille | *stritcha*, pulvérisateur (pour *stritchi*, pulvériser) | *trèyin*, fourche à trois ou quatre dents (pour *fouyi*, bêcher, ou *râyi ås crompîres*, arracher les pommes de terre).

4. Les engrais

§ 15. *Bigå*, purin, qu'on stâre quand l' *djârdin k'mince à crèche*, que l'on épand quand la végétation commence à croître | *cènes èt tchås*, cendres et chaux, qu'on stâre di vont l'ivièr so lès mâlès tères, que l'on épand avant l'hiver sur les « mauvaises terres », c'est-à-dire sur les terrains argileux | *onsine*, fumier, qu'on mèt à *fouyi*, que l'on retourne dans le sol en bêchant : *onsine di dj'vå quond l' tère èst pèzonte*, fumier de cheval pour les terrains lourds, *onsine di vatche quond l' tère èst pus lèdjite*, fumier de vache pour les terrains plus légers | *poline di poye ou d' colon*, fiente de poule ou de pigeon, qu'on mèt à *fouyi*, que l'on retourne dans le sol en bêchant | *ècrâhi*, fumer la terre | *saler*, user en abondance d'engrais chimiques.

5. Les opérations de jardinage

A. Chronologie des opérations principales

§ 16. *Djårdiner, fé s' djårdin*, effectuer au printemps les premiers travaux de jardinage; *a-t-on d'dja djårdiné? a-t-on d'dja fêt s' djårdin?* avez-vous déjà commencé à travailler au jardin? | *aler è djårdin, travayi è djårdin*, exécuter au jardin des travaux divers | *li djårdin èst bé*, litt. « le jardin est beau » = les légumes poussent bien | *on prôpe djårdin*, un jardin bien entretenu | *djårdini*, jardinier.

§ 17. *Fouyi*, bêcher; *fouyi a l' pâle ou à trèyin*, bêcher au moyen de la bêche ou de la fourche à trois ou quatre dents | *si on fouye divont l'ivièr, c'è-st-à grossès pal'tèyes*, litt. « si on bêche avant l'hiver, c'est à grosses pelletées » = sans émouter; *si on fouye après l'ivièr, on spîye lès roukes avou s' pâle po-z-avou on bê fouyèdje*, si on bêche après l'hiver, on émotte pour avoir un labour régulier | *divont d'ataker à fouyi, i fât aroyi*, avant de commencer à bêcher il faut tracer le premier sillon; *po ça, on foute li tère è pazê ou so 'ne bérwète*, à cet effet, on rejette dans le sentier ou sur une brouette la terre enlevée | *po n' nin fé dès r'nâs, on n' rifoute nin s' pal'teye trop haut ni è fond dè roya*, pour éviter un labour grossier, on ne rejette la terre ni trop haut, ni dans le fond du sillon | *si on mèt d' l'onsine, on l' ritoûne è fond dè roya*, si on fume le sol, on retourne le fumier dans le fond du sillon | *quond c'èst qu'on-z-arive èvè l' coron dè bokèt, on-z-èva à rin*, quand s'annonce la fin du carré à labourer, on s'arrange pour imprimer au sillon la forme d'un arc-de-cercle et terminer ainsi par un creux dans un des angles; *adon, on ristope li trô avou l' tère qu'on-z-a boudji po-z-aroyi*, ensuite, on bouche le creux au moyen de la terre enlevée pour tracer le premier sillon | *li tère èst boune : on mousse come divins dès cènes*, la terre est propice au labour : la bêche entre

comme dans des cendres | *i fêt pèzont*, la terre est lourde, détrempée | *dèl boune tère*, *bin heûle*, terrain de qualité, léger et bien meuble | *dèl mâle tère*, terrain lourd, argileux.

§ 18. *Si vite qui l' temps sièv'*, *mins quond l' tère èst hâlèye*, *on-z-adjustèye*, dès que le temps le permet, et pour autant qu'elle ait séché, on prépare la terre en vue des semis | *po-z-adjuster*, *i fât càsseler pwis rôler ou baler*, *pwis rahèner* (= *brihi*) *èt rataker djusqu'à tant qui l' tère seûye bin fine*, pour ce faire, il faut travailler la terre au moyen de l'outil dénommé *câsse* (cf. § 14), puis émouter au moyen du rouleau ou du battoir, puis ratisser et recommencer ces opérations jusqu'à ce que la terre soit bien fine.

§ 19. *Quond l' tère èst boune ou amoureûse*, *on pout sème*, *qu'on dit ossi mète sès p'tites s'mince*s, quand la terre est bonne ou amoureuse (= légèrement chaude), on peut l'ensemencer, semer les « petites graines » (= faire les semis printaniers) | *po sème* : *fé une rote* (= *rôye*) *tot dè long dè cwèrdé avou on cayèt ou l' bêtc'hète dè plontru*, *mète lès s'mince tot costé parèy*, *lès racovri*, *baler on tot p'tit côp ou d'ner on p'tit côp d' ristè*, pour semer : tracer un petit sillon le long du cordeau au moyen d'un bout de bois ou de la pointe du plantoir, déposer les graines régulièrement, les recouvrir, battre légèrement la terre au moyen des *balètes* (cf. § 14) ou la ratisser délicatement | *sème spès*, semer dense | *sémèdje*, ensemencement | *lès sémés*, les semis | *po-z-ataker*, *on sème lès-ognons*, *li solâde*, *lès rècines...*, d'abord, on sème les oignons, la salade, les carottes... | *c'è-st-adon ossi qu'on plonte sès-ognons* ⁽⁸⁾ | *èt sès-èchalotes* : *une aspagne inte chaque*, *èt lès-èfoncer on pô è tère ou d'vins une jate di cènes ritoûrnèye* : c'est également

⁽⁸⁾ Diction : *i fât planter sès-ognons à l' Sint-Grigôre*, il faut planter ses oignons à la Saint-Grégoire (12 mars).

à cette époque que l'on plante oignons et échalotes : les séparer d'un empan et les enfoncer légèrement dans la terre ou dans une tasse de cendres retournée sur le sol; *on lès pout crèner po qu'il ayèche pus-âhi dè m'ni*, on peut les entailler légèrement à leur sommet pour faciliter la croissance | è mwès d' may, on mèt sès pwès, sès féves (9) èt sès féves ås-âlés, en mai, on plante les pois, les haricots et les haricots à perches.

§ 20. *So l' fin d' may, on-z-atake à r'piquer dès solâdes, dès cabus pwis dès pourés*, fin mai, on commence à repiquer salades, choux puis poireaux | *po r'piquer : fé on trô avou l' plontû, mète li légume divins djusqu'à l' prumîre fouye, nin ristoper l' trô mins réwer*, pour repiquer : creuser un trou à l'aide du plontoir, y glisser le légume jusqu'à la première feuille, ne pas boucher le trou, mais arroser | *po lès solâdes : ricôper on pô l' bètchète, mète une aspagne inte chaque*, pour les salades : couper légèrement la pointe (des feuilles), les séparer d'un empan | *po lès pourés : ricôper l' bètchète dès fouyes èt dès rècinèyes, mète une aspagne inte chaque*, pour les poireaux : couper la pointe des feuilles et des radicelles, les séparer d'un empan | *po lès cabus : mète on bon pid inte chaque*, séparer les choux d'un pied au moins | *dès pourés, dès cabus, dès solâdes à r'piquer*, des poireaux, des choux, des salades en état d'être repiqués (on se les procure généralement chez l'horticulteur, à moins que le particulier ne les ait cultivés lui-même : cf. § 25) | *dès r'pikèdjes*, légumes en état d'être repiqués ou fraîchement repiqués: *i fêt dè bon temps po lès r'pikèdjes*, le temps (humide) est favorable aux légumes fraîchement repiqués; *lès r'pikèdjes ont bin r'pris*, les légumes repiqués ont pris

(9) Dictons : a) *i n' fât nin plonter sès féves dè temps d' deure lune*, il ne faut pas planter ses haricots pendant le décours de la lune. — b) *i fât plonter sès féves à l'Acision*, il faut planter ses haricots à l'Ascension.

racine | *racovri lès r'pikèdjes* (*à pus sovint avou dès pots*), couvrir (le plus souvent avec un pot en terre cuite troué à la base) les légumes fraîchement repiqués que l'on protège ainsi du soleil ou du froid de la nuit.

§ 21. *Li djårdin k'mince à soude*, les légumes commencent à sortir de terre; *on k'mince à veûy lès solâdes*, litt. « on commence à voir les salades »; *lès solâdes soûrdèt ou vinèt, ont bin soûrdou ou m'nou, sont bin soûrdoûwes ou m'nôuwes*, les salades sortent de terre ou « viennent », litt. « ont bien sorti ou venu » (action), sont bien sorties ou venues (état) | *li soûrdâye*, la germination | *lès solâdes n'ont nin bin m'nou : i-n-a dès hârds divins lès rotes*, litt. « les salades n'ont pas bien venu » : il y a des brèches dans les lignes | *lès solâdes sont magnîyes dès lum'çons, lès cabus sont magnis dès hèlines* : *i n'è d'meûr'rè noule (nouk)*, *i n'è d'meûr'rè rin*, les salades sont rongées par les limaces, les choux sont rongés par les chenilles, il n'en restera aucun(e), il n'en restera rien | *quond l' djårdin èst soûrdou èt qu'on-z-a r'piqué, i-n-a trinte-si sôrts à fé*, les légumes sortis de terre et d'autres repiqués, il reste de nombreux travaux à exécuter :

- *rêwer à temps à eûre*, arroser en temps voulu (*todi après solo djus*, toujours après le coucher du soleil);
- *acléri dou qu'i fât* (*récines, ognons sémés...*), éclaircir là où cela s'impose (carottes, oignons semés...);
- *rihawer*, houer entre les lignes de légumes;
- *rahóssi lès cropètes, lès pwès, lès crompires, lès cabus*, butter les haricots, les pois, les pommes de terre, les choux;
- *ramer lès pwès (avou dès ramèyes)*, ramer les pois (avec des rames);
- *flahi lès-ognons po qu'i dim'nèch pus gros*, faire verser les queues d'oignons en les rabattant sous les pieds, de façon que les bulbes se développent davantage;

- *racovri ou loyi lès-an'dives po lès fé djèni*, couvrir les endives ou en relever les feuilles et les serrer au moyen d'une corde, de façon qu'elles mûrissent;
- *râyi lès fouyes dès cabus qui sont souwèyes*, arracher les feuilles séchées des choux;
- *côper lès goûrmonds*, couper les stolons (fraisier) ou les jets nuisibles (tomate);
- *râyi âs tchinis', sâcler, razer*, arracher les mauvaises herbes, sarcler, biner.

§ 22. *Côper une cohète di brèle, di poli...*, couper une brindille de ciboulette, de thym... (pour l'assaisonnement) | *côper une solâde*, couper une salade (pour la consommation) | *côper une tièsse di cabu*, couper une tête de chou (id.) | *côper ou plouki âs pwès, âs gruzales...*, grappiller des pois, des groseilles | *ramasser lès pwès, lès cropètes, lès gruzales...*, faire la récolte complète des pois, haricots, groseilles... | *râyi lès pwès, lès cropètes*, arracher les tiges de pois, de haricots après récolte; *lèyi fèner lès bahous pwis lès broûler*, laisser sécher les fanes puis les brûler | *râyi âs crompîres*, litt. « arracher » = récolter les pommes de terre : cf. § 28 | *râyi lès pourés, divont l'ivièr*, litt. « arracher » = récolter les derniers poireaux, au seuil de l'hiver; *on pouré come mi brès*, un poireau gros comme mon bras | *râyi lès rècines èt lès cimer (= lès scawi)*, *divont l'ivièr*, récolter les dernières carottes et les décoller, au seuil de l'hiver; *lès mète è l' câve èt lès rèlire à mète à pârt lès fortchoûwes èt lès findoûwes*, les remiser à la cave et les trier en isolant celles qui sont fourchues ou fendues; *lès cimes, lès cawes ou lès cawis'*, les feuilles, les fanes | *râyi lès cabus, divont l'ivièr, c'est côper lès dérinès tièsses èt râyi lès touwês*, arracher les choux, au seuil de l'hiver, c'est couper les dernières têtes et extraire les trognons; *on cabu come mi tièsse*, un chou gros comme ma tête.

B. Remarques diverses

§ 23. *Quond c'est qu'on sème, on pout racovri lès rotes avou dès cènes po qu' ça soude pus-âhiyemint*, quand on sème, on peut recouvrir les « lignes » avec de la cendre de façon à faciliter la germination.

§ 24. *I-n-a dès côps qu'i fât r'sème : quond ça n'a nin bin soûrdou, quond il a m'nou une noûlèye qu'a fêt dè ravadje...*, il arrive que l'on doive semer une deuxième fois : quand certaines graines n'ont pas germé, quand un orage a dévasté le jardin...

§ 25. *Li ci qu'a dès couches fêt sès r'pikèdjes lumine : i sème tot timpe dèl solâde, dès pourés, dès cabus..., qui sèront bons à r'piquer quond ci sèrè l' moumint*, le particulier qui dispose de couches peut cultiver lui-même les légumes à repiquer : il y sème tôt (dès février) de la salade, des poireaux, des choux..., qui, le moment venu, seront en état d'être repiqués | *fé sès couches, préparer et ensemercer les couches | quond i n'a pus dès r'pikèdjes è l' couche, on-z-i mèt co sovint dèl solâde : insi, on-z-è pout magni djusqu'à l' fin dèl compagne*, la couche débarrassée des légumes à repiquer, on y cultive généralement de la salade que l'on peut ainsi consommer jusqu'à la fin de l'été.

§ 26. *I-n-a dès légumes, come lès pwès, lès féves èt èvôye... qu'on pout mète deûs côps*, certains légumes, tels les pois, les haricots et d'autres... peuvent être semés ou plantés une deuxième fois après la première récolte.

C. Opérations périodiques

§ 27. *Pèler, hawer lès pazês*, litt. « peler, houer » = désherber les sentiers | *râyi tos lès tchinis' qui tchèrièt ou s'aboçh'ner, à pus sovint*, extirper les mauvaises herbes qui, le plus souvent, se propagent ou tallent | *tonde ås (lès)*

hayes, tailler les haies; *hèv'ler lès hayes*, émonder les haies; *lès hèv'lins*, branches coupées lors de la taille ou de l'émondage; *ramasser lès hèv'lins*, *lès lèyi souwer*, *lès broûler*, râtelier ces branches, les laisser sécher, les brûler | *miner lès hayes*, litt. « mener les haies » = diriger (surtout en période de croissance) les branches des haies de façon à donner à ces dernières la forme et la direction voulues | *hårber*, clôturer au moyen d'un treillis, remplacer un bout de clôture, boucher une brèche, *on bocå*, au bas d'une haie.

D. Culture de la pomme de terre

§ 28. *Crompîre*, pomme de terre pouvant être *sogneûse*, hâtive, ou *tárdoûwe*, tardive | *dès crompîres*, *i-n-a d' co traze sôrts*, les variétés de pommes de terre sont nombreuses : *bleûs-oûy*, à yeux bleus; *boule d'ôr*, boule d'or; *co-quête*, coquette; *crompîre di pourcé*, litt. « pommes de terre de cochon » = tubercule noirâtre, de qualité médiocre; *cwène di gade*, litt. « corne de chèvre » = vitelotte; *Djiloté*, variété introduite dans la région par le dénommé Gilotay; *ëstèrlin'*, eesterling; *industriye*, industrie; *magnom'*, magnum; *mardjolin.ne*, marjolaine; *mélânese*, milanaise; *mi-lôrd*, milord; *nouf samin.nes*, litt. « neuf semaines » = qui arrive à maturité après neuf semaines; *plate*, plate; *présidint*, président; *rodje*, rouge; *rwè Édouwârd*, roi Edouard; *voron* | *dès plontes (di crompîres)*, des plants (de pommes de terre) | *plonter ås crompîres* (¹⁰), planter les pommes de terre; *on pout plonter à l' pâle* (fé *on trô èt mète li crompîre divins*) ou à l' *hawe* (fé *on royå*), on peut planter à la bêche

(¹⁰) Dicton : *i fât plonter sès crompîres à l' Sint-Djôzèf ou l' vinr'di-sint*, il faut planter ses pommes de terre à la Saint-Joseph (19 mars) ou le vendredi saint.

(creuser un trou et y déposer le plant) ou à la houe (tracer un sillon); *on mèt on pid inte chaque*, on ménage une distance d'un pied entre deux plants | *quond lès crompires sourdèt, lès fouyes sont cayi neûres, pwis èle dim'nèt vètes à crèche*, quand les pommes de terre commencent à sortir, leurs feuilles sont presque noires, puis elles deviennent vertes au cours de la croissance | *quond lès bahous sont gronds assez, i fât rahôssi*, quand les tiges sont suffisamment grandes, il faut butter | *lès crompires polèt avou l' blonc, avou l' mildiou, èsse magnîyes dès dorifôres, is' racrolier*, les pommes de terre peuvent être attaquées par l'oïdium, par le phytophtora, être rongées par les doryphores, être attaquées par la friselée qui en recroqueville les feuilles : cf. § 12 | *une bohèye di crompires*, touffe de pommes de terre (issue d'un même plant) | *lès crompires florihèt*, les tiges de pommes de terre fleurissent | *si lès bahous sont bés èt bin crâs, lès crompires sont sovint à l'am'nont*, si les tiges sont hautes et d'un vert vif et brillant, les tubercules sont souvent à l'avenant | *mâye ou s'mince di crompîre*, fruit de la pomme de terre | *râyi âs crompires*, litt. « arracher » = récolter les pommes de terre; *li râyâye*, récolte des pommes de terre ou époque où elle a lieu; à *l' râyâye*, à l'époque de la récolte des pommes de terre; *on râye à trèyin*, on extrait la plante au moyen d'une fourche à trois ou quatre dents; *i fât solèver l' bohèye avou l' trèyin, apici lès bahous, lès-assètchi èt lès heûre po fé toumer lès crompires, pwis forguiner è tère po lès raminer totes à djoù*, il faut soulever la plante au moyen de la fourche, saisir les tiges, les arracher au sol et les secouer pour faire tomber les tubercules qui resteraient attachés aux racines, puis « fourgonner la terre » pour amener à la surface les derniers tubercules; *n'a-t-i?*, litt. « y en a-t-il? » = la récolte est-elle bonne? *i-n-a tot hozelé*, litt. « il y en a tout criblé »; *i-n-a à rôlés*, litt. « il y en a à rouleaux » = en abondance; *i-n-a*

dès bèles, litt. « il y en a de belles » = il y a de grosses pommes de terre; *i-n-a dès cisses come mi pougn*, certaines ont la grosseur de mon poing; *i n'a nin dès masses, i n'a nin co tont, i fât co bin tot*, la récolte est plutôt médiocre; *c'est totès p'tites*, toutes les pommes de terre sont petites; *èle ni sont nin pus grosses qui dès mâyes*, elles ne dépassent pas la taille d'une bille; *ramasser âs crompires*, récolter les pommes de terre qui gisent sur le sol après l'arrachage; *divont d' lès ramasser, i lès fât lèyi hâler*, avant de les récolter, il faut les laisser sécher; *à lès ramasser, i lès fât scroter on pô*, en les récoltant, il convient de les décrotter sommairement; *on sètch di crompires*, un sac de pommes de terre; *li trô âs crompires*, endroit aménagé, le plus souvent dans la cave, pour y entreposer la provision de pommes de terre; *divont dè mète lès crompires è l' câve, èlzî fât lèyi taper leû feû, leûs djêts*, avant d'entreposer les pommes de terre à la cave, il faut les laisser séjourner quelques jours à une température moins fraîche, le temps qu'elles « jettent leur feu, leurs germes »; *à fêt qu'on râye, on tape lès bahous so l' costé, pwis quand i sont bin souwés, on lès-ètasse èt lès broûler*, à mesure qu'on les arrache, on jette les fanes sur le côté, puis quand elles sont bien séchées, on les entasse et on les brûle; *i-n-a dès cis qui fâtchèt (soyèt) lès bahous divont l' râyâye*, il arrive que l'on fauche les fanes avant la récolte | *lès crompires djètèt*, les pommes de terre (entassées) germent | *èle gâtèt*, elles pourrissent | *rèlire lès crompires èt râyi lès djètons, à mâs'*, trier les pommes de terre et enlever les germes, au mois de mars | *boudji lès mâles (gâtèyes, èdjaleyes, èfortchiyes)* retirer les « mauvaises » pommes de terre, improches à la consommation (pourries, gelées, blessées par les dents de la fourche lors de la récolte) | *fé dès plontes (nin trop grosses èt nin trop p'tites, inte lès deûs)*, choisir des plants (ni trop gros, ni trop petits) pour la saison suivante | *li pèlote*, la

pelure | *magni dès djônès crompires*, consommer des pommes de terre nouvellement récoltées | *lès crompires, on lès magne téles ou à frites, à parbolêts, passèyes (dès crompires passèyes) ou pêtèyes (dès crompires pêtèyes)*, les pommes de terre se consomment telles quelles, ou frites, en robe de chambre, en purée (de la purée) ou grillées (des pommes de terre grillées).

E. Un exemple de culture par transplantation : la tomate

§ 29. *À mwès d' fèvri, on sème lès tomates à l' volèye ou à rôyes divins lès coûches, ou à l' volèye divins dès caisses qu'on lêt à tchôd*, en février, on sème les tomates à la volée ou en lignes sous châssis, ou à la volée dans des caissettes que l'on maintient à bonne température.

§ 30. *Si vite qu'elle ont treûs, cwète çontimètes, on lès rassít, chaque divins on p'tit pot qu'on lêt à tchôd, dès qu'elles atteignent la taille de trois ou quatre centimètres, on les transplante, chacune dans un petit pot en terre cuite que l'on maintient à bonne température.*

§ 31. *Quond èle sont vig'reûses assez, on lès r'mèt à plin.ne tère, bin à solo, quand elles sont suffisamment robustes, on les transplante en pleine terre, exposées au soleil.*

§ 32. *I fât pici lès goûrmonds à temps à eûre, po n' lèyi qu'on bour, il convient, en temps voulu, de détacher, délicatement et du bout des doigts, les jets nuisibles de telle sorte que ne subsiste qu'une seule tige.*

§ 33. *Quond èle sont grondes assez, on mèt dès tuteûrs, dès que leur taille l'exige, les plantes doivent être pourvues d'un tuteur.*

§ 34. *Si lès tomates ont dès rûses dè maôri, on lès cöpe èt lès lèyi à d'vins, à pus sovint so l' djivâ : so l' cöp, èle rodjhèt, si les tomates ont du mal à mûrir (faute de*

soleil), on les détache et on les laisse à l'intérieur du bâtiment, le plus souvent sur la tablette de la cheminée où elles ne tardent pas à rougir.

F. Quelques opérations relatives à la floriculture

§ 35. *Mète (à bon temps) èt boudji (après l' florihâye) lès crompires di dâliyâs, lès-ognons d' tulipes, di bégo-niâs..., planter (au printemps) et déplanter (après floraison) les racines de dahlias, les bulbes de tulipes, de bégonias... | avou dès fleûrs qu'i-n-a, on pout fé dès pousses : po ça, on cöpe une cohète èt l' mète è tère, avec certaines plantes, il est possible d'obtenir des pousses : à cet effet, on coupe une brindille que l'on fiche en terre | ripiquer, repiquer ou transplanter fleurs et autres plantes d'ornement | rèpoter, rempoter | ricôper lès rôzîs, tailler les rosiers | grèfi, greffer | fé dès djônes, marcotter.*

§ 36. *Po lès Sinte-Catrine, i-n-a brâmint à fé, pour la culture des chrysanthèmes (très répandue dans la région), les opérations sont nombreuses :*

- *après l'ivièr, fé dès bouteures, ot'tont qu'i-n-a d' djètons*, au printemps, faire autant de boutures qu'il y a de jets (aux racines qui ont passé la mauvaise saison à l'abri, généralement à la cave);
- *mète lès bouteures è tère : i-n-a dès cisses qui r'pirdèt, dès-autes nin*, planter les boutures dont certaines reprennent racine et d'autres pas;
- *po lès-avou bèles, lès pici deûs côps*, pour assurer la meilleure croissance possible, enlever, à deux reprises, les jets nuisibles (cf. § 32);
- *lès rèpoter quand èle sont grondes assez, les rempoter quand elles sont suffisamment grandes;*
- *quond èle sont disflorîyes èt qu'on-z-a cöpé lès sou-wèyès coches, rimète lès potèyes è l' câve (todi lèyi une*

Sinte-Catrine è pot), après floraison, les branches séchées une fois coupées, abriter les chrysanthèmes à la cave (sans jamais les dépoter).

Victor GEORGE

Étymologie de mots wallons du Centre (K-W)⁽¹⁾

kin, terme d'amitié qu'on adresse aux enfants; on dit aussi *kinkin* : DWC.

R. PINON, *A propos de « rinkinkin »*, dans MA, juin 1976, pp. 113-118, a consacré un article richement documenté aux nombreux problèmes posés par ce mot; il ne paraît pas douteux que *kinkin* est une réduplication de *kin*. — Le FEW, 2, p. 1540b *cunnus*, cite Mons *tchon* « fille travaillant à la décharge d'un puits de mine » et explique *tchon* (au lieu de *con*) par un désir d'euphémisme. Il ne cite pas borain *kégn* « sexe de la femme » qui peut aussi représenter lat. *cunnus*, si ici c'est le vocalisme qui est dû à l'euphémisme.

Dans l'Aisne, *kinkin* signifie « sexe de la femme »; *kèkèt* « pudendum muliebre » ; J. PICOCHE, *Le parler d'Etelfay (Somme)*, 1969, p. 228, est une forme dénasalisée; Mons *quinquin*, m., est traduit par Sigart, p. 296, « derrière, cul (appellation amicale) » et borain *quin* aussi par « cul, derrière »; ces traductions paraissent atténutatives en regard du borain *kégn* cité plus haut.

Ces mots sont-ils à l'origine de *kin*, *kinkin* « enfant chéri » ? — Le FEW, 21, p. 307b, classe *quin* et *quinquin* parmi les termes d'origine inconnue, alors que t. 16, p. 324, il y voyait le néerl. *kind* « enfant » [ce qui est loin d'être assuré]. Rien ne paraît s'opposer à ce que *quin* (et *quinquin*) représentent lat. *cunnus* ayant pris une valeur affective. [MA, octobre 1976].

kinkin (*su l'*~), de travers, de guingois : DWC.

Le FEW, 21, p. 438b, classe parmi les mots d'origine inconnue w. liég. *kinkin* « boiteux » et *avoir le pied quinquin*, à Loches (Indre-et-Loire). — On pourrait rattacher toute la série à lat. *clinare* « pencher » FEW, 2, p. 783a, qui cite, surtout dans l'Est, une série de formes où *cl-* a été réduit à *k-* ou à *χ-*; on pourrait y joindre w. (Nivelles) *dè kigne* « de guingois, de travers » : DA, p. 233, et notre *kinkin* qui proviendrait d'une réduplication. [MA, novembre 1976].

(¹) Suite de l'article paru dans les DW, 8-9, 1981, pp. 112-126.

lachou, dans l'expression *ène langue à lachou* « une langue bien pendue »; *lachú*, à Trivières : DWC; à Saint-Vaast, *ol a s' langue à lachú d' tout*; borain *il a toudi s' langue à lachou* « il parle toujours imprudemment et sans réfléchir » : Emm. LAURENT, *Glossaire étymol. borain*; borain à *lachou* « sans trêve » : *Oeuvres de Bosquétia*, p. XXIV.

L'expression repose sur w. *lachou* « affquiet de tricoteuse », à Ellezelles [A 2]; la langue du bavard, du médisant a été comparée aux aiguilles d'un « laçoir », d'un « tricotoir » sans cesse en mouvement. — Le FEW, 5, p. 178a *laqueare*, ne cite que *lachoire* « tricoteuse ». — L'expression a été diversement déformée : Mons *t'as n' langue à la chou* « tu es bavard et médisant » : P. RUELLE, *Expressions et proverbes montois*, 1968, p. 21; Les Écaussinnes *il a 'ne langue à mète à l'atchou* (au hachoir), forme hypercorrecte parce que le -ch- de *lachou* (dont le sens n'était plus compris) a été pris pour un gallicisme. [MA, janvier 1978, en collaboration avec R. Dascotte].

lafréye, f., moment du repas (*vos-arivèz al lafréye, on mèt l' tâbe, on vos-atindouöt*) : DWC; Charleroi et environs *choir al lafréye*, arriver au moment précis : *L' Coq d'Awous'*, s. v^o, dans le *Dictionnaire walon* [d'Ar. Carlier], de 1907 à 1910.

FEW, 16, p. 453 *leffur*, avec Saint-Pol *lafréy* « grande quantité d'aliments déposés dans une assiette », tous deux dérivés d'art. *lafrer* « manger gloutonnement ». — Il ne faut pas en séparer w. (Jumet) *lafréy* « averse » : ALW, 3, p. 107b (et note 19) qui fait le rapprochement sans expliquer que la chute rapide de la pluie a été comparée au fait d'avaler rapidement.

lari, m., petite annexe où l'on remise les choses hors d'usage ou peu utilisées (arch., à Seneffe) : BTD, 46, 1972, p. 303; *lari*, réduit, à Philippeville [Ph 1] : DW, 1, 1972, p. 37; *lari*, pièce de débarras, à Neuville-le-Chaudron [Ph 47] : *Au Pays des Rièzes et des Sarts*, 21^e année, 1980, n° 81, p. 50; *lari*, remise, débarras, à Beaumont [Th 49] : FEW, 23, p. 21a. — Curieusement, l'ALW, t. IV (L'Habitation), pourtant si richement documenté, ne relève pas le terme.

Le FEW, 23, p. 21a, classe ce *lari* parmi les mots d'origine inconnue. Il n'est pas douteux que *lari* « pièce où règne le désordre » n'est pas à séparer de *lari* « désordre »; ce dernier figure FEW, 16, p. 445b *lorie*, mais le classement est opéré avec beaucoup de réticence. Du reste, *lari* figure plusieurs fois parmi les mots d'origine inconnue dans le FEW, 23, pp. 21a, 196b, 211a. — On ajoutera : Nivelles *lari* « tapage, tumulte » : DA, p. 236; Tournai *lari* « charivari, désordre » : BSLW, 52, 2^e p., 1910, p. 176; Wiers *lari* « désordre bruyant et tumultueux » : BTD, 33, 1959, p. 261; rouchi

lari bori « désordre dans les meubles, dans les ustensiles de ménage » : HÉCART, p. 272 (ce dernier semble être une formation analogique sur fr. *tohu-bohu*). [MA, septembre 1980].

linse, f., ligne de départ du jeu de billes ou de bouchon : DWC; de même à Braine-le-Comte : MA, 67, 1979, p. 37; Mons *linche* « lieu où l'on se place pour commencer la partie de *courtau* (bille de terre cuite) » : SIGART, p. 232; rouchi *lince*, terme du jeu de *bonque* (bille de pierre ou de terre) : HÉCART; Nivelles *linche*, synonyme de *ligne* ou *roye* (au jeu de cartes) : DA: Wavre, idem; Nivelles *d'aler al lise* (ou : *à lise*), c'est se placer à l'endroit où le jeu a commencé; à Braine-l'Alleud, quand un joueur placé sur la ligne servant de pas (*lince*) touche violemment la bille d'un adversaire, on dit qu'il la *pète d'à lince*.

Le terme représente germ. *lista* « bord, lisière », avec nasalisation, fréquente dans les dialectes de l'Ouest, de *è* ou *i* tonique : J. HAUST, *Étymologies w. et fr.*, p. 169; la glose est enregistrée par le FEW, 16, p. 471b *lista*. [MA, janvier 1980].

lûja, cercueil (archaïque) : DWC.

FEW, 5, pp. 390-391 *locellus*. [MA, mai 1979].

lumiⁿ, m., loup-garou; *franc come in ~, mèchant come in ~* : DWC; Marche-lez-Écaussinnes *lumi*, m. On dit aux enfants pour les effrayer : *Gâre, la in lum!*; aussi dans les expressions : *i keúrt aussi rade qu'in lumí*; *c'ès-st-in vré lumí*, il est très méchant : BSLW, 55, 1913, p. 382; Braine-le-Comte *lumi* « limier », dans la comparaison : *il court comme un ~* : *Glossaire en w. de Braine*, p. 52; Binche *lumiⁿ*, personne qui ne résonne [?] aucune autre, un ours : M. LEFÉBVRE, *Petit dictionnaire du patois binchois* [1975], p. 27; pic. *un lumier* (être imaginaire) : R. DUBOIS, *Questionnaire définitif (Atlas linguistique picard)*, p. 48.

Le FEW, 5, p. 318 *ligâmen* (d'où fr. *limier*), ne relève pas w. *lumi* (avec ses divers sens); cf. EMVW, XI, n^o 121-124, janv.-déc. 1966, pp. 3, 6, 11 (sur les noms du croquemitaine en Wallonie).

macsigrogne « gifle », à Écaussinnes-d'Enghien, Écaussinnes-Lalaing, Henripont, Naast, Soignies, Thieusies : Anne JOSEPH, *Quelques aspects de la terminologie dialectale relative à la petite enfance, Région de Nivelles-Soignies*, mémoire (inédit) de lic. philol. romane, Katholieke Universiteit Leuven, 1978, p. 193; d'où : Bellecourt, *La Hestre macsigrognⁿ* « malmer, maltraiter » : MA, février 1979, p. 21; Braine-le-Comte *maxigrogne* « figure à gifles » : *Glossaire en w. de Braine*, p. 54.

Le terme est attesté dans presque toute la Wallonie : Waremmme *macsigrogne*, m. « coup en pleine figure »; nam. *makesugrogne* « soufflet, coup sur la joue ou sur la bouche » : GRANDGAGNAGE, II, pp. 64-65; nam. *atrapè macsigrogne* (ou : *macsu-*) « recevoir un mauvais coup » : PIRSOUL, p. 286; nam. *atrapè macsigrogne* « s'attirer une querelle » : LÉONARD, p. 724; Cerfontaine *atrapè macsigrogne* « subir une mésaventure » : BALLE, p. 196; Fleurus *macsigrogne* « mauvais coup » : H. PETREZ, *Fleūru dins m' viké-riye*, p. 198; Nivelles *maxigrougne*, f. « violent soufflet, gifle retentissante », d'où : *maxigrougnî* « souffleter, gifler » : DA, p. 253; henn. *ma-kesigrogne* « soufflet », *atrapè makesigrogne* « jouer de malheur, se blesser » : GRANDGAGNAGE, II, p. 64; Mons *maxigrogne*, f. « mauvais coup » : SIGART, p. 250; rouchi *maccigrogne* « coup, blessure ».

Le FEW, 21, pp. 385a et 424b, range *macsigrogne* parmi les mots d'origine inconnue. Deux éléments ne sont pas douteux : *make*, de w. *maker* « frapper », et *grogne* « groin », ainsi à Namur : FEW, 4, p. 294a *grūnium* (pris au sens de : figure); l'élément *-si-* est moins clair; GRANDGAGNAGE, loc. cit., suggère *maque-sur-grogne* (donc la préposition *sur*, w. *su*); il est plus probable que *-si-, -su-* est l'adjectif possessif, mais alors le terme doit être d'emprunt en beaucoup d'endroits. [MA, décembre 1960, novembre 1972].

malogne. f., terre ingrate à cultiver. Lieu-dit au Rœulx : *al malogne* : DWC. Le terme est archaïque : BTD, 46, 1972, p. 305. — Comme toponyme, *malogne* est fréquent dans les régions de Mons et de Soignies, cf. notre liste dans MA, janvier 1979.

Le FEW, 6/I, p. 124b *malus*, rattache notre *malogne* [qui est isolé] à lat. *malus*, mais alors on attendrait **mâlogne* (avec *â* long). — Alb. CARNOY, *Origines des noms des communes*, p. 433, rattache *malogne* à germ. *mathla-* « limite, terrain vague pour le *mallum* (assemblée du peuple) ». — Comme nom commun, *malogne* est si peu attesté qu'on pourrait y voir une reprise à la toponymie dans une région où les nombreux *Malogne* désignaient de mauvais terrains; cf. *boulogne*. [MA, février 1979].

morfèlot. enfant chétif : DWC.

Le FEW, 21, p. 288b, classe *morfèlot* parmi les mots d'origine inconnue. — A.-M. FOSSOUL-RISSELIN, *Le vocabulaire de la vie familiale à Saint-Vaast*, p. 58, propose (avec point d'interrogation) un rattachement à fr. *morfil* (FEW, 3, p. 532a *filum*) d'après Valognes (Manche) *morfiler* « déchoir, décliner »; cette glose est très douteuse. — Nous proposons un rattachement à FEW, 16, p. 581a *murfen*, avec Châtenois (Belfort) *mourfillon*.

m., « ce qui a été grignoté, être chétif »; cf. rouchi *morfélier* « manger une chose à demi en la mordant dans tous les sens ».

mourmigniⁿ, ruminer (à Obourg) : R. DASCOTTE, *L'élevage dans le Centre*, p. 151.

Composé de *murr-* (museau) et de w. (Centre) *m'gnî* « manger »; à ajouter au FEW, 6/III, p. 236a **murr-*, avec La Louvière *mourmachî* « ruminer (des vaches), mâchonner, murmurier », pic. *mourmache* « renfrogné, de mine maussade »; à ne pas séparer de Mons *mourmacher* « mâcher beaucoup, ruminer », FEW, 6/I, p. 458a *masticare*; ajouter borain *mourmâcher* « mâcher, ronchonner ». — Noter le double classement de pic. *mourmache* qui figure aussi t. 16, p. 566a **mornôn*, avec pic. *mourne* « morne, lourd, lent ». — Enfin, La Louvière *mourmayî* « tracasser », borain *mourmayer* « gronder » (dans Sigart qui cite, pour Mons, les sens « tramer, préparer »). La Louvière *immourmayî* « tracasser, tourmenter » figurent t. 22/I, p. 53a, avec *mour-* expliqué par **murr-*, mais *mayî* non glosé. [MA, août 1980].

ordèyon, m., frelon, grosse guêpe : DWC, p. 298; synon. : *wësse dè k'vau* [guêpe de cheval] : DWC, p. 287.

A classer FEW, 16, p. 154a **hard*, avec fr. *ardillon* « aiguillon de bouche », centr. *ardillon* « id., toute chose pointue »; le frelon a été appelé d'après ce qui le caractérise, son dard; cf. w. (Centre) (è)stèfe « guêpe » (prop^r : « aiguillon »), d'où w. (è)stèfler « piquer (d'une guêpe ou de tout insecte porteur de dard) » : R. DASCOTTE, *Les noms wallons des insectes dans le Centre*, 1980, p. 7. [MA, juin 1980].

oufiard, -e, grossier, -ère, violent, -e; **oufyî**, parler grossièrement, violemment : DWC; Braine-le-Comte *oufiard*, grincheux : *Glossaire en w. de Braine*, p. 58.

FEW, 14, p. 16b *ülwo-*, -a; de même origine que w. *ouf*, -e « non compact, -e (pain, paille) ».

ouzler, accoutrer : DWC. — FEW, 16, p. 228b *hosa*.

Il existe un homonyme : w. (Marche-lez-Écauvinnes) *ouz'ler* « secouer » : FEW, 21, p. 392a ; w. (Soignies) *ouz'ler* « secouer » : MA, 67, 1979, n° 8, p. 142. — Cf. w. (Ittre : Ni 72) *ouzéye* « nuée, grande averse » : ALW, 3, p. 107b; celui-ci, sans proposer d'étymologie, compare, note 18, poitevin *ouzée* « ondée » (cité par Streng, 2, 35, et Kläui, 62, note) et renvoie à w. liég. *houssé* « giboulée », traité p. 175a.

Qu'une averse violente ait été appelée une « secouée » est une métaphore toute naturelle, cf. gaum. *hossâye* « averse », dérivé de *hossi* « secouer » : ALW, 3, p. 107a, et note 10.

Mais quelle est l'étymologie de notre *ouzéye* et de w. liég. *houssé*? Le *DL*, p. 333, glose : « Prob' dér. de *housse* »; le *FEW*, 16, p. 261a **hulftia*, entérine la glose du *DL*, mais, note 1, remarque que le rapprochement proposé par Haust est difficile à comprendre sémantiquement; il renvoie alors à mfr. *houssée* sous *HULIS*.

A notre avis, toute la série est à ranger *FEW*, 16, p. 262b **hulis*, avec mfr. *houssée* « averse », Eure *houssée* « correction manuelle », dérivés de mfr. *housser* « battre de verges; secouer (un arbre) ». Le w. (Centre) *ouz'ler* « secouer » est un dérivé en *-eler* comme w. (Stavelot) *duhousselé* « échevelé » (p. 262a); tant la phonétique que la sémantique sont favorables à cette proposition. [MA, décembre 1980].

pifu, m., espèce de troène : DWC; R. DASCOTTE, *La vie forestière dans le Centre*, p. 31, précise la traduction : « cornouiller sanguin ».

FEW, 9, p. 634a *pūtidus* (+ *fustis*). [MA, mai 1978].

plafō, « rustre, crasseux » : DWC.

Pour ce seul *plafō*, le *FEW*, 16, p. 362, établit un article distinct : néerl. *platvoet* « pied plat », qui dans certains dialectes de Flandre, peut s'employer, par dénigrement, dans un sens général. — Cette glose ne sera pas retenue; dans w. *plafō*, -ō est un suffixe, comme il ressort des variantes *plafau*, *plafiau*, *plafiārd* « grossier » cités, pour Charleroi, par Ar. Carlier, *Corbeille wallonne*, dans *El Bourdon d' Châlerwè...*, 6, 1954, p. 4, et rouchi *plafieu* « lourdaud, qui parle et agit de manière plate et grossière » : HÉCART, p. 355 (qui interprète, à tort, par *plat fier*, c.-à-d. *plat fils* « gars qui agit de manière grossière »).

Ces termes doivent être des dérivés d'un verbe **plafer*, non attesté à notre connaissance. On pourrait en rapprocher w. arch. (Malmedy) *plafmår* « gros et ramassé, trapu » (VILLERS, p. 98) que le *FEW*, 21, p. 283b, range parmi les mots d'origine inconnue. Il pourrait s'agir d'une onomatopée comparable à w. liég. *roter plouf-plouf* « marcher lourdement », du néerl. *plof* « coup, bruit sourd » : DL, *FEW*, 16, p. 636b. [MA, janvier 1980].

ploumiche, parcimonieux, -euse, avare : DWC.

FEW, 9, p. 89 *plüma* (au sens de : « peler, épucher »). — Noter que w. (Nivelles) *ploumitche* « délicat, frêle » figure *FEW*, 9, p. 86b *plüma* (au sens propre).

pluk', m., part, ration insuffisante; *in p'tit pluk'*, qui mange sans appétit : DWC.

FEW, 8, p. 505b et 507b *pilūcare*, avec w. (Centre) *plouki*, *pluki*, effeuiller, grappiller; manger sans appétit, pignocher : *FEW*, 8, p. 507a.

pokî, blesser, heurter; au fig. *il est pokî*, il est toqué : DWC.

FEW, 16, pp. 642-643 *pokken* (flamand : « frapper »), d'où *poke* « coup » et *dispok'ter* « bosseler, couvrir de coups » : DWC; *pokî* signifie : « blesser légèrement, contusionner » (au contraire de *cochî*, cf. ce mot). [MA, février 1980].

potchûye ou *potchûte*, étouffée, galimafrée : DWC; Braine-le-Comte *potchure* ou *potchuaye*, purée, ratatouille : *Glossaire en w. de Braine*, p. 62; Binche *potchûte*, ratatouille, mélange de légumes et de pommes de terre (ainsi, au lard) : M. LEFEBVRE, *Petit dictionnaire du patois binchois* [1975], p. 35.

FEW, 9, p. 644a *pûts*; de même thème que w. (Centre) *potchâr*, -au, *potchî*, *potch'riye* : DWC.

preûte, décrépite (en parlant d'une femme) : DWC.

FEW, 9, p. 418a *prôde* : artésien *preute* « personne de peu de valeur, chose insignifiante ».

prôler, *proûler*, geindre en quémendant: *prôlete*, *proûlete*, geignarde, quémandeuse; *prôleû*, *proûleûr*, geignard : DWC; Braine-le-Comte *prôler*, -eû, pleurnicher, -eur : *Glossaire en w. de Braine*, p. 63; Nivelles *proûler*, geindre en quémendant; *proûlau*, -te, quémandeuse, -euse, geignard; *prôleû*, -se, idem : DA.

Le *FEW*, 22/I, p. 58a, classe *prôler*, -eû, etc. parmi les mots d'origine inconnue. Ces termes semblent ne pas devoir être séparés de : pic. *proleux* bavard : CORBLET; Démuin *proler*, n'avancer en rien dans son travail, musser; *proleu*, -oire, qui n'avance en rien dans son travail, qui s'arrête de porte en porte pour bavarder; Ételfay *prôlè*, musarder, pérorer; *prôleû*, qui ne travaille pas et empêche les autres de travailler : J. PICOCHE, *Le Parler d'Ételfay*, p. 258, 15; pic. *prouler*, pleurnicher; *proler*, musarder, lambiner; *des prolages*, des « pérorages » : R. DUBOIS, *Questionnaire définitif (Atlas linguistique de Picardie)*, pp. 30, 34, 36.

Le *FEW*, 7, p. 607b *parabolare*, ne reprend que pic. *proleux* « bavard » (dans Corblet). — J. PICOCHE, *op. cit.*, p. 258, dans une longue notice, opte pour lat. *parabolare*. — Él. LEGROS, dans BTD, 34, 1960, p. 322, propose de rattacher Démuin *proler*, -eû, -oire à *FEW*, 16, p. 649a *pralen* (néerl.) avec Boul. *se praler* « se prélasser ». — D'autre part, le *FEW*, 16, p. 649a *prahlen* (all.), cite Argonne *prâliner*, causer, raconter des histoires

sans valeur, faire la poseuse, se plaindre sans raison; *pralineries*, f. pl., plaintes inconsidérées. — Il semble que toute la famille pourrait être rattachée à lat. *parabolare*.

quinequewe (nom d'un poisson), dans un texte de Morlanwelz des années 1546-1548 : MA, mai 1977, p. 95.

Lire : *quivequewe*, composé de pic. *kief* « tête » + *quewe* « queue », tout jeune poisson qui ne paraît formé que d'une tête et d'une queue. [MA, septembre 1977].

ratuwindje, m., bavardage (Godarville) : DWC; La Hestre *ratuwindje*, charivari : MA, octobre 1970, p. 179.

FEW, 10, p. 509b *Rotrou*. [MA, janvier 1979].

rogodome, café fort : MA, janvier 1973; paraît être un emploi individuel.

Dans MA, mars 1973, nous proposions un rattachement à fr. *rogomme* « liqueur alcoolique » (d'origine obscure), mais l'intercalation de *-do-* serait à justifier. — R. Painblanc, dans MA, mai 1973, p. 87, suggère de partir de *godom'*!, juron atténué : DWC, devenu nom commun pour désigner un homme ou une chose au superlatif (en bien ou en mal), ainsi *in godom'* « un homme extraordinaire »; on y aurait ajouté le préfixe intensif *ro-* qui peut remplacer *ra-* quand le mot commence déjà par *ro-*, ainsi *el poulet est rosti èyè rorosti, i rondje èt i rorondje sès-ongues*; on ferait aisément précéder de *ro-* un mot contenant déjà deux *o* comme *godom'*. [MA, mars et août 1973].

solvin, individu turbulent : DWC.

Le FEW, 12, p. 82b *solvère*, range, sans glose, notre *solvin* avec le mot savant mfr. *solvent*, adj., « qui a de quoi payer », cf. la remarque dans BTD, 38, 1964, p. 269. — Le mot est à classer t. 5, p. 275a *lèvare*, avec Saint-Pol *sûlvèy* « impatient d'avoir une chose promise, passionné pour » (afr. *sorlever*, v.a. « rendre présomptueux »); ajouter : Stavelot *sollevé* « écervelé » DL et noter que gaum. *soul'vey* « étourdi » figure t. 5, p. 274b. — Dans *solvin*, la finale a été nasalisée comme dans Château-Chinon *eulvin*, m. « jeune bétail qu'on élève », à côté de S^t-Pol *èlvèy*, f., « les enfants qu'on a, les animaux qu'on élève » : t. 5, p. 273b. [MA, janvier 1981].

soûr'riye, f., 1) sortilège; 2) objet sans valeur; **soûrt**, m., sort, maléfice; **soûrt**, m., vieillerie, vieil ustensile : DWC. — Cet énoncé est inconséquent

en réunissant deux sens dans un seul article pour *soûr'rîye*, tandis qu'il établit deux articles pour *soûrt* en séparant les deux sens.

Le *FEW*, 12, pp. 120-121 *sors* réunit les deux sens sans donner d'explication : p. 120a, Marche-lez-Écaussinnes *soûrt* « sortilège », La Louvière *soûrt* « sortilège; vieil ustensile; diablerie que font les enfants »; p. 121a, La Louvière *soûr'rîye* « sortilège, objet sans valeur ».

P. Ruelle, dans *DW*, 5, 1977, p. 132, s'étonne de ce classement et ne voit pas quel rapport sémantique peut exister entre cet étymon et les formes dont il s'occupe. Mais fr. *sort* a pour forme féminine fr. *sorte* qui peut avoir le sens de « chose, objet », ainsi à La Gleize *sôr ou l'ôte* « quelque chose »; *sorte* « chose » (sens non repris par le *FEW*) est attesté en 1646 à Spa, cf. L. REMACLE, *Notaires de Malmedy, Spa et Verviers*, 1977, p. 231. Il est donc normal que le masculin *soûrt* ait eu aussi le sens de « objet (quelconque) », toutefois ce sens est rarement attesté; on le relève à Binche, *soûrt* « vieille chose inutile » : M. LEFÈBvre, *Petit dictionnaire du parler binchois*, 1976, p. 42. [MA, mars 1979].

tchibroutch, cf. *djbrou*.

tchirlape, f., mauvais café : DWC; Nivelles *tchirlape*, m., café léger : DA; borain *chirlape*, f., mauvais café (plus rarement : mauvaise bière) : DBR, 23, 1966, p. 78; Bernissart [A 61] *chirlape* (plus souvent que *chirloute*), café léger. — Cf. les nombreuses variantes dans ALW, 4, p. 354a, et note 4 : à A 7 *chirlape*, mauvais café, sirop de betteraves.

On pourrait rattacher le mot à *chirloter* « faire de menus travaux », cf. *chirlotâdje*; la finale *-ape* serait due à un croisement avec fr. *laper*. — Autre glose par P. Ruelle, dans DBR, 23, 1966, pp. 78-80.

tchirlotâdje, cf. *chirlotâdje*.

tèrlér (s' ~), s'amincir, se trouver (en parlant d'étoffe) : DWC; **tèrlîche**, f., étoffe mince de mauvaise qualité : DWC.

Le *FEW* dissocie ces deux mots : s' *tèrlér* figure t. 13/I, p. 230b *tenuis* (ce qui exigerait une note justificative), *tèrlîche* figure normalement t. 13/II, p. 273b *trilix*; ce dernier a produit des dérivés, ainsi Blonay *trelyi*, v. r., « devenir comme un treillis; s'érailler (en parlant des étoffes) »; notre s' *tèrlér* est à classer avec ce *trelyi*. — Quant au rapprochement avec Québec *tireliche* « crêpe de sarrasin », suggéré dans *DW*, 5, 1977, p. 142, il serait à justifier. [MA, novembre 1980].

tirlibibi. m., biribi, jeu forain (roue) : DWC.

FEW, 6/I, p. 415b *martyrium*, auquel on peut apporter de nombreux compléments, d'autant plus que le mot a dû se rencontrer avec fr. *biribi*; citons : Soignies *ribibi* : MA, septembre 1974, p. 159; Cerfontaine *tirlibibi* « *biribi* » : BALLE, p. 305; Fosses-la-Ville *tirlipipi* « jeu clandestin (la banque) » : BSLW, 52, 1910, p. 164; nam. *tirlipipi* « pêche dans la sciure de bois » et « jeu clandestin » : LÉONARD, pp. 357, 390; Neufchâteau *tirlibibi* « toton à quatre faces avec les lettres T, P, M, R » : *Terre de Neufchâteau*, 1968, p. 109.

Compléments par R. Dascotte, dans MA, mars 1975, p. 58 : à Châtelec, le *dje d' tirlibibi* désigne tout jeu de hasard ouvert sur la fête; à La Hestre, *èl tirlibibi* (ou *djeù d' clictia*), était un jeu de hasard pratiqué avec des dés dont les faces montraient le trèfle, le carreau, le cœur, le pique, le soleil et l'ancre. — Dérivé : *tirlibitage* « action de jouer à la loterie » : R. DEBRIE, *Lexique des parlers nord-amiénois*, p. 186; description du jeu dans le *Supplément à ce Lexique*, p. 39, et dans EMVW, VI, n° 61-62, 1951, pp. 106-107. [MA, novembre 1974].

trégau ou **trécot**, m., jeu de cache-cache, cligne musette; var. *trégot*, *trigot*, *trigô* : DWC; Braine-le-Comte *tricot* : MA, février 1978, p. 29; rouchi *trico*, *trica!*, cri à l'adresse de celui qui est obligé de se décamper au jeu de « queue d' soris » : HÉCART, p. 378.

FEW, 17, p. 362a *triegolf* (moy. h.-all., « trompeur ») avec pic. *trigauder* « tricher au jeu », gaum. *trigaudèye* « falsifier un liquide », etc. — Le mot s'est au moins rencontré avec **triccare* (fr. *tricher*) : *FEW*, 13/II, pp. 259-261, qui cite, p. 260a, Grenoble *trico* « celui qui triche au jeu ». Du reste, le nom de personne *Trigaud* (1295-1308 « Trigaus ») : P. BOUGARD et M. GYSELING, *L'impôt royal en Artois*, p. 276; 1299 « Jakemon Trigaut », à Tournai : *Bull. Comm. Roy. Histoire*, 128, 1962, p. 30) est attesté avant moy. haut-all. *triegolf*. [MA, décembre 1980].

triyolène, f., tapage, cancan : DWC; Braine-le-Comte *triyolaine*, ensemble de manœuvres qu'on entreprend, comédie qu'on joue : BDW, 12, 1923, p. 52; *triolène*, ennuis qui se répètent : *Glossaire en w. de Braine*, p. 76; Nivelles *triyolinne*, rabâcherie : DA; Mons *triolaine*, f., embarras, tracas, tracasserie : SIGART, p. 360.

FEW, 13/II, p. 250a *tri-* (onomatopée); il s'agit peut-être, à l'origine, du bruit provoqué par le rassemblement de nombreuses personnes, cf. *trioler* « aller et venir (sans but) », *triolée* « longue suite (de personnes) », p. 249b. [MA, octobre 1980].

waspéyon, m., petite botte ronde faite de déchets de paille, à Braine-le-Comte : *Glossaire du w. de Braine*, p. 79 (ce qui ailleurs est dit notamment w. *trétin*).

Le terme est bien glosé par G. Buckenberghs, *Éléments de la terminologie dialectale relative à l'élevage des vaches dans la région entre Nivelles et Soignies*, mémoire lic. philol. rom., Katholieke Universiteit te Leuven, 1972-73, p. 88, qui le dérive de gaulois *waspa* « déchet », cf. le FEW, 14, pp. 194-196 (où *waspéyon* n'est pas cité). — Un synonyme est, à Horrues, w. (è)spèyon qui correspond à liég. *spiyon* « menus débris (d'ardoises, etc.) » : *DL, FEW*, 8, p. 491b *pilare*, et à w. (Les Écaussinnes) ès-*piyons* « brindilles, broutilles, ramilles » : C. TRICOT, *Extrait du Glossaire des Écaussinnes*, 1924, pp. 6, 7, 39. [MA, décembre 1979].

Cf. aussi nos remarques sur R. DASCOTTE, *Textes d'archives de la région du Centre*, 1977, à propos de *asprelle* « prêle », (*vent d')ecorce*, *enne-tyer* « nettoyer », *galaire* « porcelaine commune », *groisse* « gravier », *ju-ment* (pour **chument*) « serviette », *manocques* (*du coulombier*) « niche en maçonnerie », *troennes* (*de mouches à miel*), à lire : *troeuves* « trouvailles ». [MA, octobre 1977, p. 212].

Jules HERBILLON

Quelques considérations sur le Pater dans les dialectes de Wallonie

(suite et fin)*

Fonction du Pater dialectal

Le problème fonctionnel posé par les Pater dialectaux (voire en argot) contemporains est-il différent de celui des Pater régionaux d'autrefois? On peut se le demander. Les uns et les autres, bien entendu, répondent au besoin de mettre cette prière à la portée des fidèles, et notamment de dialectisants dont on suppose qu'ils en saisiront mieux la portée religieuse. C'est pourquoi on les aide par une certaine dose d'interprétation dans le choix des mots qui rendent l'original latin, ainsi que par des dilutions et des paraphrases. Mais dans le cas des Pater régionaux du moyen âge on recourait à la langue du milieu encore dans la bouche de tous pour combler un hiatus entre l'ignorance dans laquelle on était du latin et la nécessité d'enseigner les éléments d'une religion enveloppante. Par contre dans le cas des Pater dialectaux il existe toujours un concurrent redoutable pour combler cet hiatus : le français est aujourd'hui la langue dominante, y compris pour les dialectisants; en outre le latin a été éliminé de la pratique religieuse courante chez les protestants d'abord, chez les catholiques récemment. On

* La 1^{re} partie de cet article a paru dans DW 8-9, 1981, pp. 206-236.

se trouve donc à employer le Pater dans la langue de son milieu, mais pas n'importe laquelle : la langue hégémonique. Raymonde Anne Rey, dans son beau livre consacré à *Augustine Rouvière, Cévenole*, 1977, p. 42, constate que chez les protestants des Cévennes, lesquels s'expriment dans la vie de tous les jours le plus souvent en dialecte, la prière y a toujours été en français. Serait-ce donc que le sacré ne peut s'exprimer qu'en langue « haute » ? Mais alors pourquoi le Pater, l'Ave, le Credo, l'Evangile, la messe en dialecte ?

On reconnaît souvent au dialecte un caractère concret et familier qui touche plus profondément que l'expression en « haute » langue. Le dialecte rapproche le locuteur de l'objet de sa locution et de celui à qui celle-ci est destinée. Ainsi donc le Pater dialectal a pour fonction principale de rapprocher l'orant de son Dieu, médiateur de sa prière.

Toute prière est donc susceptible de s'inscrire dans un double registre expressif : en « haute » langue, pour exprimer son respect, son effacement devant le médiateur auquel on s'adresse, en « basse » langue ou dialecte pour créer une certaine familiarité et supprimer la distance psychologique, ou simplement l'atténuer. Il s'agit là d'un mouvement naturel et spontané de l'esprit humain, qui se vérifie pour d'autres prières.

A vrai dire, le Credo ne pouvant servir à adresser quelque demande à Dieu en tant que médiateur, il n'est guère attesté en dialecte. L'Ave Maria l'est un peu plus, mais de loin pas aussi souvent que le Pater, peut-être pour une raison historique. L'analyse de cette prière établit qu'elle est composée de deux parties : la salutation angélique à Marie par l'ange Gabriel telle qu'elle figure dans la Vulgate, légèrement altérée par l'addition du nom de Marie; laquelle salutation est suivie des paroles d'Elisabeth; puis vient une prière ajoutée plus tard. Il y a deux thèses en présence sur

l'âge de ces deux parties. Pour la cardinal Baronius et le cardinal Bona, la seconde partie aurait été adoptée au concile d'Ephèse tenu au début du V^e siècle ou peu après celui-ci, la partie scripturale étant donc de cinq siècles plus ancienne que la partie précatoire. Pour d'autres, la première partie fut employée comme formule antiphonaire dès le VII^e siècle, après le Credo et le Pater, dans le *Liber Antiphonius* attribué à s. Grégoire le Grand. Eudes de Sully, qui devint évêque de Paris en 1196, introduisit cette première partie dans ses constitutions de 1198. C'est au XV^e siècle, selon un certain Pelbert, que la Vierge donna des instructions à une pieuse femme d'ajouter la seconde partie. Mais la nouvelle prière ainsi composée ne fut autorisée qu'en 1568, année où la pape Pie V l'introduisit dans le bréviaire afin qu'on l'utilisât quotidiennement après la récitation des heures (matines, prime, tierce, sexte, none et vêpres), avant la récitation de l'Office de la Vierge et avant la récitation des heures du Petit Office; en outre on y recourt neuf fois dans l'Angelus, et soixante-trois fois dans la dévotion appelée la Couronne de la Vierge. Ces notes du *Dictionary of Christian Antiquities, being a continuation of the « Dictionary of the Bible »* edited by William Smith and Samuel Cheetham, 1880, I, p. 754, corroborent pleinement mon information première, obtenue de Germaine Maillet, *La Vie religieuse au temps de saint Louis*, 1954, pp. 112 et 121, page où elle assure d'ailleurs que « s. Anselme introduit à l'abbaye du Bec, à la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e, la récitation de cent cinquante Ave au lieu de cent cinquante psaumes qui rebutent les illettrés ». Seule donc la première partie de l'Ave Maria était connue au XIII^e siècle, ce qui se vérifie si l'on consulte Sonet, *passim*. C'est ainsi qu'au n° 425 de celui-ci figure un texte entier du XIV^e siècle : *Dex te saut et benoist, dame sainte Marie, — De grace, de doçor, de touz biens replenie, — Nostre sire est o toi, Dex qui te*

saintefie, — Sur toutes autres femmes yes sainte et beneye,
— Et benois soit tes fiz Jhesucrist, nostre vie. La notation suivante, qui date de 1475, n'est pas plus complète ni probablement plus « populaire » (Sonet, n° 869) : *Je te salue, douce virge Marie, — Belle, sans per et de grace remplie, — Le hault Seigneur habite en ta sainte ame, — O be-noiste plus que nulle autre femme! — Et bien euré soit le précieux fruit — De ton ventre, c'est le doulz Jhesucrist!* Mais surtout, à cette époque, la prière ne formule aucune demande.

On ne peut oublier dans le contexte de cette étude que la « Vierge Marie a été considérée longtemps comme celle qui pouvait plaider la cause des humains auprès de son divin fils », comme l'exprime Jean Markale dans son livre en commun avec Pierre-Jakez Hélias, *La sagesse de la terre*, 1978, p. 30. Hélias, à juste titre, remarque que « la Vierge Marie... était [autrefois] en quelque sorte multipliée... Il y a des Vierges de Lourdes ou d'autres endroits privilégiés... C'est-à-dire que chaque communauté essayait d'avoir à proximité, très près de l'endroit où elle habitait, ce personnage divin qui était l'intercesseur, mais à titre particulier, pour la communauté en question. Que les autres se débrouillent avec leur Vierge Marie »... Et très justement encore, Hélias assure que les saints sont aussi localisés, « que le fait que la Vierge ou les saints soient très près du territoire que l'on habite soi-même, qu'ils sont, plus ou moins, des sortes de cousins omnipotents, rassure la population ». C'est pourquoi, « comme on leur adresse des prières qui sont exprimées selon la mentalité et la façon de parler des gens qui habitent cet endroit-là, ils sont les seuls à pouvoir comprendre exactement le message qui, autrement, serait un message tout à fait universel, c'est-à-dire qui n'avantagerait pas la population en question par rapport à d'autres. Ils essaient, en réalité, d'avoir leur protecteur particulier » (p. 32).

C'est donc la démultiplication des Vierges qui explique en grande partie que l'on ait peu exprimé l'Ave Maria en dialecte.

Y eut-il un *Ave Maria Leodice sive Vallonice*, c'est ce que ma documentation ne me permet pas de dire. En tout cas j'en connais une version de Chalosse qui figure dans un petit recueil anonyme de [V. Foix], *Poésie populaire landaise, Choix de Prières, Formulettes, Attrapes, Enigmes, Dictons, Proverbes et Chants religieux*, paru à Dax en 1890, p. 8, n° X : *Mari, may de Diù, — O Biérye bénédide, — De las gracis dou boun Diù — Bous n'ét toute ramplide. — O Biérye, may de Diù, — O Biérye bién éymade, — Ous praubes péccadous — Sit lous bién favorables, — E prégat Diù prad'êts — Dous déplorables sorts, — Et prégat Diù pér nous — A l'ore dé la mort.* Une autre notation « folklorique » a été publiée par *Mélusine*, IX, coll. 53-54 : elle est de Luz (vallée de Barrège, Pyrénées). Mais notre folklore ne nous aide guère à pouvoir en formuler l'hypothèse. Jules Feller, en effet, nota bien en septembre 1882 à Retinne d'une mendiante septuagénaire, après plusieurs auditions, le texte suivant : *Je vous salue, Marie, plin.ne dè grâces, — lè Sigure è-st-avec vous, — vos-èstéz béneye entre toutes les femmes — èt benni est le fruit de vote vente, Jésus. — Sainte Marie, mère di Dju, — priez pour nous, pauves pêcheurs, — maintenant èt à l'heure dè note mórt. — Ain' swèt-il!* Evidemment, il y a bien le « vers » (4), qui rappelle quelque peu le texte de 1475 et peut donc passer pour un archaïsme. L'Ave Maria liégeois, au cas où l'on admettrait cet archaïsme comme preuve de son existence, aurait donc été d'un français moins corrompu que le Pater selon Davity. Mais il y a un autre document de tradition orale : Auguste Hock, dans ses *Croyances et Remèdes populaires au pays de Liège*, d'abord parus dans le *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature Wallonne*, XII, 1871, pp. 168-169,

avait noté à Vaux-sous Chèvremont d'une mendiane : *Sainte Marie, plinte de grâces, — le Signeur est avec vous, — vous êtes bénie entre toutes les femmes, sainte Marie, mère de Dieu, — et le fruit de vos entrailles est béni. — [Sainte Marie, mère de Dieu, — Priez pour nous], pauvres pécheurs, — maintenant et à l'heure de not' mort. Ainsi soit-il.* Il n'est pas nécessaire de s'éterniser sur l'analyse de ce texte pour se rendre compte que, comme le précédent, il est en français plus ou moins teinté de dialectismes, surtout de prononciation, et d'archaïsmes, notamment de prononciation.

On doit à Camille Delvigne, de Spy, une version contemporaine de l'Ave Maria que publièrent *Les Cahiers Wallons* en 1951, 9, p. 168 : *Ave Maria. Bondjoû, bondjoû, Mariye, ô sinte èt boune èt bèle, — qui l' Grand Maïsse a tchwèsi ètur mile bauchèles — po pwarter dins vosse choû — l'èfant qui tos lès djoûs — nos fyans moru su l' crwès. — Ô sinte Mariye, ô moman do bon Diè, — s'i vos plaît, causéz li, à vosse fi, por nos-autes, — laids waîtes èt pauvès mivés, pus doûrnisses qui mèchants, — èt quand, po todis, nos clôranc nos-oûys, — fuchiz là, Mariye, èt mostréz nos l' vôle.*

[Traduction littérale : 'Bonjour, bonjour, Marie, o sainte et bonne et belle. — que le Grand Maître a choisi entre mille filles — pour porter dans votre sein — l'enfant que tous les jours — nous faisons mourir sur la croix. — O sainte Marie, o maman du Bon Dieu, — s'il vous plaît, parlez-lui, à votre fils, pour nous autres, laids gardes (?) et pauvres diables, plus arriérés que méchants. — et quand, pour toujours, nous fermerons les yeux, — soyez là, Marie, et montrez-nous le chemin. ']

La part d'interprétation est grande dans cette version, qui d'un autre côté s'efforce constamment de rendre Marie familière, intime, sans distance entre elle et l'impétrant.

Un effort analogue, mais moins poussé, se constate chez Gery Herbert (p. 111) dans son **Ej vosalue, Marie** :

*Ej vos salue, Marie plon.ne d'amitieusetés, — el bo Diu
i est aveuque vous, — vos êtes bénie inter tertoutes chés
fin.mes, — et Jésus, qu' vos avez mis au mon.ne, i est
bénii. — O vierche sins take, mère del bo Diu, — aidiez
chés paufes inraqués dins leus péchés — achteur et au mo-
mint d' no trépassemint, — qu' cha suche ainsin.* Cette
version, moins interprétative du texte français qui a peut-
être servi de modèle, me paraît plus susceptible que le texte
wallon de populariser.

En dialecte d'Annevoie, Lucien Léonard et Ernest Mont-
tellier ont uni leurs efforts pour faire de l'Ave Maria un
cantique, que voici, et qui reçut l'imprimatur à Namur le
7 septembre 1965 du vicaire général P. Blaimont :

*Dji v' priye li bondjoû, Mariye,
Tote bèle èt bone qui v's-èstoz.
Li Sègneûr è-st-avou vos,
Feume inte totes lès feumes benniye;
Come èst benni voste èfant,
Jésus.*

*Sinte Vièrje, didins vos pâtêrs
— Nn' avans si dandjî d'aïdants! —
Sov'noz-vos, vos qu'est nosse man,
Dès minâbes qui sont su l' tére,
Asteûre èt quand 'nn'è rirans!
Amèn'.*

La première strophe me paraît nettement plus coulante
que la seconde, mais l'ensemble du chant est une réussite.

Les mises en musique

Julien Tiersot, dans son *Histoire de la Chanson Popu-
laire en France*, 1889, pp. 260-261, a une analyse très fine

du recours à la musique dans la prière. « [Les] prières ne sont pas chantées. D'ordinaire elles sont marmottées sur un ton de psalmodie monotone qui, s'il n'a pas l'accent de la parole, n'est cependant pas un chant. Mais l'action exercée par la mélodie sur l'esprit des hommes a, de tout temps, produit des effets trop remarquables pour que l'usage du chant ait été négligé dans les cérémonies du culte chrétien ni, en dehors des cérémonies, dans tout ce qui se rattachait plus ou moins directement aux objets de la religion... » « Car la musique, interprète directe du sentiment, a, même sous sa forme la plus simple, l'art d'aller au cœur des hommes. Que les voix s'unissent, et il semble bientôt que les coeurs se comprennent mieux; il s'établit entre ceux qui chantent ensemble une sorte de courant sympathique qui les rapproche et, confondant leurs pensées, les dirige vers un but unique. » Cette musique n'est pas seulement un « puissant moteur moral » pour les chanteurs, mais encore pour ceux qui les entendent. Aussi toutes les religions développées ont-elles des hymnes chantées. Il est plus rare, cependant, que la prière se fasse hymne. Mais c'est ce qui est advenu à plusieurs adaptations dialectales du Pater, et à l'Ave Maria.

Je n'ai pas l'intention — ni d'ailleurs la capacité — de commenter les mélodies qui vont être ici produites. Le pourvoyeur est uniquement, à ma connaissance, Ernest Montellier, le meilleur « compositeur dialectal » namurois. Et si je tiens à fournir les documents, c'est qu'il y a une injustice à réparer à l'égard des compositeurs du mouvement dialectal wallon, dont j'ai dit quelques mots et posé les éléments de leur problématique dans *La Wallonie, le pays et les hommes*, tome IV, *Compléments*, à la partie *Lettres - arts - culture*, 1981, p. 375. Et la mise en musique du Pater, et plus généralement des prières et

des messes en dialecte, est un phénomène des plus curieux et des plus dignes d'examen qui soient.

Voici donc d'abord le Pater de Lucien Léonard, en dialecte d'Annevoie, tel qu'il a été publié en 1965 :

Paroles de Lucien Léonard

R. N.

Musique d'Ernest Montellier

R. N.

Pâter

Andante, nin trop pèsant

Bon Dié, nosse pa di d' là-waut,

A vosse nom qu'on rinde bon d'vwér;

Vègne li djoû qu' vos sèroz rwè

Et qu' tortos siront vos lwès

Au ciél èt véci su l' tère,

Mon Diè!

Aus-omes chaque djoû dinoz l' pwin;

Raquitoz nos mariminces,

Come nos lèverans l' pénitince

Aus cias qui n's-ont fait toûrmint;

Fioz-nos quite do co fè l' mau!

Amèn'.

En 1975, Ernest Montellier composa une messe en provençal qui fut laurée. En fait, il en composa deux, l'une avec accompagnement de tambourin et de galoubet, l'autre avec accompagnement d'orgue. C'est l'air que choisit Laloux pour sa composition en dialecte de Dorinne, que voici :

Parole d'Auguste Laloux,

R. N.

Musique d'Ernest Montellier,

R.N.

Pâter

Ô mon Diè, nosse Pa qu'est là au ciel, A Vosse nom qu'on rinde bon
d'vwêr! Vègne tot rade li djoû qu' Vos sèros nosse rwè, Qui totes lès
djins sifront Vos lwès Véci su l' tèrre tot come au ciel.
Tos lès djoûs sus-omes donoz l' pwin qu'il-ont dandji; Et pardo-
nos nos pètchis Come nos-autes nos pardonons à vos lès
cis qui n's-ont mau fét. Si nos lèyos nin r'tchér dins nos lédèrs fé-
tiness, Sauvez nos, Sègneür! Amén'.....!

Pour être complet, je donnerai ici le Pater en provençal mis en musique avec un accompagnement de galoubet et de tambourin par le même, que je ne reproduis cependant pas.

Paroles provençales

Musique de Ernest Montellier
R.N.

Pater en lango nostro

Allegretto

Peire nostre que siés dins lou céu Que toun noum se sentifique,
Que toun règne nous avèngue, Que te voulounte se fague sus la terro
coume dins lou céu. Douno nous huei nostre pen de cede jour.
Perdouno nous nòsti diute Coume nous autre pardounan à nòsti debi-
tour. E fai que toumben pas dins la tentacioun, Mai deliéuro
nous dòu meu.

Et je terminerai sur l'Ave Maria de Lucien Léonard, en dialecte d'Annevoie :

Paroles de Lucien Léonard,
R. N.

Musique d'Ernest Montellier,
R.N.

Ave

Djintimint

The musical notation consists of three staves of music in common time, treble clef, and G major. The first staff begins with a dotted half note followed by eighth notes. The lyrics are written below the staff: "Dji v's priye li bondjoû, Mariye, Tote bèle èt bone qui v's-èstoz." The second staff continues with eighth notes. The lyrics are: "Li Sègneûr è-st-avou vos, Feume inte totes lès feumes bëniye". The third staff concludes with eighth notes. The lyrics are: "Come èst bëni voste èfant Jésus."

*Dji v' priye li bondjoû, Mariye,
Tote bèle èt bone qui v's-èstoz.
Li Sègneûr è-st-avou vos,
Feume inte totes lès feumes bëniye;
Come èst bëni voste èfant
Jésus.*

*Sinte Vièrje didins vos pâtérs
— Nn'avans si dandji d'aïdants —
Sov'noz-vos, vos qu'est nosse man,
Dès minâbes qui sont su l' tére...
Asteûre èt quand 'nn'èrirans
Amèn'.*

On ne peut que considérer avec intérêt, et avec émotion, ces efforts vers une spiritualisation de notre culture traditionnelle, tant par le verbe que par la musique. J'espère que mon essai, tout imparfait qu'il soit, suscitera d'autres recherches.

Roger PINON

Post-scriptum

Depuis la rédaction de cette étude divers autres textes de Pater en dialecte me sont parvenus.

On me communiqua notamment le texte liégeois suivant, avec un bout d'histoire : « Un ancien combattant de Liège avait émigré en pays flamand et demanda à un de nos magistrats s'il ne pouvait pas lui trouver un Pater en wallon, qu'il réciterait à l'église pendant que l'on priaît en flamand. C'est ainsi qu'un autre ami magistrat rédigea ce Pater, que je vous adresse en copie. Je le trouve très bien, les nuances sont très fines. Bon souvenir (signé), Jean de Ryckel, président émérite à la Cour d'Appel ». Voici ce texte :

Nosse Pére qu'è-st-è Cir, — qui Vosse no seûy sanctifiyî, — qui Vosse rin.gne vinsse, — qui Vosse vol'té seûy fête — So l' tére come à Cir. — Dinéz-nos présint'mint li pan dè djoû qu'on vike. — Pardonéz tos nos twérts — Come nos pardonans âs cis qui nos ont fêt dè mâ. — Ni nos avoyîz nin dès trâcolâctions po nos èsprover, — mins sâvéz nos d' çou qu'est mâ.

On doit à René Pasquasy, dans *Xhoris... Po v' rinde chèrvice*, 1981, 103, p. 7, un *Pâter* en dialecte condruzien : *Nosse Pére qu'est là è grand Cir, — qui Vosse no seûy benni, — qui Vosse fwèce vègne, — qui Vosse vol'té atome so l' tère come èle vole è grand Cir. — Dinoz nos ouy nosse pan dè djou. — Rouvioz nos mäcules come nos rouvians ossi — lès cis qu' nos ont fêt dèl pon.ne. — Èt ni nos lèyoz nin toumer, — mins wårdoz nos dè må. — Amen.*

A Jumet, Ghislain Nicolas a dans sa *Messe Wallonne II*, 1982, p. 8, créé un Pater dialectal chanté, dont je n'ai pas la mélodie : *Ó Pa d' Jésus-Cri, no Rwè du Stwèli, — qu' Vo no fuche benni! — Vous qu'on wèt si voltí, — donèz-nous audjoûrdù èl pwin qu' nos mèritons. — Pardonèz nos foûrlaches come nos lès pârdonons — aus céns qui nos ont fêt dèl pwène — au pus pèrfond di nos racènes. — Wétèz d' nos protéjer pou d' bon — Divant tous lès touùrs du démon. — Ó Pa d' Jésus-Cri, no Rwè du Stwèli, — qu' Vo no fuche benni; — Vous qu'on wèt si vol'tí (bis), — qu'i fuche ainsi!*

Je dois à l'amitié d'Eugène Chivot de connaître le Pater en dialecte du Vimeu dû à Armel Depoilly, de Dargnies : *Notre Pére, Ti qu' Tu T' tyins dins ch' temps, — qu' Tin nom i fuche sanctifiè, — qu' Tin rin.gne i vyinche, — qu' Et' volonté ale fuche fwète — su la tère come dins ch' temps. — Done nous in.nwi no pain d'éch jour chi; — pardone nous nos mèchancetès — come os zés pardonons étou à chétleûs qui nos 'n ont fwèt. — Pis n' nos forchéz pwint à-t-ête tintès d' mal fwére, — mès dèlivréz nous du mal.*

Du même auteur je connais un *Pater Noster in picard*, intitulé *Notre Pére*, qui est une paraphrase littéraire parue dans *Canchons d' no poéyis* :

*Mon Diu, [Singneur], Vous qu' ost r'esteu dins ch' temps si
[heut,*

Si bleu,

Byin pus haut qu'èch sólé, pèr-déssus chés étwéles,

Si béles,

Qu'in z'z-érbéyant mileú, au vrépe, os mérmonons

Vo nom.

*Dins chés camps, chés mésongs, chés bos et pis chote tére
Intière,*

*Come in latin o cantwot : « Fiat voluntas
Tua! »*

*Oz fucheúche obéi : qu' Vo volontè compléte
Fuche fwéte!*

*Doneúz nous pour in.nwi, doneúz à tous chés gins
Leú pain.*

*Pardoneúz nous, Mon Diu, pardoneúz nos vilin.nes
Férdin.nes,*

*Come os zés pardonons à chtileu qui nos veut
Du meu.*

*Et pis, n' nos tchiteúz pwint crwére à ch'l èr trop in.mabe
D'èch diabe;*

*Mes montreúz nous chu k'min qu'au paradis i mène!
Amen!*

(Entre crochets, une addition manuscrite de l'auteur.)

Vocabulaire : *temps* : ciel; *heut* : haut; *sólé* : soleil; *érbéyant* : regardant; *mileu* : mieux; *vrépe* : soir; *chés* : les; *z'z* : les (pronom); *chote* : la; *o* : on; *oz* : vous; *os* : nous; *in.nwi* : aujourd'hui; *chtileu* : celui-là; *tchiteúz* : laissez.

En conclusion, mon étude a permis de réunir quatorze Pater en wallon (1 à Malmedy, 1 en chestrolais, 3 à Liège,

1 à Huy, 2 en Condroz liégeois, 1 à Dorinne, 1 à Annevoie, 1 à Wavre, 3 à Jumet) et 4 en picard (1 dans le Cambrésis, 1 à Amiens, 2 dans le Vimeu), et ce pour l'époque contemporaine. Puisse la poursuite de cette enquête enrichir notre connaissance du Pater dialectal moderne.

R.P.

DOCUMENTS ORAUX

Comme les *Textes dialectaux d'Ardenne liégeoise*, déjà parus sous cette rubrique⁽¹⁾, les documents oraux qui vont suivre sont extraits de deux enregistrements magnétiques assez longs. Recueillis dans le Luxembourg central, en 1981, ils font partie d'un ensemble d'archives sonores collectées, depuis 1979, dans le domaine belgo-roman, par le Service des Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne⁽²⁾ et constituent une suite de séquences d'un discours dialectal spontané et authentique.

On a tenu à présenter ici des résultats d'une enquête réalisée sans jamais viser à l'exhaustivité thématique et on a choisi de transcrire et de traduire quelques passages relatifs à diverses étapes de l'existence humaine. L'intérêt de ces échantillons de langage réside non seulement dans l'information qu'ils fournissent mais aussi, et peut-être surtout, dans leur forme.

Les textes donnés par Marie Gratia, agricultrice d'Offaing-Hamipré (Ne 62), âgée de 81 ans, ont, comme il est aisément de le constater, par leur nature de témoignage

⁽¹⁾ Christiane WUIDAR, in *DW* 7, 1979, pp. 7-22.

⁽²⁾ Des 200 bandes magnétiques enregistrées à l'heure actuelle, 88 extraits ont été copiés sur cassettes et seront prochainement audibles dans la Salle des Dialectes du Musée.

individuel, un caractère infiniment subjectif et ils paraîtront vraisemblablement lacunaires et trop succints. Face à un enquêteur originaire d'Ardenne liégeoise (Ve 40 Stavelot), Marie Gratia a, en effet, exprimé, sans aucune contrainte ni préparation, ce qui lui semblait essentiel ou remarquable au moment de l'entretien. A plusieurs reprises, on pourra reconnaître, dans ses paroles, une volonté de « bien dire », en même temps qu'un goût de la mesure et un réel souci de l'image ou du détail. Et si l'on veut poursuivre la lecture plus avant, on ne manquera pas de voir percer, entre les lignes et les mots, un discours parallèle, une sorte d'« intertexte » émotionnel et pudique, qui se fait complément de la parole effectivement prononcée. Dans ses tableaux du quotidien (l'école, par exemple) et dans sa vision de l'événement (le mariage, notamment), l'informatrice laisse aussi se glisser, à côté d'exclamations nombreuses (*là, va, è bë, devine, ma fwa, pa, in*), des signes de connivence avec l'interlocuteur : *ma fèye, valèt, sés', dju v' dis, dju t' dis*, et elle passe volontiers du vouvoiement au tutoiement (peut-être faudrait-il voir là une influence française directe plutôt qu'un manquement à l'usage régulier du « vous » en dialecte?). Outre leur valeur probable d'habitudes linguistiques, ces marques — presque affectives — paraissent révélatrices, comme la totalité des interventions de la personne interrogée d'ailleurs, du niveau de contact établi avec l'enquêteur et attestent une compréhension inter-dialectale assez accentuée.

Le témoin s'exprime en un chestrolais parfois teinté d'emprunts au français (de nombreuses occurrences de *un* pour *ik* art. indéf., notamment) et utilise particulièrement des formules françaises ou francisées à caractère quasi stéréotypé : *Tout ç' qui s'ensuit! En tout et pour tout! Je t'assure! Tu comprends bien!* La plupart des incipit de ses

interventions et de nombreux groupes syntaxiques sont exclamatifs et l'on peut, sans doute, conclure à une constante stylistique qui montre l'intérêt qu'il y aurait, dans l'avenir, à joindre à ce type de transcription, une analyse approfondie des moyens d'expression et une description de la courbe intonative.

Pour une plus large audience et une approche plus aisée du texte, on a préféré, à l'écriture phonétique, l'orthographe Feller pourvue de certaines notations indiquant les nuances locales et de signes diacritiques destinés à rendre les mouvements de l'énoncé⁽³⁾. Ainsi, pour le parler chestrolais,

ân final est un son toujours bref, intermédiaire entre *an* et *on*. Dans certains cas, il peut passer à *o* ouvert bref.

ê représente è long intermédiaire entre é et ê.

é est toujours long.

è et eu ont servi à noter le *e* muet du français. L'orthographe française a, dans ce cas-ci, conditionné la transcription : *neuf* mais ôtrémèt.

ô est intermédiaire entre o ouvert long et o fermé long.

ô en italique représente une nuance plus fermée du ô.

ïn, nasale brève, est parfois assez proche de è.

h est souvent faible. L'aspiration a été notée lorsque l'intensité de son émission en a permis une perception nette.

Les interventions de l'enquêteur, placées en tête de phrase ou de paragraphe, sont annoncées par ENQ. suivi

(3) En même temps que de la bibliographie, les ouvrages suivants, dont on s'est inspiré pour la notation des textes présentés ici, fournissent des indications sur la transcription des documents oraux :

Texte dialectale. Oltenia, publicate sub redacția lui Boris CAZACU, Editura Academiei Republicii Socialiste România, București, 1967; *Texte dialectale. Muntenia*, publicate sub redacția lui B. CAZACU, Editura Academiei Republicii Socialiste România, București, 1975; J.-C. BOUVIER, H.-P. BREMONDY, Ph. JOUTARD, G. MATHIEU, J.-N. PELEN, *Tradition orale et identité culturelle. Problèmes et méthodes*, Paris, Edition du CNRS, 1980.

d'un tiret; celles de l'informatrice par les initiales du prénom et du nom, également suivies d'un tiret.

Les syllabes, termes, propositions exprimés avec force sont transcrits en capitales et, si les énoncés du témoin et de l'enquêteur sont amenés à se chevaucher, ils sont soulignés d'un trait.

Certains passages en langue française ont été notés en graphie normalisée du français parlé et figurent avec espacements dans le corps du texte.

Le signe [R] placé après le mot ou l'unité syntaxique qu'il concerne attire l'attention du lecteur sur la présence du rire dans le récit.

Les hésitations sont représentées par des ... Les silences, arrêts et pauses, plus ou moins prolongés et significatifs, sont marqués par une ou plusieurs barres obliques selon l'importance et la durée de la suspension de l'énoncé. Les reprises, souvent produites dans un esprit de correction et de justesse, se distinguent, quant à elles, par le signe □.

Les coupures effectuées volontairement dans le texte, à la transcription, sont indiquées par (...) et les parties entre crochets complètent les tournures inachevées ou les formes abrégées.

Libres de toute note critique, les textes ont reçu une traduction qui s'est voulue proche de l'expression dialectale. Le lecteur pourra, le cas échéant, aborder la matière philologique et ethnographique par l'*Atlas linguistique de la Wallonie* ainsi que par les lexiques, dictionnaires et travaux divers portant sur le parler et sur le thème exploités⁽⁴⁾.

⁽⁴⁾ V. notamment à ce propos, J. GERMAIN et J.-M. PIERRET, *Introduction bibliographique à la dialectologie wallonne*, in *Dialectologie en Wallonie*, Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain 7.3-4, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1981, pp. 13-168. Ainsi que J.-M. PIERRET, *Quelques aspects du folklore chestrolais*, in *VW* XLI, 1967, pp. 165-187.

Discours sur la dure réalité passée, certes, mais aussi discours contemporain par l'observation clairvoyante d'hier et d'aujourd'hui et par la conscience de l'évolution qui en émane, voilà le témoignage émouvant que nous transmet Marie Gratia. C'est à elle, avant tout, que ces lignes sont offertes, en hommage à la qualité de son accueil et à l'atmosphère chaleureuse qu'elle a su faire naître en s'exprimant naturellement.

M.-Th. C.

Textes d'Ardenne méridionale - Offaing-Hamipré (Ne 62) (5)

L'ENFANCE

Les débuts de la vie

ENQ. — Cwand èst-ce ku v's-av vuni à monde, vos,
Madame Gracia?

M.G. — Èl vint-cate fèvriè; dis' neuf çant èt un!

ENQ. — Èt wice èsteût-ce?

M.G. — TOUCI! An n'è jamès kitè la môjân!

ENQ. — Cumint èsteût-ce cwand k'i-gn-aveût one fème
ki ratindéve èt k'on p'tit èfant m'néve à monde?

M.G. — Ô...! An n' fajét ni toudi grând chichi, ni... ni
toudi come aneût! I-gn-avéti ni dès visites prénatales

(5) MM. J. LECHANTEUR et J.-M. PIERRET ont manifesté beaucoup d'intérêt à ce travail et lui ont prêté une attention très soutenue. Je les remercie vivement l'un et l'autre de leur aide et de leurs conseils.

ENQ. — Quand êtes-vous née, vous, Madame Gratia?

M.G. — Le vingt-quatre février mil neuf cent un!

ENQ. — Et où était-ce?

M.G. — ICI! On n'a jamais quitté la maison!

ENQ. — Comment était-ce quand une femme était enceinte (litt. attendait) et qu'un petit enfant venait au monde?

M.G. — Oh! On ne faisait pas (toujours) grand chichi, ni... ni (toujours) comme aujourd'hui! Il n'y avait pas de visites prénatales et... et

èt... èt dès conjés⁽⁶⁾ èt tout ç'qui s'ensuit! Aneût... An marchét jusk'adân k'an p'lét, / à l'époque. Èt an fajét tout à l' môjân! Èt neuf côps su dij, ç'astét co ène fame dou viladje ki s'an-ocupét. An lalét toudi kère Marie Djâke Djile. / Gn-an-avét brâmet ki crwayiet k' ç'astét ène viéye fame mês seûl'mèt l'acoûtrémânt n'astét ni come aneût, avu dès grandes cotes à plis èt dès cols ki montièt 'sk'ôs-orèyes... An crwayét k' ç'astét ène viéye fame mês ç'astét 'ne djon.ne. [R] / Alôrs, touci, an-z-astét à l'êtrwat! Djans stu à chij-afânts, cink fies èt un garçon. Gn-an-è trwas ki sant mórtes TOUTES PITITES. / Èt an n' fajét guère du chichis, da! Dju v's-achûre k'an n' cósét ni bêcôp ni d' drajées ni d' cadôs, ni diâbe du riè. D'lé ma mârène, dju n'ê jamès riè oyu. Èt d'lé m' pârin, tous lès-âns, dj'avés un frânc! Èt il avièt ène ribambèle d'afânts... C'est k'i-gn-avét pont du... du congés⁽⁶⁾ payés alôrs' ni d'alocâcions familiales. Rien du tout! I n'avét ku s' marté! Èt i s' rafiét d'avwar sa pansion

(6) La nasale tend ici légèrement vers *o* fermé long.

des congés et tout ce qui s'ensuit! Aujourd'hui... On marchait aussi long-temps que l'on pouvait, / à l'époque. Et on faisait tout à la maison! Et neuf fois sur dix, c'était encore une femme du village qui s'en occupait. On allait toujours chercher Marie Jacques Gilles. / Beaucoup de personnes croyaient que c'était une vieille femme mais seulement l'accoutrement n'était pas comme aujourd'hui, avec de grandes robes à plis et des cols qui montaient jusqu'aux oreilles... On croyait que c'était une vieille femme mais c'était une jeune. [R] / Alors, ici, on était à l'étroit! Nous avons été à six enfants, cinq filles et un garçon. Il y en a trois qui sont mortes TOUTES PETITES. / Et on ne faisait guère de chichis, allez! Je vous assure qu'on ne parlait pas beaucoup de dragées ni de cadeaux, ni (diabolique) de rien. Chez ma marraine, je n'ai jamais rien eu. Et chez mon parrain, tous les ans, j'avais un franc! Et ils avaient une ribambelle d'enfants... C'est qu'il n'y avait pas de... de congés payés alors ni d'allocations familiales. Rien du tout! Il n'avait que son marteau! Et il se réjouissait d'avoir

pou fêre ci, pou fêre ça. I l'[è] o.u put-ète èn-åñ, sa pansion, pûs il èst môrt. / Èt il avét... K'èst-ç' ku dj' sés? Neuf, dij-afânts, va!

ENQ. — Mès d'vins l' temps, èst-ç' k'on l' duhéve azès-éfants cwand k'il aléve vuni on p'tit frêre?

M.G. — Non! Ô non! An n' dujêt jamêz riè. / Jamêz, jamêz! / Èt an lès mayotét / come dès momies.

ENQ. — Èt c'mint f'zéve-t-on po lès malioter?

M.G. — Hâ! An lès mètét s' la tôle, in. An n'avét pont d' chôse èksprès. An purnét co un coussin û ène vièye couvête. Falét co fêre atancion k'i n' dégringolièche ni à l' valée /, pace ku ç'astét co vite fêt. // Èt pûs... an-z-avét... ène vwature û biè k'an-z-apruntét un bérce, pou n' ni falwar trimbalè la vwature tchèke côp. Èt pou nalè ôs tchâmps, bè, an purnét la marmaye avu. K'èst-ç' ku v'arièz volu fêre? / An n'avét pont d' bone d'anfânts, ma fwa! [R] Èt an l'zî fajét dès p'tites cotes avu lès panês du tch'mijes.

ENQ. — Èt po lès malioter, ku prindéve-t-on sovint?

sa pension pour faire ceci, pour faire cela. Il l'a eue peut-être un an, sa pension, puis il est mort. / Et il avait... Que sais-je? Neuf, dix enfants, va!

ENQ. — Mais dans le temps, le disait-on aux enfants quand il allait venir un petit frère?

M.G. — Non! Oh non! On ne disait jamais rien. / Jamais, jamais! / Et on les emmaillotait / comme des momies.

ENQ. — Et comment faisait-on pour les emmailloter?

M.G. — Ah! On les mettait sur la table, hein. On n'avait pas de « chose » exprès. On prenait (encore) un coussin ou une vieille couverture. Fallait encore faire attention qu'ils ne dégringolent pas du haut [de la table] /, parce que c'était encore vite fait. // Et puis... on avait... une voiture ou bien on empruntait un berceau, pour ne pas falloir trimbaler la voiture chaque fois. Et pour aller aux champs, eh bien, on prenait la marmaille avec [soi]. Qu'auriez-vous voulu faire? / On n'avait pas de bonne d'enfants, ma foi! [R] Et on leur faisait des petites robes avec les pans de chemises.

ENQ. — Et pour les emmailloter, que prenait-on souvent?

M. G. — I-gn-avét... ène fachète, ène èspéce du drap mol'tonè à l'anvêrs èt pûs, gn-an-avét èn-ôte pitit k'an r'mètét d'sus, / èt pûs èn-ôte k'an mètét seûl'mèt jusse ô rès dou vinte, ma fwa. Èt ci-là, an l' passét intèr lès djambes. Èt pûs, lès-ôtes, an lès r'mètét par après. Èt pûs, an ravét ène fachète k'avét kwa? Put-ête deûs mètes du lâng, va, ène kinzin.ne du çantimètes du lârdje èt ène courîete ou d'bout. Èt an t' RAtoûrnét ça [R] jusk'à là k' ç'astét fini. [R] Èt dès bounêts, k'an l'zî mètét! Èt aneût, c'est fini, an n'a mèt pus non pus d' bounêts. // (...)

An mètét lès brès biè drwats, su l' costè dou còrps èt lès mins à plat, dussus lès antches. / Èt lès pièds, an mètét sa min ou d'bout pou n' ni l'zî r'ployè lès dôyes, in.

ENQ. — Èt pokwè lès fahéve-t-on insi?

M.G. — Â bè! Ç'astét pus tchôd, ma fwa! Dju n' sés ni. Mêz la... la pus viée dès nôs, là... È bè! Si an n' la mayotét ni, bè, èle nu dormét ni, là. Dj'avés volu èssèyè d' la mète i còp come ça, bè, èle n'è ni dormi du tout, là. Falu

M.G. — Il y avait... un maillot, une èspèce de drap molletonné à l'envers et puis, il y en avait un autre petit qu'on remettait dessus, / et puis un autre qu'on mettait (seulement) juste au ras du ventre, ma foi. Et celui-là, on le passait entre les jambes. Et puis, les autres, on les remettait par après. Et puis, on avait de nouveau un maillot qui avait quoi? Peut-être deux mètres de long, va, une quinzaine de centimètres de large et un cordon au bout. Et on te tournait ça [R] jusqu'à ce que ça soit fini. [R] Et des bonnets, qu'on leur mettait! Et aujourd'hui, c'est fini, on n'en met plus non plus des bonnets. // (...)

On mettait les bras bien droits, sur le côté du corps et les mains à plat, sur les hanches. / Et les pieds, on mettait sa main au bout pour ne pas leur replier les orteils, hein.

ENQ. — Et pourquoi les emmaillotait-on ainsi?

M.G. — Eh bien! C'était plus chaud, ma foi! Je ne sais pas. Mais la... la plus âgée des nôtres, là... Eh bien! Si on ne l'emmaillotait pas, eh bien, elle ne dormait pas, là. J'avais voulu essayer de la mettre une fois comme ça, eh bien, elle n'a pas dormi du tout, là. [Il a] fallu

la mayotè. Alôrs, an lès mayotét trwas còps par djoûr, là.
Ô matin, à midi èt à l' neût, d'vant d' lalè coûtc'hè.

ENQ. — Èt k'est-ç' k'on l'zî n'néve à magni azès p'tits-
èfants?

M.G. — Ho...! Ène crousse du pin avou dou bûre dus-
sus, cand-an 'nn-avêt! Et jamêts...

ENQ. — Mès cwand 'l èstint vrémint tot p'tits?

M.G. — Dou lacê. Riè k' dou lacê.

ENQ. — C'esteût do lècè d' vatche k'on prindéve?

M.G. — A! Cand-an n'avêt riè d'ôte, wi! Èt biè souvèt,
cand-an p'lét, an lès nouîchét, in. TOURTOUS! Gn-avêt
k'en ville qu'on prenait des nouîrrices. Tandis' ku
nous-ôtes... Tu comprends bien! Gn-avêt min.me ène pi-
tite tchansân : « Dôdô, pâpâ | Maman èst vouye ô bwas |
Èle rapportrè deûs gros... » Comèt dâñ? A! « deûs gros nè-
nèns! | Come la tésse du nosse blânc tchèt. » [R]

l'emmailloter. Alors, on les emmaillotait trois fois par jour, là. Le matin, à midi et le soir, avant d'aller se coucher.

ENQ. — Et que leur donnait-on à manger aux petits enfants?

M.G. — Oh! Une croûte de pain avec du beurre dessus, quand on en avait! Et jamais...

ENQ. — Mais quand ils étaient vraiment tout petits?

M.G. — Du lait. Rien que du lait.

ENQ. — C'était du lait de vache que l'on prenait?

M.G. — Ah! Quand on n'avait rien d'autre, oui! Et bien souvent,
quand on pouvait, on les nourrissait, hein. TOUS! Il n'y avait qu'en ville
qu'on prenait des nourrices. Tandis que nous... Tu comprends bien! Il y
avait même une petite chanson : « Dodo, bébé | Maman est partie au bois |
Elle rapportera deux gros... » Comment donc? Ah! « deux gros seins!
Comme la tête de notre chat blanc. » [R]

Le baptême

ENQ. — Èt i faléve k'on lès batizahé avou, hin?

M.G. — A! DOU CÔP! DOU CÔP, DOU CÔP, IN! // Le plus tôt possible! Tandis' k'asteûre...! An ratind dès mwas, pa dès côps! Èt dju n' sés ni si i n' ruvinrant ni à... à l'ançyin système. Dju crwas biè.

ENQ. — Èt cumint çoula s' passéve-t-i, on batème?

M.G. — Hô! An n' fajét wêre du chichis! Ordinér'mèt, ç'astét ène fame dou viladje ki l' portét, pace ku gn-avét pont d'otos, in. Èt cand-i fajét móvés, ça n'astét ni si amûzânt k' ça non pus. // Ô! An n' fajét wêre du chichis! / Astét ni sûr'mèt come aneût!

ENQ. — Mès ku f'zéve-t-on? On-z-aléve à l'églîhe...

M.G. — Hâ wi! // Èt puis, gn-avét co lès rélèvayes, dès l' tès! (...) Attends! C'astét ou porche, ma fwa, ku l' curé lès v'nét kère toula èt k'i lès mounét à l'ôtèl d' la Sinte Vièrje. Aneût, ça n' su fêt pus non pus ça, c'est fini.

Le baptême

ENQ. — Et il fallait qu'on les baptise aussi, hein?

M.G. — Ah! TOUT DE SUITE! TOUT DE SUITE, TOUT DE SUITE. HEIN! // Le plus tôt possible! Tandis que maintenant...! On attend des mois, parfois! Et je ne sais pas si ils ne reviendront pas à... à l'ancien système. Je crois bien.

ENQ. — Et comment cela se passait-il un baptême?

M.G. — Oh! On ne fait guère de chichis! Ordinairement, c'était une femme du village qui le (l'enfant) portait, parce qu'il n'y avait pas d'autos, hein. Et quand il faisait mauvais, ce n'était pas aussi amusant que ça non plus. // Oh! On ne faisait guère de chichis. / [Ce n']était sûrement pas comme aujourd'hui!

ENQ. — Mais que faisait-on? On allait à l'église...

M.G. — Ah oui! // Et puis, il y avait encore les relevailles, dans le temps! (...) Attends! C'était au porche, ma foi, que le curé venait les chercher (là) et qu'il les conduisait à l'autel de la Sainte Vierge. Aujourd'hui, ça ne se fait plus non plus ça, c'est fini.

ENQ. — Mès cwand c'esteût l' batème, èst-ç' ku l' pârin èt l' mârène dunint one sakwè?

M.G. — HÔY! DÈVINE! (?) HÔ...! NÂN! K'est-ç' k'il arièt bayè ossi? N'avièt riè! / Tout l' monde astét lodjè à l' min.me ansègne! [R]

ENQ. — Èt i n' dunint nin dèz tchikes èt tot çoula?

M.G. — Ô...! UN P'TIT PEÛ! TRÈS PEÛ! Très peû, très peû! Dju t' dis! An-z-a tapét un peû d'avant l'église. Gn-è dèz còps k'an tapét dèz p'tits sous, dèz un sou èt dèz deûs sous, ma fwa. C'astét tout. // Èt an lès ramassét. Èt ç'astét anti-ijiénike, mès dju n' vwas ni k' lès djåns morièt pou ça! Ho! An n' wêtét ni s' lès vatches s'avièt vûdè s' la route! [R]

L'école

ENQ. — Èt cwand v's-èstiz p'tite èt k' vos-aliz è scole, c'mint çoula aléve-t-i?

(?) Le *i* est normalement bref. La courbe intonative ascendante provoque ici son allongement.

ENQ. — Mais quand c'était le baptême, est-ce que le parrain et la marraine donnaient quelque chose?

M.G. — OH! PENSEZ-VOUS! OH! NON! Qu'est-ce qu'ils auraient donné aussi? [Ils] n'avaient rien! / Tout le monde était logé à la même enseigne! [R]

ENQ. — Et ils ne donnaient pas des bonbons et tout cela?

M.G. — OH! UN PETIT PEU! TRÈS PEU! Très peu, très peu! Je te dis! On en jetait un peu devant l'église. On jetait parfois des petits sous, des un sou et des deux sous, ma foi. C'était tout. // Et on les ramassait. Et c'était anti-hygiénique, mais je ne vois pas que les gens mouraient à cause de ça! Oh! On ne se préoccupait pas de savoir (on ne regardait pas) si les vaches avaient fait leurs besoins (s'étaient vidées) sur la route! [R]

L'école

ENQ. — Et quand vous étiez petite et que vous alliez à l'école, comment cela allait-il?

M.G. — Ô...! Ça n'astét ni si amûzânt k' ça! Pace ku dju m' rapèle, mi, cand-an m'è volu fêre tricotè, ku dj'è pilè toute ène après-mîdi mês j' n'è ni tricotè! [R] Alôrs, ça n'astét ni obligatwâre, in! An l'i aléti si an v'lét, ma fwa. // Alôrs, an wêtét après un viè tchôdrân pou vèy pou avwar un cèke, avu un bastân èt an galopét pa dri. C'astét amûzânt, da, ça! Mês seûl'mèt gn-an-avét wêre, sés', dès tchôdrâns pace ku tout l' monde lès ramassét. Èt cand-i fajét un peû mèyeûr, an-z-avét dès toupies. An-z-avét ène sucordjie, an wêtét d' chipè ène lacète. Gn-avét biè d' la ficèle, mês la ficèle nu t'nét wêre. Ène lacète, c'astét pus solide! Alôrs, ça naléti, in, ça! Alôrs, an catchét la scordjie, an-z-avét dès cabâns, n-avét pont d' mâtôs, in, à l'époque. I-gn-avét ène potche an-d'dâns, an foûrét la scordjie èt la toupie d-dès. An lès mètét co biè d-dès ène gargouye, mês an s' lès fajét volè! [R] Èt lès maleûreûses toupies coustièt ik èt deûs sous! / Là! Çu s'rét aneût, ça vèrét touci, in, pou djou.è à l' toupie. Mês gn-è lès-ôtos. À l'époque, gn-an-avét pont! / Èt la toupie dansét s' lès cayôs, là, ma fwa! [R]

M.G. — Oh! Ce n'était pas aussi amusant que cela! Parce que je me rappelle, moi, quand on a voulu me faire tricoter, que j'ai pleurniché toute une après-midi mais je n'ai pas tricoté! [R] Alors, ce n'était pas obligatoire, hein! On y allait si on voulait, ma foi. // Alors, on cherchait [à se procurer] un vieux chaudron (pour voir) pour avoir un cerceau, avec un bâton et on galopait derrière. C'était amusant, allez, ça! Mais seulement, il n'y en avait pas beaucoup, sais-tu, des chaudrons parce que tout le monde les ramassait. Et quand il faisait un peu meilleur, on avait des toupies. On avait un fouet, on prenait soin de chipér un lacet. Il y avait bien de la ficelle, mais la ficelle ne tenait guère. Un lacet, c'était plus solide! Alors, ça allait, hein, ça! Alors, on cachait le fouet, on avait des cabans, [on] n'avait pas de manteaux, hein, à l'époque. Il y avait une poche intérieure, on fourrait le fouet et la toupie dedans. On les mettait encore bien dans une gargouille (= égout), mais on se les faisait voler! [R] Et les malheureuses toupies coûtaient un et deux sous! Là! Ce serait aujourd'hui, ils viendrâient (ça viendrait) ici, hein, pour jouer à la toupie. Mais il y a les autos. A l'époque, il n'y en avait pas! / Et la toupie dansait sur les cailloux, là, ma foi! [R]

ENQ. — Mès cwand k'on-z-èsteût p'tit èt k'i faléve k'on-z-alahe è scole, i faléve k'on s' lèvahe timpe à matin... C'mint çoula aléve-t-i, one djoûrnée cwand k'on-z-èsteût p'tit? Cwand s' lèvève-t-on?

M.G. — Â bè! Tôt, nônè, va! Pace ku ç'astét la vièye eûre, là mês, valèt, ç'astét... Aneût, an coûrt deûs-eûres pus vite ku l' sulo! Alôrs, an-z-intrét à wit-eûres, là. An sortét à onze, an rintrét à ène eûre èt an r'sortét à cate. / Èt pûs, tous lès djoûs, i-gn-avét l' catêchisse. Tandis' k'aneût i 'nn-ant pus k'i còp par sumin.ne. / Cand-i fajét trop mòvês, èl curé v'nét l' fère à l'ècole, ma fwa. Èt nous-ôtes, an purnét ène tartine èt an n' ruv'nét dja ni. An lalét ô magazin, an-z-avét ène tartine du mèlasse pou deûs sous. An 'nn-ar' ⁽⁸⁾ o.u deûs, an l's-arét mindjè cand min.me. Mès an 'nn-avét k'ène. An s'a passét. Èt an passét sins bware dupeûs l' matin jusk'à l' neût.

(8) Ar[ét].

ENQ. — Mais quand on était petit et qu'il fallait que l'on aille à l'école, il fallait que l'on se lève tôt le matin... Comment cela allait-il, une journée quand on était petit? Quand se levait-on?

M.G. — Eh bien! Tôt, non, va! Parce que c'était l'ancienne heure, là mais, mon garçon, c'était... Aujourd'hui, on court deux heures plus vite que le soleil! Alors, on entrat à huit heures, là. On sortait à onze, on rentrait à une heure et on ressortait à quatre. / Et puis, tous les jours, il y avait le catêchisme. Tandis qu'aujourd'hui, ils ne l'ont plus qu'une fois par semaine. / Quand il faisait trop mauvais, le curé venait le faire à l'école, ma foi. Et nous, on prenait une tartine et on ne revenait même (déjà) pas. On allait au magasin, on avait une tartine de mélasse pour deux sous. On en aurait eu deux, on les aurait mangées quand même. Mais on n'en avait qu'une. On s'en passait. Et on restait sans boire depuis le matin jusqu'au soir.

ENQ. — Èt è scole, o l' classe, ku f'zéve-t-on? C'esteût on mèsse po tortos, po totes lès-an.nées?

M.G. — A non! C'astét dès seûrs, nous-ôtes.

ENQ. — Â! Èt wice èsteût-ce?

M.G. — Amîprè! / Gn-avét ène seûr pou la gardiène èt pûs ène pou la primère. Lès gardiènes astièt su l' plintchiè èt lès primères ou d'zous. Alôrs, an-z-avét couture lu jeûdi la matinée èt l' sam'di après-midi. Èt l' jeûdi après-midi, an-z-avét conjé, ma fwa. En tout èt pour tout! Pace ku dès conjés, an 'nn-avét wêre, mês seûl'mèt, dju v' dis, l'èscèle n'astét ni obligatwâre. An n'avét pont d' botes, an n'avét pont d'impèrmè.âbe. S'i fajét trop mòvës, pa! an n' l'i alét ni. C'est simpe! Èt cand-an-z-è v'nu un peû pus grând, è bè, c'astét co parèy. Cand' lès vatches bizièt, è bè, an lalét à l'ècole, pûs an bouvét l' café èt pûs an lalét ôs vatches. Èt... èt ôtrémèt k' ça. / Û lalè ramassè ôs trukes, pa dès còps.

ENQ. — Vos wârdiz lès vatches, parèt, adon?

ENQ. — Et à l'école, en classe, que faisait-on? C'était un maître pour tous, pour toutes les années?

M.G. — Ah non! C'était des sœurs, nous.

ENQ. — Ah! Et où était-ce?

M.G. — Hamipré! / Il y avait une sœur pour la gardienne et (puis) une pour la primaire. Les [classes] gardiennes étaient à l'étage et les primaires en dessous. Alors, on avait couture le jeudi matin et le samedi après-midi. Et le jeudi après-midi, on avait congé, ma foi. En tout et pour tout! Parce que des congés, on n'en avait guère, mais seulement, je vous dis, l'école n'était pas obligatoire. On n'avait pas de bottes, on n'avait pas d'imperméable. S'il faisait trop mauvais, bah! on n'y allait pas. C'est simple! Et quand on est devenu un peu plus grand, eh bien, c'était encore pareil. Quand les vaches couraient, eh bien, on allait à l'école, puis on goûtaut (buvait le café) et puis on allait aux vaches. Et... et autrement. / Ou aller ramasser des pommes de terre, parfois.

ENQ. — Vous gardiez les vaches, donc, alors?

M.G. — Wî (?)! Gn-avéti pont d' patures. Siè! Lès gros bonèts! A! Lès gros bonèts avièt dès patures! Alôrs, lès-afânts alièt à l'ècole. Mêsi dès parèy à nous-ôtes... Tu! Comprends bien!

ENQ. — Mêsi, è scole, on scrihéve so kwè?

M.G. — Ène ardwase! Èt dès toutches! Èt puis, an-z-avéti pa dès còps, ène pate du lapin èt an cratchét s' l'ardwase èt an la chourbét come ça. Ú biè, dju crwas biè k'an n'avéti pont d' moutchwa non pus, pace ku an s' moutchét s' l'anvers dou tâbiè ú s' sès mintches. Fajèz un peû ça aneût, vous! [R]

ENQ. — Èt on mètève co dès vantrins d' ci temps-là?

M.G. — Wî (?)! Èt dès còps pou s'amûzè, an-z-intrét la toutche à un d'bout èt an la sortét à l'ôte dou bôrd (9). Falét dou tès, in! Mêsi anfin, èle l'i aléti cand min.me. [R] An s'amûzét avu ç' k'an p'lét, ma fwa! [R]

(9) [= dubout?].

M.G. — OUI! Il n'y avait pas de pâtures. Si! Les gros bonnets! Ah! Les gros bonnets avaient des pâtures! Alors, les enfants allaient à l'école. Mais des gens comme nous... Tu! Comprends bien!

ENQ. — Mais, à l'école, sur quoi écrivait-on?

M.G. — Une ardoise! Et des touches! Et puis, on avait parfois une patte de lapin et on crachait sur l'ardoise et on l'essuyait comme ça. Ou bien, je crois bien que l'on n'avait pas de mouchoir non plus, parce que l'on se mouchait sur l'envers du tablier ou sur ses manches. Faites un peu ça aujourd'hui, vous! [R]

ENQ. — Et on mettait encore des tabliers en ce temps-là?

M.G. — Oui! Et parfois pour s'amuser, on entrait la touche à un bout et on la sortait à l'autre bout. [Il] fallait du temps, hein! Mais enfin, elle y allait quand même. [R] On s'amusait avec ce qu'on pouvait, ma foi! [R]

ENQ. — Èt on 'nn-aveût pluzieûrs, dès vantrins?

M.G. — Ô...! NÈNÎ (?)! S'an 'nn-avét deûs, c'est tout l' bout dou monde!

ENQ. — Èt ku f'zéve-t-on alôrs cwand 'l èsteût mâs-sîr?

M.G. — Hâ bê! Il a r'lavièt ik èl tès k'an mètét l'ôte, ma fwa. Û dès côps k'il a r'lavièt l' tès k'an-z-avét conjé. Èt lès tchôsses, ç'astét co parèy! An lès mètét propes lu dimantche, an l's-avét pou la s'min.ne, èt puis ç'astét tout. Èt an cirét lès solès. Cand-an 'nn-avét co! Gn-è dès côps k'an n'avét k' dès galotches û dès sabots.

ENQ. — Èt cwand f'zéve-t-on sès d'vwârs si on-z-aléve âs vatches après lu scole?

M.G. — An bê! An lès fajét à l' sise, là! Pace ku min.me a l'estè, jamêts, jamêts, an n' soupét sins lampe, in! Jamêts!

ENQ. — Et on en avait plusieurs, des tabliers?

M.G. — Oh! NON! Si on en avait deux, c'était tout le bout du monde!

ENQ. — Et que faisait-on alors quand il était sale?

M.G. — Eh bien! Ils en relavaient un pendant que l'on mettait l'autre, ma foi. Ou parfois, ils en relavaient pendant que l'on avait congé. Et les bas, c'était encore pareil! On les mettait propres le dimanche, on les avait pour la semaine, et puis c'était tout. Et on cirait les souliers. Quand on en avait (encore)! On n'avait parfois que des galoches ou des sabots.

ENQ. — Et quand faisait-on ses devoirs si on allait garder les vaches après l'école?

M.G. — Eh bien! On les faisait le soir, là! Parce que même en été, jamais, jamais, on ne soupaît sans lampe, hein! Jamais!

Noël, Saint-Nicolas et Pâques

ENQ. — Èt à Noyé, ku f'zéve-t-on avâ volà? Fuzéve-t-on one sakwè du spéci.âl?

M.G. — NON! Gn-avét ène tante ki n'meurét Amîprè. Èle fajét souvèt d' la târte. Alôrs, duvant d' lalè à mèsse, è bè, an lalét... bware lu café toula. Èt ç'astét tout. Pâs pus d' chichis k' ça! Ô Nouvèl Ån, an fajét co biè dès galètes. Èt an lès fajét à l' sîse, ma fwa. Avu dès cuches, ça nalét vite. Mêts l'astét d' kèstion du boûrè tout l' tès d'dès, in, pace ku ôtrêmèt, èles n'arièt ni cût lontès. / Èt an-z-ach'tét deûs-oranges pou nalè strimè èl pârin d' ma seûr. Mêts, nous-ôtes, an lès wêtét, là, lès-oranges. Èt èles coustièt un sou la pièce. Alôrs, ma fwa... Èt l' pârin d' ma seûr li bayét deûs sous. Mi, dju 'nn-avés min.me pont. Èt ç'astét tout! / Èt à l' Sint-Nicolâs, m' pârin n'meurét à... à Warmifontin.ne èt an... an l'i alét kère la Sint-Nicolâs èt i-gn-avét toudi dês p'tites bricoles. Ni grand tchôse, da! Mêts un peû

Noël, Saint-Nicolas et Pâques

ENQ. — Et à Noël, que faisait-on par ici? Faisait-on quelque chose de spécial?

M.G. — NON! Il y avait une tante qui habitait à Hamipré. Elle faisait souvent de la tarte. Alors, avant d'aller à la messe, eh bien, on allait... boire le café chez elle (là). Et c'était tout. Pas plus de chichis que cela! Au Nouvel An, on faisait parfois des galettes. Et on les faisait le soir, ma foi. Avec des branches, ça allait vite. Mais il était question de bourrer tout le temps [le poêle] (dedans), hein, parce qu'autrement, elles n'auraient pas cuit longtemps. / Et on achetait deux oranges pour aller présenter ses vœux au parrain de ma sœur. Mais, nous, on les regardait, là, les oranges. Et elles coûtaient un sou la pièce. Alors, ma foi... Et le parrain de ma sœur lui donnait deux sous. Moi, je n'en avais même pas. Et c'était tout! / Et à la Saint-Nicolas, mon parrain habitait à... à Warmifontaine et on... on allait y chercher la Saint-Nicolas et il y avait toujours des petites bricoles. Pas grand-chose, savez-vous! Mais un peu des macarons, quelques « couques »

dès macarons, kèkes coûkes èt... èt toutes sôrtes du bazârs. Èt an l'i alé, malgré k'an-z-astét p'tits, an l'i alé à pièd. Çu n'est ni... Çu n'est ni biè lon, mês anfin... Gn-è toudi biè... è... cink kilomètés, va! Sûr'mèt! Pusk'i-gn-è trwas du d' ci ô Tchêstê, gn-è co sûr'mèt deûs à l'ôte dès costès. Sûr'mèt!

ENQ. — Èt on-z-aveût dès djowèts?

M.G. — Ôy! DÈVÎNE (?)! Hô nèni! Dju m' rapèle k'an-z-avét... Nosse mère nous rapportét co biè ène poupée / avu d' l'étofe rose èt i-gn-avét lès... lès djambes, dès... lès djambes à partir dès gnos èt pwis lès coûdes èt la téssé an porçulin.ne. Èt an vwat pa dès còps s' lès gazètes k'i r'bayant dès miles pou 'nn-awwar, dès tésses an porçulin.ne. Mês la nô èst dû? Dju n'a sés riè. C'est domadje k'an n' l'è ni wardi. Alôrs, nosse mère lèzî fajét ène pitite cote, ma fwa, pace ku an l's-ach'tét toute nûes, in. Zî fajét ène pitite cote come ça. // Èt noste onke nous-avét ach'tè i còp chakune un p'tit tch'fô. A! Mês c'astét ène afère, sés'!

et... et toutes sortes de choses. Et on y allait, malgré que l'on était petits, on y allait à pied. Ce n'est pas... Ce n'est pas bien loin, mais enfin... Il y a toujours bien... euh... cinq kilomètres, va! Sûrement! Puisqu'il y en a trois d'ici à Neufchâteau, il y en a sûrement encore deux de l'autre côté. Sûrement!

ENQ. — Et on avait des jouets?

M.G. — Oh! PENSEZ-VOUS! Oh non! Je me rappelle qu'on avait... Notre mère nous rapportait parfois une poupée / avec de l'étoffe rose et il y avait les... les jambes, des... les jambes à partir des genoux et puis les coudes et la tête en porcelaine. Et on voit parfois dans les journaux qu'ils donnent des milliers de francs pour en avoir, des têtes en porcelaine. Mais la nôtre, où est-elle? Je n'en sais rien. C'est dommage qu'on ne l'ait pas gardée. Alors, notre mère leur faisait une petite robe, ma foi, parce qu'on les achetait toutes nues, hein. [Elle] leur faisait une petite robe comme ça. // Et notre oncle nous avait acheté à chacune un petit cheval. Ah!

Dj'in.més co mieus un p'tit tch'fô k'ène poupée, mi, in!

ENQ. — C'esteût on dj'vô du...?

M.G. — Ô! UN P'TIT! Ô! UN P'TIT D' CARTON, IN! An n'arét ni seû montè d'sus, sés'! Hâ non! Èt an fajét ène pitite tchèrète avu ène bobine du filè. Èt cand-an p'lét avwar dès.. dès tchin.nes, — dj'ê veû k'an-z-a chôsét à l' dicôce pou deûs sous —, è bin, an l'zî fajét dès trêts avu ça. // Èt an l's-atèlét, ma fwa! / Ç'astét vrêmèt miniature, sés'!

ENQ. — Èt cwand c'esteût Pâkes, on fzéve one sakwè?

M.G. — Ôy! Dèvine (?)! An-z-avét drwat à deûs-ieus. Mês an n' lès mindjét ni co tous lès deûs d'i côp pace k'après an s'an-arét passè, in. Fajét deurè l' pléji, in. Un chake côp! An n'a tîdét dja jamêts pont!

Mais c'était une affaire, sais-tu! J'aimais encore mieux un petit cheval qu'une poupée, moi, hein!

ENQ. — C'était un cheval de...?

M.G. — OH! UN PETIT! OH! UN PETIT EN CARTON, HEIN! On n'aurait pas pu monter dessus, sais-tu! Ah non! Et on faisait une petite charrette avec une bobine de fil. Et quand on pouvait avoir des... des chaînes, — j'ai vu qu'on en « chosait » [vendait] à la fête pour deux sous —, eh bien, on leur faisait des traits avec ça. // Et on les attelait, ma foi! / C'était vraiment en miniature, sais-tu!

ENQ. — Et quand c'était Pâques, on faisait quelque chose?

M.G. — Oh! Pensez-vous! On avait droit à deux œufs. Mais on ne les mangeait pas (encore) tous les deux d'un coup parce qu'après on s'en serait passé, hein. [On] faisait durer le plaisir, hein. Un chaque fois! On n'en teignait même jamais!

La communion

ENQ. — Èst-ç k'on f'zéve one pitite comunion d'vins l' temps?

M.G. — Non!

ENQ. — Non!

M.G. — C'est nous-ôtes k'è k'mincè! En dix-neuf cent dix. À l' Noël! / Du d'vânt, gn-an-avét jamès pont. Mêse seûl'mèt, an-z-a fajét ène deûzième, in! Pou la première comunion, an lalét ô catêchisse tous lès joûrs, swat-i après la mèsse ô matin û à onze eûres après l'ècole, ma fwa. Alôrs, pou la deûzième, ç'astét l' dimanche duvânt lès veupes.

ENQ. — Èt c'èsteût l' min.me an.née, çoula?

M.G. — Â non, in! L'anée... An fajét la première çute annee-ci èt la deûzième, an la fajét l'anée ki viët.

ENQ. — Cwand k'on f'zéve sès pákes, ku s' passéve-t-i o l' mâhon? Cumint apontihéve-t-on çoula?

La communion

ENQ. — Est-ce qu'on faisait une communion privée dans le temps?

M.G. — Non!

ENQ. — Non!

M.G. — C'est nous qui avons commencé! En dix-neuf cent dix. A Noël! / Avant, il n'y en avait jamais. Mais seulement, on en faisait une deuxième, hein! Pour la première communion, on allait au catéchisme tous les jours, soit après la messe le matin soit à onze heures après l'école, ma foi. Alors, pour la deuxième, c'était le dimanche avant les vêpres.

ENQ. — Et c'était la même année, cela?

M.G. — Ah non, hein! L'anée... On faisait la première cette année-ci et la deuxième, on la faisait l'année suivante (qui vient).

ENQ. — Et quand on faisait sa communion, que se passait-il à la maison? Comment apprétait-on cela?

M.G. — Ô bè! C'astét l' min.me! An... an n' fajét pont du... du chôse, pont... pont d' diférance du tout! Ô non!

ENQ. — Mès kéle diférince gn-aveût-i inte lu prumîre èt l' deûzime dès comunions?

M.G. — Â bè! La prêmîere communion, an-z-avét un bê dokèt d' fleûrs après l' cièrje. Èt la deûzième, gn-an-avét pont. Come an n'astét k' dès pôves diâbes, an n'avét pont du... du fleûrs èt lès seûrs nous-an-avièt prustè ik, ma fwa. Èt puis, an-z-avét dès grandes cotes blantches jusk'ou d'zous. An-z-avét co apruntè la blôuse, lu jupon dj' l'avés. An-z-avét apruntè la blôuse à ène tante. Nosse mère la r'lave, èle la mèt s' la hâye èt la vatche la va k'cheurè. Là! Ça fêt k'il è fallu 'nn-ach'tè ène èt an 'nn-avét co pont! // Èt an n' p'lét ni seûl'mèt bware ène goute d'ewe. Èt la... Wêtèz! La mèsse astét à dij-eûres. C'arét fêt à douze aneût. Sins mindjè ni bware dupeûs mîneût! Bè! I-gn-an-avét brâmèt ki toûnièt d' l'ûy èt ki culbutièt. / Tandis' k'aneût, i s' plindant...

M.G. — Oh! Eh bien! C'était la même chose! On... on ne faisait pas de... de « chose », pas... pas de différence du tout! Oh non!

ENQ. — Mais quelle différence y avait-il entre la première et la deuxième communion?

M.G. — Eh bien! La première communion, on avait un beau bouquet de fleurs au cierge. Et la deuxième, il n'y en avait pas. Comme on n'était que des pauvres diables, on n'avait pas de... de fleurs et les sœurs nous en avaient prêté un, ma foi. Et puis, on avait des grandes robes blanches (jusqu'en dessous). On avait encore emprunté la blouse, le jupon, je l'avais. On avait emprunté la blouse à une tante. Notre mère la relave, elle la met sur la haie et la vache va la déchirer. Là! Ça fait qu'il a fallu en acheter une et on n'en avait pas encore! // Et on ne pouvait pas boire une seule goutte d'eau. Et la... Regardez! La messe était à dix heures. Ça aurait fait douze heures aujourd'hui. Sans manger ni boire depuis minuit! Eh bien! Il y en avait beaucoup qui tournaient de l'œil et qui culbutaient. /

Alôrs, à trwas-eûres, an-z-avé lès veupes èt pûs à... à cink, chij-eûres, an ravét co l' salut. Ça fêt k'i falét fère chis côps la route du d' ci Amîprè, èt à pied!

ENQ. — Èt l' lan.n'min, fuzéve-t-on one sakwè?

M.G. — Èt i-gn-i ravét ène mèsse. Mês à l' môjân, an n' fajét riè, da. / Â non! // Èt pou lès confirmâcions, an s' rabiyét avu lès... lès-abits du... du chôse, du communion èt pûs, an nalét bware lu cafè, après la mèsse ô matin, chéz l' pârin û la mârène, ma fwa, l' cé k'astét pus près. Èt pûs nous-ôtes, an-z-è confirmè ô Tchësté. Co toudi à pied! Èt pûs, an-z-è ruv'ni èrmindjè chéz la mârène. Bè! C'astét l' pârin putôt. Mês seul'mèt la mârène astét avu pace ku ç'as-tét pus facile. Èt lès parêts lalièt toudi avu! Èt an distri-bu.ét dès drajées. / Eûreûs'mèt ku ç' n'est pus come ça aneût! Pace ku...

ENQ. — Lu pârin èt l' mârène, i n'nint one pitite sakwè? I n'nint on cadô ou one sakwè insi?

Tandis qu'aujourd'hui, ils se plaignent... Alors, à trois heures, on avait les vêpres et puis à... à cinq, six heures, on avait de nouveau le salut. Ça fait qu'il fallait faire six fois le chemin d'ici à Hamipré, et à pied!

ENQ. — Et le lendemain, faisait-on quelque chose?

M.G. — Il y avait de nouveau une messe. Mais à la maison, on ne faisait rien, n'est-ce pas. / Ah non! // Et pour les confirmations, on s'habillait de nouveau avec les... les habits de... de « chose », de communion et puis, on allait boire le café, après la messe le matin, chez le parrain ou la marraine, ma foi, celui qui était le plus près. Et puis nous, on a [été] confirmés à Neufchâteau. Encore toujours à pied! Et puis, on est revenu manger chez la marraine. Bin! C'était le parrain plutôt. Mais seulement la marraine était avec [nous] parce que c'était plus facile. Et les parents accompagnaient toujours [les enfants]! Et on distribuait des dragées. / Heureusement que ce n'est plus comme cela aujourd'hui! Parce que...

ENQ. — Le parrain et la marraine, ils donnaient un petit quelque chose? Ils donnaient un cadeau ou quelque chose comme cela?

M.G. — Pô...! Nous-ôtes, an n'è riè o.u du tout! Èt an gn-è-z-è riè mètu non pus (¹⁰). / Tandis' k'aneût, i bayânt dès p'tits cadôs èt lès-ôtes a r'fajânt ik ossi. Mêz ça, ça n'ègzistét ni non pus. // Èt asteûre, an-z-è suprimè ossi, in, ça! Avu l' pârin èt la mârène, pou... pou lalè... Lès parïnts, ma fwa!

ENQ. — Èt si, à l' fi, l' pârin èt l' mârène n'avint rin n'né, ku s' passéve-t-i?

M.G. — Â bè, ma fwa! An lès hurlét jusk'adân k' astièt à l' môjân, là, a criant : « Tchitche pârin! Tchitche mârène! », tant k'an v'lét, jusk'à s' la pavée.

AMOUR ET MARIAGE

Les fréquentations

ENQ. — Mès d'vins l' temps, cwand lès djônès djins atakin à hanter, c'mint çoula aléve-t-i?

(¹⁰) Collision entre *gn-è riè* et *an nous-è riè mètu* (*bayè*).

M.G. — Oh! Nous, on n'a rien eu du tout! Et on ne leur a rien donné non plus. / Tandis qu'aujourd'hui, ils donnent des petits cadeaux et les autres en font un aussi. Mais cela, ça n'existe pas non plus. // Et maintenant, on l'a supprimé aussi, hein, ça! Avec le parrain et la marraine, pour... pour aller... Les parents, ma foi!

ENQ. — Et si, des fois, le parrain et la marraine n'avaient rien donné, que se passait-il?

M.G. — Eh bien, ma foi! On les huait jusqu'à ce qu'ils soient à la maison, là, en criant : « Chiche parrain! Chiche marraine! », autant qu'on le voulait, jusque sur le seuil.

AMOUR ET MARIAGE

Les fréquentations

ENQ. — Mais dans le temps, quand les jeunes gens commençaient à courtiser, comment cela allait-il?

M.G. — Hâ bê! Ça dépendait un peu près places, ma fwa. I-gn-avé dè places k'i-gn-an-avé toudi plin. Il a lalièt avu un lite. Ú biè cand' ç'asté mètans à ç' sèzon-ci, va, dj'è idée, à pô près à Pâkes, ú k' ç'arét stu ô... ô carnaval.. Dju n' mu rapèle pus ô jusse non pus pace ku c'est trop lwin-tin. I roûlièt l' viladje avu un paniè, in. I ramassièt dësieus. Èt pûs, ma fwa, an lalé fère la fricassée à l' min.me □ toudi à l' min.me place, ma fwa. Èt i-gn-è dè còps cand'il a □ i sortiet, i purniet lès cokies èt tous lès ostant n' mètes, an déposét ène cokie. [R]

ENQ. — Èt o vosse mâhon, i f'zint çoula avou?

M.G. — NON! Ô NON! Touci, gn-avé jamés pèrsone! Cand-i v'niet, k' ça n' pléjét ni, i n' vunièt ni sûr'mèt jamés un deûzième còp. Gn-an-avé v'ni i còp ik k'asté plin. Il avé n'mandè à m' frère k'i côse pour lu. Il asté plin come un boudin. Dju l'è dja veû kèkes còps. Dj'astés ôs tchâmps èt dj'avés un p'tit tchiè. I-gn-avé dè gnésses dussus la fôsse route. Alôrs, lu p'tit tchiè bawé après. I culbuté èt

M.G. — Eh bien! Ça dépendait un peu des endroits, ma foi. Il y avait des endroits où c'était toujours plein (où il y en avait toujours plein). Ils y allaient avec un litre. Ou bien quand c'était peut-être à cette saison-ci, va, je pense, à peu près à Pâques, ou que cela aurait été au... au carnaval... Je ne me rappelle plus au juste non plus parce que c'est trop loin. Ils parcouraient le village avec un panier, hein. Ils récoltaient des œufs. Et puis, ma foi, on allait faire la fricassée à la même □ toujours à la même place, ma foi. Et parfois quand ils □ ils sortaient, ils prenaient les coquilles et tous les autant de mètres, on déposait une coquille. [R]

ENQ. — Et chez vous, ils faisaient cela aussi?

M.G. — NON! OH NON! Ici, il n'y avait jamais personne! Quand ils venaient, que cela ne plaisait pas, ils ne venaient sûrement jamais une deuxième fois. Il en était venu une fois un qui était saoul. Il avait demandé à mon frère qu'il parle pour lui. Il était plein comme un boudin. Je l'avais (ai) déjà vu quelques fois. J'étais aux champs et j'avais un petit chien. Il y avait des genêts sur la fausse route. Alors, le petit chien aboyait contre lui. Il culbutait et puis il se relevait et puis il continuait

pûs i s' rulèvét èt pûs i ralét atout mâronânt. Èt il avét r'passè touci, dj'astés an trin du r'passè lès lindjes / èt il è dit : « K'est-ç' ku v' frièz, vous, la n'mwazèle, si voste ome rintrét soû? » — « A bè! », dju dis, « Ça s'rét tout simpe! Dju prîrîs l' bwas à lavè èt pûs dj' li carès'rés l' dos avu ça! » Èt pûs l' bonome è dëgueû... dëgueûlè, il è... il è dëjurè. Èt mi, dj'ê sorti èt dj'ê rintrè cand'il è stu vouye. I n'è jamès pus ruv'ni non pus! //

Èt deûs-ôtes k'avièt v'ni avu î lite du goute. Dj'astés an trin du lire *La Porteuse du Pain*. Dj'avés à pô près fini. Dj'ê r'lî deûs, trwas còps la min.me páje, pou fêre deurè l' pléji. Èt nosse mère astét mòvèse ku dj' n'avés ni sorti dès vêres pou l'zì bayè. Dju n'è pont bovu d' leû goute èt, ma fwa, il ant compris, i n'ant jamès pus ruv'ni non pus! [R]

ENQ. — Bin! C'mint èst-ç' ku v's-av fêt po rèsconter voste ome alôrs?

M.G. — Â bè! Nosse mère avét stu à Brussèles avu sa mère. Èt il è v'ni domèstike ou viladje èt c'est come ça

à marcher en grommelant. Et il était repassé ici, j'étais en train de repasser les linge / et il a dit : « Qu'est-ce que vous feriez, vous, la demoiselle, si votre mari rentrait saoûl? » — « Eh bien! », je dis, « Ce serait tout simple! Je prendrais le bois à laver et puis, je lui caresserais le dos avec ça! » Et puis le bonhomme a dégobi... dégobillé, il a... il a juré. Et moi, je suis sortie et je suis rentrée quand il a été parti. Il n'est jamais plus revenu non plus! //

Et deux autres qui étaient venus avec un litre de genièvre (goutte). J'étais en train de lire *La Porteuse de Pain*. J'avais à peu près fini. J'ai relu deux, trois fois la même page, pour faire durer le plaisir. Et notre mère était fâchée parce que je n'avais pas sorti des verres pour leur donner [à boire]. Je n'ai pas bu de leur genièvre et, ma foi, ils ont compris, ils ne sont jamais plus revenus non plus! [R]

ENQ. — Eh bien! Comment avez-vous fait pour rencontrer votre mari alors?

M.G. — Eh bien! Notre mère avait été à Bruxelles avec sa mère. Et il est venu [comme] domestique au village et c'est comme ça qu'on s'est

k'an s'è k'nuchi, ma fwa. An-z-è frèkantè un-ân û deûs, va! Deûs-âns pace ku an n'avét pont d' place, in, n'avét k'ène place hôt, ène place bas. An-z-è r'fêt l'ôte. Èle n'astét ni min.me finie... Èt an s'è mariè an... an trante, ou mwas d' décambe èt nosse mère èst dja môrte an trante èt un, ou mwas d'avri. Fêt ku an n' l'è wêre veû, ma fwa. Ça fêt k' dès grands-mères bobones, an 'nn'è ja-més pont u.

ENQ. — Mès d'vins l' temps, cwand c'esteût on djône ome do viyèdje k'aveût idée d'une crapôde, ça s' passéve cumint? I s' vèyint sovint?

M.G. — Han bè! Ça dépend, va! I-gn-an-è ki frèkantièt pa dês còps dês-anées, èt k' ça n' lalét ni cand min.me. Ça dépend un peû.

ENQ. — Èt i m'néve tos lès dîmègnes?

M.G. — Dîmantche èt l' jeûdi! / Avu lès pantoufes du-zous l' brès... Èt i passét pa l'aclôs. C'astét à l' dernière môjân là-dri, à min drwate, a lalânt su Amîprè.

ENQ. — Èt il apwèrtéve one sakwè?

connus, ma foi. On a courtisé un an ou deux, va! Deux ans parce qu'on n'avait pas de place, hein. [on] n'avait qu'une pièce en haut, une pièce en bas. On a refait l'autre. Elle n'était même pas finie... Et on s'est mariés en... en trente, au mois de décembre et notre mère est déjà morte en trente et un, au mois d'avril. [Ça] fait qu'on ne l'a guère vue, ma foi. Ça fait que des grands-mères bobones, on n'en a jamais eu.

M.G. — Mais dans le temps, quand c'était un jeune homme du village qui avait l'intention de courtiser une jeune fille, cela se passait comment? Ils se voyaient souvent?

M.G. — Eh bien! Ça dépend, va! Il y en avait qui courisaient parfois des années, et que ça n'allait quand même pas. Ça dépend un peu.

ENQ. — Et il venait tous les dimanches?

M.G. — [Le] dimanche et le jeudi! / Avec les pantoufles sous le bras... Et il passait par l'enclos. C'était à la dernière maison là-derrière, à main droite, en allant sur Hamipré.

ENQ. — Et il apportait quelque chose?

M.G. — NON! Èl prèmiè còp, il è v'ni avu un lite èt dj'ê dit : « C'est fini! Nu v'nèz pus avu ç' bazâr-là! Dju n'in.me ni ç' truc-là! » Èt gn-an-avét ki d'jièt : « Â bë! An minje leû chôcolât û lès caramèls èt an rit d' leû pware! » Mës, mi, n'in.me ni ç' truc-là, sés'. Ça plêt ou ça plêt pâs, in! C'est tout!

ENQ. — Mës cwand c'esteût l' Noyé ou Pâkes, ou tot coula, on n'néve one sakwè â djône ome?

M.G. — Ô non! A... À Pâkes, an bayét co biè deûs-ieus, ma fwa. C'est tout. Ô wi!

ENQ. — Èt cwand k'i d'veve dumander l' min du l' djône feye?

M.G. — Ho...! An n' fajét wêre du chichis non pus!

ENQ. — Èt c'mint f'zéve-t-on? I m'néve tot seû ou avou one sakî?

M.G. — Non! Tout seû! Ô! Toudi tout seû! Pace ku an-z-è dja veû k'i-gn-an-avét ki purnièt i tchiè avu èt l' tchiè astét prèfèrè ou bonome. Cand-i s'an-apèrçuvièt à tès, i nu l' purnièt pus. Mës gn-è dès còps k'i s' fajièt roûlè cand min.me! [R]

M.G. — NON! La première fois, il est venu avec un litre et j'ai dit : « C'est fini! Ne venez plus avec ce bazar-là! Je n'aime pas ce truc-là! » Et il y en avait qui disaient : « Eh bien! on mange leur chocolat ou les caramels et on rit de leur poire! » Mais, moi, je n'aime pas ce truc-là, sais-tu. Ça plait ou ça ne plait pas, hein! C'est tout!

ENQ. — Mais quand c'était la Noël ou Pâques, ou tout cela, on donnait quelque chose au jeune homme?

M.G. — Oh non! A... A Pâques, on donnait parfois deux œufs, ma foi. C'est tout. Oh oui!

ENQ. — Et quand il devait demander la main de la jeune fille?

M.G. — Oh...! On ne faisait guère de chichis non plus!

ENQ. — Et comment faisait-on? Il venait tout seul ou avec quelqu'un?

M.G. — Non! Tout seul! Oh! Toujours tout seul! Parce qu'on a déjà vu qu'il y en avait qui prenaient un chien avec eux et que le chien était préféré au bonhomme. Quand ils s'en apercevaient à temps, ils ne le prenaient plus. Mais parfois, ils se faisaient rouler quand même! [R]

Le mariage

ENQ. — Èt vosse marièdje?

M.G. — On n'a guère fait d' chichis! Mu pârin, gn-è □ èl'i è v'ni, ma mârène nu l'i è ni v'ni. La mârène du m'n-ome è v'ni èt s' pârin n'è ni v'ni non pus. Il avét dit : « Dj' n'è pont d' djambân! » Il avét bayè deûs çants frâncs pou 'nn-ach'tè ik. / Èt m'n-ome dujét : « Dju vôrés k'i-gn-arêt pèrsone! » Il è stu pris ô mot! I-gn-avét... dou verglas. L'òtobus' n'è ni seû montè Trêmânt. Il è falu prinre i camion dou viladje èt i l'i è stu a... avu m' frére èt il ant toûrnè l' camion à l' min dussus l' verglas s' la route. I n'arièt dja ôsu mète lu moteûr an route. / Alôrs, probâblèmèt k'an n'è jamêz veû ça. Put-être k'an nu l' vêrè co jamêz non pus. Dju n'ans ni assistè à nosse mèsse du mariadje. // Nosse curé astét dja vieus èt pou n'meûrè sins mindjè, sins bware, / i n'arêt ni seû... Ça fêt k' ma seûr è pris l' vèlo èt èle li è stu li dère, ma fwa, k'i n'astièt ni co toudi arrivès. Ça fêt k'il è dit la mèsse sins nous-ôtes. / Ça fêt cand-il ant

Le mariage

ENQ. — Et votre mariage?

M.G. — On n'a guère fait de chichis! Mon parrain y est venu, ma marraine n'y est pas venue. La marraine de mon mari est venue et son parrain n'est pas venu non plus. Il avait dit : « Je n'ai pas de jambon! » Il avait donné deux cents francs pour en acheter un. / Et mon mari disait : « Je voudrais qu'il n'y aurait personne! » Il a été pris au mot! Il y avait... du verglas. L'autobus n'a pas su monter Traimont. Il a fallu prendre un camion du village et il y a été... avec mon frère et ils ont tourné le camion à la main sur le verglas sur la route. Ils n'auraient pas osé mettre le moteur en route. / Alors, on n'a probablement jamais vu ça. Peut-être qu'on ne le verra jamais plus. Nous n'avons pas assisté à notre messe de mariage. // Notre curé était déjà vieux et pour rester sans manger, sans boire, / il n'aurait pas pu... Ça fait que ma sœur a pris le vélo et elle est allée lui dire, ma foi, qu'ils n'étaient toujours pas arrivés. Ça fait qu'il a dit la messe sans nous. / Ça fait, quand ils ont

stu arrivès, pace ku i fôt passè ô mère pou k'mincè, in, fêt k'an-z-è passè à l'ècole èt pûs an-z-è stu à l'èglise après, ma fwa. V'là tout l' chichi k'on a fait. Je t'assûre k'an n'avét ni ène bèle blantche... ténue èt... èt... èt ène trin.ne èt dès pájes pou la portè. [R]

ENQ. — Èt k'est-ç' ku v's-aviz métou sor vos? K'esteût-ce po one cote?

M.G. — An... ! Ène... Èn-ançyin costume ku dj'avés, un costume nwär, èt pûs c'est tout. Pâs pus d' chichis k' ça! / Èt an-z-è fêt l' toûr du noces ôtoûr dou pôrdje!

ENQ. — Èt k'est-ç' ku v's-aviz po v' monter?

M.G. — Hô bë! An-z-avét... An-z-avét ç' k'an-z-è u, là, ma fëye! An... an n'è riè boudji, là! // Èt m'n-ome avét r'pris ène ôrmère chéz sës patrons pou cate çants frâncs. Ène ôrmère, co dou contréplaké, sés', ni co toudi l' diâbe non pus. C'astét co toudi chér assè pwisk'i falét k'i travaye ï mwas pou... pou la dite ôrmère. Èt pûs ène... ène bèle seûr è bayè ène père du draps, deûs tièkètes. Ène ôte, chij-

été arrivés, parce qu'il faut passer chez le maire pour commencer, hein, [ça] fait qu'on est passé à l'école et puis, on est allé à l'église après, ma foi. Voilà tous les chichis qu'on a faits! Je t'assure qu'on n'avait pas une belle tenue blanche et... et... une traîne et des pages pour la porter. [R]

ENQ. — Et qu'est-ce que vous aviez mis sur vous? Quelle sorte de robe était-ce?

M.G. — Ah...! Une... Un ancien tailleur que j'avais, un tailleur noir, et puis c'est tout. Pas plus de chichis que ça! / Et on a fait le voyage de noces autour du tas de fumier!

ENQ. — Et qu'est-ce que vous aviez pour monter votre ménage?

M.G. — Oh bien! On avait... On avait ce qu'on a eu, là, ma fille! On... On n'a rien bougé, là! // Et mon mari avait repris une armoire chez ses patrons pour quatre cents francs. Une armoire, encore du contreplaqué, sais-tu, pas (toujours) le diable non plus. C'était toujours assez cher parce qu'il fallait qu'il travaille un mois pour... pour l'armoire en question. Et puis une... une belle-sœur a donné une paire de draps, deux taies. Une autre,

èswie-mins, èt pûs i cok'mâr èt... èt ène caf'tière, ène lètière èt pûs... kèkes assiettes. Èt ène chôse du... sa... sa patronne, èle li avét bayè ène série d' plats. Èt... c'est à pô près tout ç' k'an... tous lès cadôs k'an-z-è oyu.

ENQ. — Èt c'esteût d'vins cisse mâhon-volà ku v's-èstiz?

M.G. — Touci, in! Â wi!

ENQ. — Mès èle n'esteût nin come çou-volà? Siya?

M.G. — Â NON, IN! Gn'avét ène place ôt, ène place bas! Alôrs lu stôle, toula, astét jusse fêt avu dès... dès chôses du moussirê, dès tringues èt d' la mousse intèr, in. Alôrs, cand ç'astét lieu, ç'astét tchôd, là, ça. Mès seûl'mèt cand' ça avét kèkr-anées, c'est lès suris ki fajiet dès gargouyes dudès! Alôrs, lu frwad passét, in, par là. / Èt cand' ç'astét pou bate a l'ivèr, là, è bin, an r'culé l'òrmère, an mètét ène vièye couverte pa d'zeûr èt an batét touci. / Jusse à... à l' lârdjeûr du l'uch. An mètét l'òrmère touci. Ç'astét amûzânt, sés! Dj' t'assûre ku ç'astét amûzânt, in! Èt l' pus

six essuie-mains, et puis une bouilloire et... et une cafetière, un pot à lait et puis... quelques assiettes. Et une chose de... sa... sa patronne, elle lui avait donné une série de plats. Et... c'est à peu près tout ce qu'on... tous les cadeaux qu'on a eus.

ENQ. — Et c'était dans cette maison-ci que vous étiez?

M.G. — Ici, hein! Ah oui!

ENQ. — Mais elle n'était pas comme ceci? Si?

M.G. — AH NON, HEIN! Il y avait une pièce en haut, une pièce en bas! Alors l'étable, là, était juste faite avec des... des « choses » de mousse, des tringles et de la mousse entre [elles], hein. Alors, quand c'était nouveau, c'était chaud, là, ça. Mais seulement, quand ça avait quelques années, c'est les souris qui faisaient des gargouilles (= rigoles) dedans! Alors, le froid passait, hein, par là. / Et quand c'était pour battre en hiver, là, eh bien, on reculait l'armoire, on mettait une vieille couverture par-dessus et on battait ici. / Juste à... sur la largeur de la porte. On mettait l'armoire ici. C'était amusant, sais-tu! Je t'assure que c'était amusant, hein! Et le plus beau! [Il] fallait encore cuire [le pain]! Il y avait encore une voisine

bê! Falét co cûre! I-gn-avét co ène vwazine ki v'nét co, — dju la vwas co —, avu la bérwète. Lès... lès boches ant flambè la môjân, à l'ôte costè dou bwas, là-ôt, s' la Justice (¹¹). Èle vunét avu sa bérwète, ène pougnie d' sè, sa lèveûre èt un peû d' farène. Alôrs touci, dès cuches, elle-an-avét su place pace k'an-z-avét dès bwas tout-ôtoûr. Alôrs, èle avét s' valèt. À l' neût, après sa djornée, — lu, il astét ou Ch'min d' Fêr —, è bin, i v'nét r'kéri lès pins. Là! An n'avét dja pont d' place, / èt an rindét co sèrvice ôs-ôtes!

(¹¹) Lieu-dit.

qui venait (encore), — je la vois encore —, avec la brouette. Les... les « boches » ont brûlé la maison, de l'autre côté du bois, là-haut, sur la Justice. Elle venait avec sa brouette, une poignée de sel, sa levure et un peu de farine. Alors ici, des branches, elle en avait sur place parce qu'on avait des bois tout autour. Alors, elle avait son fils. Le soir, après sa journée, — lui, il était au Chemin de Fer —, eh bien, il venait rechercher les pains. Là! On n'avait déjà pas de place, / et on rendait encore service aux autres!

Marie-Thérèse COUNET

Une paskèye sur la révolution liégeoise de 1789

Beaucoup de textes de l'ancienne littérature wallonne, édités au début de ce siècle ou à la fin du siècle dernier, ne répondent pas aux exigences philologiques actuelles. C'est pourquoi il est utile de les republier, presque autant que de diffuser ceux qui sont restés inédits.

Cette raison suffirait à justifier que l'on reprenne ici une *paskèye* sur la révolution liégeoise répertoriée sous le n° 87 dans l'*Inventaire de la Littérature wallonne des origines (vers 1600) à la fin du XVIII^e siècle* de M. Piron, déjà éditée par A. Body dans le tome XIX du B.S.L.W., 1885, pp. 223-226. Cependant, notre choix s'est fixé sur cette chanson, assez pauvre linguistiquement et encombrée de gallicismes, à la suite de la découverte d'une version inconnue, que nous avons estimé intéressant de révéler et d'analyser.

I. Réédition du texte publié par A. Body en 1885

L'édition d'A. Body. — Deux états différents du texte nous sont parvenus : un imprimé du 18^e siècle où figurent, à la suite de la chanson wallonne, trois chansons françaises (dont l'*Ariette du Rival confident*), et une copie manuscrite du 19^e siècle de la main de F. Bailleux. Cette dernière fut réalisée à partir de l'original imprimé : la description que donne Bailleux de sa source à la fin de sa transcription

(« à la suite se trouve imprimé[e] une ariette du rival confident ») écarte toute hésitation à ce sujet. Cependant, le manuscrit de Bailleux prend de nombreuses libertés par rapport à l'imprimé : ajouts, substitutions de mots ou même de bouts de phrases entiers (¹), graphies à ce point différentes de l'original qu'il s'agit davantage d'un essai de transcription en une orthographe plus fidèle à la prononciation dialectale que d'une simple copie. Enfin, chose curieuse, la transcription de Bailleux contient deux couplets qu'il ignore l'imprimé. Ils ne sont empruntés à aucune autre *paskèye* connue. Bailleux, lui-même auteur dialectal, les aurait-il composés et insérés dans sa transcription?

Bien qu'il se borne à indiquer sa source par les termes « texte imprimé, copie dans la collection Bailleux », A. Body a manifestement établi son édition à partir de la transcription de F. Bailleux, et n'a sans doute jamais pu consulter l'original imprimé. Il reproduit toutes les variantes et innovations présentes chez Bailleux, y compris les deux couplets supplémentaires, et ne s'en écarte que pour commettre une faute. Ces erreurs consistent le plus souvent en mécoupures : *qui soutairi* (v. 14), *qui soutaireut* (v. 38), *ça stu* (vv. 52 et 90) etc. D'autres sont plus graves. Alors que la *paskèye* est composée en un wallon liégeois exempt de toute particularité locale, A. Body introduit à plusieurs reprises des traits verviétois, notamment la voyelle caduque *u* dans *lu borgu-maiss* (v. 10) et *digne du foi* (v. 50); si certaines de ces formes peuvent être dues à une lecture fautive de la transcription de Bailleux, toutes sont sans nul doute engendrées par l'origine spadoise d'A. Body. Ajoutons encore que les graphies de F. Bailleux cernent avec davantage d'exactitude

(¹) Si certaines modifications semblent destinées à corriger un vers boiteux, d'autres sont par contre gratuites, ou rendent boiteux un vers qui ne l'était pas.

la prononciation dialectale que celles d'A. Body, lequel, par exemple, omet souvent les accents de timbre et de longueur que son prédécesseur s'était parfois efforcé d'indiquer.

En conclusion, éditée telle quelle, la transcription de F. Bailleux aurait constitué à l'époque une édition plus fidèle et plus rigoureuse que celle d'A. Body.

L'histoire (²). — L'auteur de la *paskèye* est manifestement un membre ou un partisan de cette bourgeoisie qui joua un rôle prépondérant dans la révolution liégeoise. Composée exclusivement en l'honneur des patriotes bourgeois et de Chestret et Fabry en particulier, la chanson ne met en scène que brièvement et pour la railler une aristocratie qui cependant fit un temps cause commune avec la bourgeoisie, et dont certains membres lutèrent aux côtés des patriotes. D'autre part, la *paskèye* ne fait aucune allusion au petit peuple de Liège et des campagnes, et jette pudiquement le voile sur l'antagonisme naissant entre ce peuple qui se croyait lésé et la bourgeoisie aisée parvenue au pouvoir. Cet antagonisme se traduisit, en octobre 1789, par des émeutes populaires et des accrochages entre garde patriotique et milice populaire, événements qui préludèrent à la tentative d'assassinat de Chestret. Si, se taisant sur ce qui a

(²) Notre propos n'étant pas de fournir un commentaire historique détaillé, nous ne signalerons que ce qui est nécessaire à la compréhension du texte. Nous nous sommes surtout référé aux ouvrages suivants : H. Pi- renne, *Histoire de Belgique*, t. V, 2^e éd., Bruxelles, 1926; A. Borgnet, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789*, Liège, 1865; L. Leconte, *Les Événements militaires et les Troupes de la Révolution liégeoise*, Tongres, 1932; J. Bosmant, *Les Grands Hommes de la Révolution liégeoise de 1789*, Liège, 1878; P. Recht, *1789 en Wallonie, Considérations sur la Révolution liégeoise*, 1933; T. Juste, *La Révolution liégeoise de 1789*, Liège, 1878; *Biographie nationale*, Bruxelles, t. IV (1873), t. VI (1878).

précédé cette tentative, l'auteur y consacre un couplet, c'est pour souhaiter longue vie à Chestret et se garder significativement d'indiquer que ce dernier foudroya d'un coup de fusil le meurtrier dont l'arme avait raté. Selon les historiens, cet épisode s'est déroulé le 8 octobre et non le 13, comme l'indique la *paskèye*.

Hormis cet événement et la fuite du Prince-Evêque à Seraing le 19 août, les faits mis en scène dans le texte imprimé sont ceux de la journée du 18 août. Prise de la citadelle par le colonel J.P. Ransonnet, dont le nom n'est pas cité, envahissement de l'hôtel de ville par des bandes de bourgeois et d'ouvriers conduits par l'avocat Lyon et l'armurier Gossuin. Les magistrats se voient retirer le pouvoir, et l'on acclame Chestret et Fabry comme nouveaux bourgmestres. On se rend ensuite au château de Seraing, d'où l'on conduit le Prince-Evêque à Liège, et, dit la *paskèye*, *il a stu l' prumî a siner*. Il s'agit de la signature de plusieurs résolutions, surtout l'abrogation du règlement de 1684⁽³⁾ et l'approbation de la récente élection.

Les deux couplets supplémentaires de la transcription de Bailleux traitent de la médiation prussienne. Une sentence militaire ayant été ordonnée par la chambre de Wetzlar pour rétablir le Prince, la Prusse eut en effet l'idée, sous prétexte d'exécuter cette sentence, d'occuper pacifiquement Liège et de s'y conduire en protectrice du peuple contre l'Evêque, dans le but d'affaiblir l'Autriche. Le second couplet met en scène cette intervention pacifique du 30 novembre 1789, acclamée par les Liégeois. Quant au premier couplet supplémentaire, il se réfère paradoxalement à une

(3) Œuvre de Maximilien-Henri de Bavière, ce règlement augmentait le pouvoir du prince en anéantissant le rôle des métiers et en lui permettant d'intervenir dans la nomination du Tiers Etat. Pour plus de détails, voir notamment H. Pirenne, *op. cit.*, pp. 148 et sv.

mission de Chestret à Berlin postérieure à cette occupation prussienne. C'est en effet à la fin de janvier 1790 que Chestret et Bassenge, comme députés du Tiers Etat, allèrent remercier le roi de Prusse de sa protection et débattre de l'ancienne constitution à rétablir.

Date. — Bien qu'il soit impossible de dater précisément la *paskèye*, les événements décrits fournissent quelques indications. L'imprimé est postérieur au 13 octobre 1789, date erronée de la tentative d'assassinat de Chestret, et vraisemblablement antérieur à l'arrivée des Prussiens le 30 novembre. Le vers *li rwè d' Prûsse èst po nos sout'ni* semble, en effet, indiquer que la Prusse, qui passera aux actes, en est encore au stade des intentions. En outre, la composition, que nous supposons située entre ces deux dates, dut être suffisamment éloignée de la tentative d'assassinat de Chestret pour que la mémoire de l'auteur pût commettre une erreur de cinq jours. Novembre 1789 nous paraît donc plus probable qu'octobre.

Quant aux deux couplets supplémentaires de la transcription de Bailleux, évidemment postérieurs à janvier 1790, ils sont, à notre avis, pour autant qu'ils soient contemporains des faits, antérieurs au 16 avril, date du départ des Prussiens. Passé cette date, on comprendrait mal l'enthousiasme et la reconnaissance dont fait preuve l'auteur à propos de leur arrivée. D'autre part, bien que l'aide prussienne se soit avérée intéressée et caduque, F. Bailleux a-t-il pu, plusieurs dizaines d'années plus tard, grâce à ses talents de poète et d'érudit (⁴), reconstituer les sentiments du Liégeois de la

(⁴) Auteur de chansons politiques, il manifesta notamment son intérêt pour l'ancienne littérature wallonne par son *Choix de chansons et poésies wallonnes (pays de Liège) antérieures à 1830*. Liège, 1844.

révolution face à l'espérance prussienne? Il en avait certes les capacités, mais en l'absence de trait linguistique trahissant l'époque de leur composition, l'origine de ces deux couplets demeurera sans doute une énigme.

La **versification** est des plus simples : rimes ou assonances plates (AABB), quelques rimes riches (vv. 11-12, 41-42, 51-52, 75-76).

L'octosyllabe est généralement respecté, mais, pour le préserver, l'auteur s'est parfois livré à des élisions factices entraînant la présence de trois consonnes consécutives. En pareil cas, nous rétablissons entre crochets la voyelle d'appui réclamée par le système de la langue. Inversement, il arrive qu'une voyelle d'appui injustifiée ne soit là que pour obtenir le nombre de syllabes voulu; nous la mettons cette fois entre parenthèses.

Principes. — La réédition en orthographe Feller se fonde sur le texte original imprimé.

Les deux couplets inconnus de l'imprimé sont insérés entre crochets à l'endroit de la chanson où nous les avons trouvés chez F. Bailleux.

Les variantes de F. Bailleux et d'A. Body qui n'ont pas été signalées dans l'introduction figureront à la suite des notes d'ordre linguistique ou historique. Lorsqu'une variante est commune aux deux transcriptions, ce qui est presque toujours le cas, nous ne la faisons précéder d'aucune indication.

Certaines graphies du texte imprimé indiquent clairement une liaison entre le pronom pluriel «ils» et un verbe à initiale vocalique : *y zarivi*, *y zont*. Ce phénomène, considéré comme un néologisme dû à l'influence française (cf. DL, p. 339; ALW 2, c. 31), se répandait donc déjà à l'époque. Cependant, estimant que l'usage pouvait être flottant chez un même locuteur, nous ne l'étendrons pas à l'ensemble des cas : nous ne marquons la liaison que lorsque les gra-

phies nous y obligent. De même, nous ne notons un z euphonique pour éviter l'hiatus que là où l'imprimé l'indique clairement (graphies du type *on za stu fé*).

**Paskèye so l' Rèvolucion d' Lîdje,
arivèye l[i] dih-ût' d'awous' 1789**

Djans, totes mès djins, corans èvôye,
po tot costé ci n'est k'ine djôye
dè vèyi Tchèstrèt èt Fâbri
4 cwand is-arivît so l' marchî.
Brèyans « vivât lès pâtriotes »,
cwand i l'ont hèrtchî è s' carotche;
brèyans « vivât » po tot costé,
8 « Tchèstrèt, Fâbri, nos binamés ».

L' dih-ût' d'awous', come vos savez,
lès borguimêsses on-z-a stu fé,
èt-z-ont-i monté al copète
12 po l' publijî a son d' trompète,
èt-z-ont-i mètou on suspins

Notes

1. *corans èvôye* : partons, courons au dehors; le sens moderne de s'en-fuir est exclu par le contexte.

6. *Cwand i l'ont hèrtchî...* : il s'agit du prince (cf. 5^e couplet).

13. *suspins* : hormis l'adj. français *suspens*, « qu'on suspend de ses fonctions (d'un ecclésiastique) ». le FEW (12. 472b) ne mentionne qu'un

Variantes

3. Body substitute sans raison *vèy à vèyi*, réduisant le vers à 7 syllabes. Les deux formes sont connues à Liège et attestées dans l'imprimé (*vèy* au v. 94). | 5. *criyans* (id. vv. 7, 15 et 23). | 6. *i fât lès hèrtchî è carotche*, s'appliquant aux patriotes. | 11. *on lès-a tchûzi al copète*.

- k'i soutérît lès citwèyins.
Brèyans « vivât » po tot costé,
16 « Tchèstrèt, Fâbri, nos binamés ».

I rècorít a leûs mohons;
« à, môrblu, apwète-mu l' posson,
po beûre on côp a leû santé,
20 Tchèstrèt, Fâbri, lès binamés. »
Èt totes lès clokes èt carilions

Notes

substantif *suspend* attesté uniquement dans les *Porteurs* avec le sens « suspension du métier (peine disciplinaire) » (*Règlements et priviléges des XXXII métiers de la cité de Liège*, Fasc. X : *Les porteurs*. Textes édités par M. Yans, avec glossaire philologique par J. Haust, Liège, 1943). Il pourrait s'agir, dans la *paskèye*, de la suspension des deux anciens bourgmestres remplacés par Chestret et Fabry, ou encore, de l'abrogation du règlement de 1684 exigée par les révolutionnaires. Le sens reste cependant obscur. La graphie des *Porteurs* suggère au demeurant un déverbal; celle de la *paskèye*, le part. passé *suspensum*.

Bien que les historiens ne fassent état d'aucune mesure officielle prise par les nouveaux bourgmestres, il s'agit peut-être, en fait, de la libération des occupants des prisons, survenue également le 18 août.

14. *k'i soutérît...* : proposition conjonctive sans rapport syntaxique avec ce qui précède; il faut sans doute comprendre : une suspension (au moyen de laquelle) ils soutiendraient les citoyens.

18. *à* : ms. « oh »; *posson* : pot à bière.

21. *èt carilions* : le caractère équivoque des graphies de l'imprimé (*èt tott lés kloke è carillon*) permet une seconde interprétation, adoptée par Bailleux et Body (*èt carillon*; *èt = in illo*, la préposition absorbant l'article). Nous tranchons pour la coordination au vu des graphies de *è* dans l'imprimé (*èvoë, ess caroche, on ne sareu fé, ell tiesse*) et à la lumière d'une variante de la version manuscrite (*totes les cloques et les carillions*). A côté du carillon de Saint-Paul, existait également celui de la cathédrale Saint-Lambert, dont un mécanisme est conservé à Huy.

Variantes

17. Body : *è leû mohon*. | 18. Body : *Morbleu*, forme française.

- s'acwèrdit â brut dès canons.
Brèyans : « vivât tos cès bordjeûs,
24 ki vont div'ni victôrieûs. »
Tos lès bordjeûs, come vos savez,
li rédjimint ont stu d'zârmer,
ét-z-ont-i corou èl prihon
28 po accompli l' rèvolucion.
Vivât, vivât tos lès bordjeûs,
ki s'ont vèyou victôrieûs;
on l' rèpètrè co d'vins lontins,
32 ki l' vèye di Lîdje si soutint bin.

Li Prince di Lîdje, bèn-èwaré,
a Sèrè on l'a stu trover,
ét ç'a stu tos lès pâtriotes
36 ki l'ont raminé è s' carotche;
c'esteût po l' fé passer sèrmint
k'i soutereût lès citwèyins;
ossi vite k'on li a pârlé,
40 il a stu l' prumî a siner.

Cwand on l'a rèminé è s' palâs,

Notes

22. *â brut dês canons* : selon l'*'Avant-Coureur*, cité par A. Borgnet (*op. cit.*, t. I, p. 121), J.P. Ransonnet ordonna au commandant de la citadelle de faire tirer le canon « pour célébrer le triomphe du peuple ».

25-26. Selon L. Leconte (*op. cit.*, p. 11), la citadelle « n'était plus en réalité qu'un jardin de plaisir occupé par les vétérans du régiment national d'allure trop débonnaire, ayant perdu toute énergie ».

Variantes

27. Body : *èt sont-i cori*, forme ardennaise. | 41. *ric'dût*, variante destinée à rétablir l'octosyllabe.

- 72 i féve ine mène come on prélât;
i n' s'i a polou continter,
44 il a falou k'i s'aye sâvé;
i s'a sâvé donc' a Sérè,
pinsant dè fé dès-ècsplwèts.
Nos nos-avans trové trompés,
48 i n'a rin du tout acwèrdé.

Bassindje, Gôswin èt l' comte Lanwè,
50 ci sont dès-omes très dignes di fwè;
s'il ont monté so l' mèzon-d' vèye,
52 ç'a stu po fé dès grands mèrvèyes;

Notes

45. *donc'* (id. vv. 55, 63, 81 et 93) : imp. « donk »; sous cette forme et avec valeur conclusive, conjonction empruntée du français (cf. L. Remacle, *La Syntaxe du Parler de La Gleize*, t. 3, p. 47).

49. *l' comte Lanwè* : F.B.P.A. de Lannoy-Clervaux (1757-1827), fils du Grand-Mayeur de Liège. L'un des députés de la noblesse qui s'opposèrent violence à Hoensbroech. Il commanda la cavalerie de la garde patriotique; Chestret commandait l'infanterie.

50. imp. : « digne de foy »; bien que l'on puisse considérer l'ensemble du syntagme comme emprunté en bloc au français (formes wall. arch. *dègne* et *feû*), nous rétablissons, contrairement à Bailleux, la préposition wallonne (nombreuses graphies françaises dans l'imp. : *ce sont* pour *ci sont*, *que* et *ké* pour *ki*, etc.).

52. *dès grands mèrvèyes* : la forme de l'adjectif, pour lequel on attendrait un féminin, ne semble faire aucun doute, vu la graphie de l'imp. (« *dé gran merveille* »). Faut-il y voir, de même que dans l'expression franç. à (*granz*) *merveilles* (FEW 6, II, 144a : « étonnamment, extraordinairement, beaucoup »), un emploi masculin du substantif, ou au contraire un emploi de l'adjectif *grand* comparable à celui qui en est fait dans les séquences *grand-mère*, *grand rue*, à *grand peine*, etc.?

Variantes

44. *il a falou k'i ènn' àye ralé*. | 45. *i ènn' a ralé donc' a Sérè*. | 46. *di fé* (dè et *di* peuvent tous deux s'employer devant un infinitif). | *dès grands-ècsplwèts*, ajout de l'adjectif pour constituer 8 syllabes.

on n'è sâreût fé dès pus grands;
li Prince di Lîdje n'est nin pwissant.
Divertihans donc' nos-amis,

56 l[i] rwè d' Prûsse èst po nos sout'ni.

Lès-aristocrates, lès binamés,
i sont fotous, po assûré;

avou l' Prince is-ont volou sout'ni,
60 c'est çoula k'i sont nos-in.n'mis.
Ma fwè, s'i n'aveût t'nou k'a zèls,
li vèye di Lîdje èsteût pèrèye.
Divertihans donc' nos-amis,

64 l[i] rwè d' Prûsse èst po nos sout'ni.

Li traze d'octôbe, djoû a r'marker,
Tchèstrèt on-z-a volou touwer,
ç'a stu on grand còp po l' patrèye,

68 ki Dièw li a conservé l' vèye;
et i sèreût a sohéti
ki nosse Tchèstrèt vikahe todì.
K'i vike, k'i vike, li binamé,

Notes

53. *sâreût* : ou *sareût*, forme ancienne; la longueur de la voyelle à l'époque de la *paskèye* ne peut être établie avec certitude. Id. au v. 95.

55. *divertihans nos-amis* : le verbe n'étant pas attesté dans un emploi intransitif, *amis* ne peut être que compl. d'objet; comp. version ms.

Variantes

56. Body : *sut'ni*; id. v. 64. | 57. *lès mamés*; rétablissement de l'octosyllabe. | 59. Omission de *avou* et maintien de la forme élidée de l'article, ce qui réduit le vers à 7 syllabes. | 60. *ça fé k'i sont...*; variante gratuite, réduisant le vers à 7 syllabes.

72 k'i vike pus' ki Mati-Salé.

[S[i] Tchèstrèt po Bèrlin èst pârti,
c'est po rassûrer nosse payis
èt po r(i)mèrci Guiliôme treûs
76 ki frè r(i)viker tos nos dreûts.
Nos-èstans sûrs di s' protècsion,
i soutèrè li brave nâcion.
Li Lidjwès asteûre écléré
80 crèye, turtos : « Vive li grand guèrier. »

Cwand Chlifèn' a donc' arrivé,
li vèye on-z-a-t-iluminé,
po lès sèrvices k'il a rindou,
84 a l' patrèye ki s'a sout'nou.
C'è-st-on binamé jènèral;
où pôrèut-on trover si-égâl?
Criyans, brèyans turtos èssône :

Notes

72. *pus' ki* : ms. « *pu ki* », avec une voyelle d'appui superflue; afin de conserver l'octosyllabe, nous avons substitué *pus'* à *pu*, les deux formes étant employées à Liège.

75. *Guiliôme treûs* : il s'agissait en réalité de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse de 1786 à 1797; son successeur, Frédéric-Guillaume III, régna, quant à lui, de 1797 à 1840. Cette erreur historique, étonnante pour quelqu'un de l'époque, constitue-t-elle une preuve de la composition nettement plus tardive des deux couplets inconnus de l'imprimé?

79-80. *Li Lidjwès crèye, turtos* : changement de construction (le Liégeois crie, tous...).

81. Schlieffen : les troupes qui, sous son commandement, occupèrent pacifiquement Liège étaient composées de 4.000 Prussiens auxquels s'étaient joints 1.000 Palatins (cf. H. Pirenne, *op. cit.*, p. 53).

86. *où* : encore en usage à Liège au 17^e siècle, avant d'être remplacé par *ouce* et *wice*, ne peut être qu'un gallicisme dans notre *paskèye* (cf. L. Remacle, *La Syntaxe du Parler de La Gleize*, t. 2, pp. 202-205).

88 « Vive l[i] jènèrâl Chlifèn' èt Dôm'. »]

Kî a compôzé cisse paskèye,
ç'a stu cink' ou sî djon.nès fèyes;
on djoû, èstant a leû-z-ovrèdje,
92 iles si boutit çoula èl tiësse;
iles-i k'mincit donc' a tchanter,
po vèy s'iles l[i] f'rît bén-aler;
so m' fwè, i n' sâreût aler mîs,
al faveûr d[i] Tchèstrèt èt d' Fâbri.

Notes

88. Dohm : représentant de la Prusse auprès du cercle de Westphalie. Dès mai 1787, il s'était mis en rapport avec J.J. Fabry, ancien bourgmestre de Liège et père de J.H. Fabry, célébré dans la chanson.

90. *sî* : imp. « *sik* », coquille sans doute due à l'influence de *cink'* qui précède. Ce *k* est-il purement parasitaire, ou est-il mis pour un *h* se prononçant encore devant consonne ?

92. *ile* : forme ancienne, aujourd'hui remplacée par *èle*.

93. *iles-i k'mincit* : imp. « *il zikminci* »; *i* : adverbe de lieu, représentant *a leû-z-ovrèdje*.

95. *i n' sâreût* : imp. « *inn sareu* ». Une seconde interprétation est possible : *ine n' sâreût* (elle ne saurait), avec assimilation.

Variantes

93. *ile li k'mincit* (*li* : la chanson). | 94. Bailleux : *s'i l' f'rît* (pronom sujet masculin). Body : *s' ile f'rít* (omet le pronom complément d'objet).

II. Edition de la version manuscrite

Seule pièce en wallon d'un ensemble de chansons et documents découverts par M. Delrée dans les archives de Laurent François Dethier⁽⁵⁾, cette version ne comprend que les huit premiers couplets de la *paskèye*, numérotés de 1 à 8. Le **manuscrit** consiste en une simple feuille volante : au recto, sur deux colonnes, les six premiers couplets; au verso, les couplets 7 et 8 et un chiffre 9 indiquant que l'auteur savait sa transcription incomplète et s'était proposé de la poursuivre.

La **langue** du manuscrit est également du liégeois, avec toutefois, contrairement à l'imprimé, deux différences par rapport à l'usage de Liège : la coexistence de deux formes de «été» — *stu* (coupl. 2, 6 et 8), seule forme connue à Liège, et *stou* (3 fois au coupl. 5; coupl. 6 et 8) — et la forme *borgumèsse* (lg. *borguimèsse*), dotée d'un *u* sans doute dû à l'influence de la labiale.

Ces seules particularités permettent difficilement une **localisation** précise, d'autant plus qu'il s'agit d'un texte ancien. Néanmoins, le réseau des enquêtes de l'Atlas Linguistique de la Wallonie est suffisamment dense pour nous fournir des indications dignes d'intérêt. Les seuls points de l'ALW qui connaissent à la fois *stou*⁽⁶⁾ et

⁽⁵⁾ Né et mort à Theux (1757-1843), il fut le chef de la révolution liégeoise au pays de Franchimont, représentant du peuple au Conseil des 500 et membre du Congrès national de Belgique (cf. J. Meunier, *Un Acteur de la Révolution liégeoise, l'avocat L.F. Dethier*, Liège, 1978, publication qui nous a été aimablement signalée par M. Delrée).

Notons d'emblée que l'origine du manuscrit ne peut être Theux, qui appartient linguistiquement à l'aire verviétoise.

⁽⁶⁾ Cf. ALW 2, c. 85; d'une manière générale, *stou* occupe le liégeois méridional.

borgumèsse (⁷) sont Strée (H 46), Harzé (H 68), Louveigné (L 114) et trois points de l'aire verviétoise (Ve 38, 40, 41) que nous écartons d'emblée. Strée et Harzé ne conviennent guère non plus : la flexion de la 3^e pers. du plur. de l'ind. imp. y est *-int* (cf. ALW 2, c. 112), alors que les graphies du manuscrit indiquent clairement *-it* (*s'accoirdi*, *y recorí*). Quant à la commune de Louveigné, située dans l'aire de *-it*, elle connaît, par contre, de nos jours, deux traits absents du manuscrit : l'article *eune*, stade ultérieur de *one* (ms. *ine*), et la forme *stronler* (lat. *strangulare*) sans assimilation (ms. *stroner*) (⁸).

Nous retiendrons néanmoins Louveigné comme origine possible du manuscrit : l'usage du 18^e siècle a pu y être différent de l'usage actuel; d'autre part l'auteur a pu tenter de reproduire cette chanson de Liège dans la langue de Liège, ne laissant filtrer, malgré lui, que certains parmi les traits propres à son village (⁹). En outre, un argument extra-linguistique appuie l'hypothèse que l'examen linguistique conduit à formuler prudemment : Louveigné et Theux, commune de L.F. Dethier, sont limitrophes; de plus, ce dernier

(⁷) Question 1327 de l'ALW, carte inédite. Les formes *borgumès*, *-ès* sont connues à H 46, 68; L 19, 106-116; Ve 1-24, 31-42; My 1; B 4-7. Noter que le type *[bourgmeſtre]*, en concurrence avec le latin *maiores*, n'est pas attesté partout.

(⁸) *Stronler* et *stronner* sont tous deux connus à Liège (cf. DL, p. 620).

(⁹) Cette hypothèse pourrait, en outre, expliquer l'alternance *stu-stou*. Une seconde explication nous paraît cependant plus vraisemblable : *stou* ayant jadis occupé une aire plus restreinte, laquelle n'a cessé de s'étendre progressivement au détriment de *stu* (cf. L. Remacle, *avu, savu, stu et les participes en -u en Ardenne liégeoise*, BTD 16, pp. 276 et 279), le manuscrit illustre peut-être l'état de la langue à l'instant où les deux formes étaient en concurrence. Remarquons à ce sujet que Louveigné constitue à notre époque un bastion avancé de *stou* au sein de l'aire de *stu*.

a entretenu une correspondance assez suivie avec André J. Desolneux, précisément originaire de Louveigné. Ce dernier serait-il l'auteur du manuscrit, qu'il aurait fait parvenir à son correspondant?

Pas plus que pour l'imprimé, la **date** de composition du manuscrit ne peut être établie avec précision. Une variante nous fournit cependant une indication : *li rwè d' Prûsse èst po nos sout'ni* (impr. vv. 56 et 64) est devenu, dans le manuscrit, *li rwè d' Prûsse nos-èst v'nou sout'ni* (couplet 7). Ce dernier semble donc postérieur à l'arrivée des Prussiens le 30 novembre 1789, l'auteur du manuscrit ayant adapté ce vers en fonction de l'événement.

Nous nous contentons d'établir succinctement une **comparaison** entre le manuscrit et l'original imprimé, tant les variantes sont nombreuses.

Sur le plan du contenu global des couplets et de leur construction, l'auteur du manuscrit suit pas à pas le canevas du texte imprimé, sauf au 3^e couplet, dont il inverse les deux moitiés en plaçant à la fin les 4 premiers vers de l'imprimé. Par contre, il lui arrive fréquemment de substituer à des vers entiers de l'imprimé des vers de son cru qui n'ont qu'un rapport tenu avec les premiers, voire aucun rapport sémantique (cf. ms. : coupl. 1, vv. 7 et 8; coupl. 2, vv. 7 et 8; coupl. 8, v. 2, vv. 5-8; coupl. 3, vv. 7 et 8 de l'imp. et vv. 3 et 4 du ms.). En outre, le manuscrit est truffé d'une multitude de variantes d'ordre lexical ou syntaxique qu'il serait fastidieux d'énumérer, le lecteur pouvant, au demeurant, comparer à loisir les deux textes. Contentons-nous de relever, au hasard, ces quelques exemples : *djans, corans èvôye, dè vèyî, is-arivît, èt-z-ont-i mètou, po accompli l' rèvolucion...* dans l'imprimé; *hay, corans lès vôyes, po vèyî, il arriv'ront, il ont mètou, po i aler fé l' rèvolucion...* dans le manuscrit.

Toutes ces modifications ont une incidence sur la métrique : abondent les vers de 7 ou 9 syllabes, que nous ne corrigeron pas.

En conclusion, le foisonnement des variantes exclut la possibilité d'une copie de l'original imprimé et justifie notre emploi du terme **version**. La *paskèye* est probablement parvenue à l'auteur du manuscrit par voie orale. Ce dernier a tenté de retranscrire de mémoire, avec des fortunes diverses selon les passages, une chanson qu'il avait maintes fois entendue. Il est, à ce sujet, significatif de constater que ce sont les fins de couplet qui s'écartent le plus de l'original. De même, le fait que la *paskèye* soit incomplète s'explique sans doute par une défaillance de mémoire.

Nous suivons, pour la **transcription** en orthographe Feller du manuscrit, les principes déjà adoptés pour l'imprimé. Les éléments du manuscrit, illisibles ou détériorés, qui ont été rétablis, sont placés entre crochets. Pour gagner de la place, nous reproduisons cette fois la chanson en texte continu, une barre verticale marquant chaque fin de vers. Les chiffres indiquent les couplets.

Tchanson

1. Hay, totes mès djins, corans lès vòyes, | po tot costé ci
n'est k'ine djöye | po vèyi Tchèstrêt èt Fâbri | [c]wand
il ariv'ront so l' martchi. | Vivât, vivât lès pâtriotes. |

Notes

Tchanson : ms. « *chason* »; erreur de transcription, le manuscrit ne comportant aucune trace de dénasalisation, hormis *soutéreût* et *vérè* (ms. « *soutaireu* », « *varez* »), formes connues à Liège à côté de *soutinreût* et *vinrè*.

cwand i l'ont r(i)hièrtchî è s' carotche, | i l'ont miné po tot costé, | c'est l'oneûr k'il ont mèrité.

2. L' dih-ût' d'awous', come vos savez, | lès borgumêsses on-a stu fé; | on-a monté al copète | po l' publiyî a son d' trompète; | il ont mètou on suspins | po sout'ni lès citwèyins. | Vivât, vivât Tchèstrèt è Fâbri, | c'est l' bon Diu qui nos l's-a tchûzi.
3. Totes lès clokes èt lès carilions | s'acwèrdit à brut dès canons. | Si v's-eûhîz vèyou po totes les vòyes, | po tot costé ç' n'esteût k'ine djöye. | I rècorit è leûs mohons; | « [hay, môrblu], apwète-mu l' posson | po beûre on côp a leû santé, | d' Tchèstrèt è Fâbri, lès binamés ».
4. C'est lès bordjeûs, come vos savez, | ki l(i) rédjimint ont d'zârmé, | èt ont-i corou èl prihon | po i aler fé l' révolucion. | Vivât, vivât tos lès bordjeûs, | i s'ont vèyou victorieûs; | on rèpètrè co d'vins lontins | ki l' vèye di Lîdje si soutint bin.
5. Li Prince di Lîdje, come vos savez, | a Sèrè on-a stou trover; | mins ç'a stou tos lès pâtriyotes | ki l'ont raminé è s' carotche, | èt po lî fé passer sèrmint | k'i soutereût lès citwèyins; | èt d'abôrd k'on-i a pârlé, | ç'a stou lu l' prumî a siner.

Notes

1. *i l'ont r(i)hièrtchî* ms. « *ils ont rihierchi* »; variante inédite de *rèhèrtchî* (arch. *-hiè-*), entraîner de nouveau ou en sens inverse (cf. DL, p. 576). Ici, seconde acceptation.

i l'ont miné : le manuscrit pose un problème de lecture; faut-il plutôt lire *i s'ont miné po tot costé*, ils se sont portés (menés) partout?

4. *c'est lès bordjeûs [...] ki l(i) rédjimint ont d'zârmé* : ms. « ... qui li regimîn a desarme »; lapsus.

5. *mins* : ms. « *mais* »; id. au coupl. 6.

d'abôrd ki : aussitôt que, dès que (cf. DFL, p. 33; ne figure pas au DL); locution conjonctive empruntée sans doute du français (cp. lg. *abwérð*), où elle est encore attestée à la fin du 18^e siècle (cf. FEW, 15 1, 186a).

siner : ms. « *signé* ».

6. Cwand il a rintré è s' palâs, | i féve ine [mène] come on [prélât]; | i n' s'i a polou continter, | il a falou k'i s'aye sâvé; | ènn'a 'nn'alé a Sèrè, | pinsant d'aler fé dès progrès; | mins tot l' monde i a stu trompé, | i n'a pus rin volou acwèrder.
7. Bassindje, Gôswin èt Comte Lanwè, | ci sont treûsomes très dignes di fwè; | s'is-ont monté al mêzon-d' vèye, | ç'a stou po fé dès grands mèrvèyes; | on n'i sâreût fé dès pus grands; | li Prince di Lîdje n'est pus pwissant; | divèrtihans nos, nos-amis, | li rwè d' Prusse nos-èst v'nou sout'ni.
8. Lès-aristocrates, vos lès k(i)nohez, | li diale lès vèrè strôner; | avou l' Prince il ont volou sout'ni, | c'est po çoula k'i sont nos-in.n'mis; | on lès pindrè d(i)vant l(i) mêzon-d' vèye, | pace k'is-ont stou trêtes a patrèye; | insi don ci sont tos calins, | pace k'il ont stu conte lès citwèyins.

Notes

6. *ènn'a'nn' alé* : il s'en est allé, il est parti; notez l'absence du pronom personnel sujet.

7. *sâreut* : même remarque que pour l'imprimé.

8. *trêtes à patrèye* : l'absence d'article, sans effet sur le nombre de syllabes, est-elle due à une faute de transcription? Il existe des constructions analogues, avec omission de l'article, mais toujours après un verbe : *aler à mèsse*, *miner l' vatche à toré*, etc.

pace k'i : ms. « *parsqui* », « *par qu'il* » au dernier vers.

tos : ms. « *sto* », dyslexie.

calin : coquin, méchant.

Thierry DEBATY

MÉLANGES

Notes critiques *

16 cailleté. — Ce mot figure dans un exemple des TAL 3, sous le n° 34, *bâtchî* ‘lambrisser’ :

± 1692 « l'esteuffe [= chambre à feu] est bauchée de belle planche; et la petite chambre par terre et en hault, elle est cailletée [= enduite; litt' cailloutée] d'arsille pour contregarder la froidure » (Cour de just. Louveigné 108).

Le sens ‘enduite’ est adéquat. Mais *cailletée* ne peut être identifié avec ‘cailloutée’. Il ne s’agit pas d’un mot de la famille de ‘caillou’ (dér. de gaul. *caljo-* ‘pierre’ : FEW 2/1, 96-97), mais du part. passé de *cayeter*, dér. de *cayèt* (Malm. *cayèt d' bwès* ‘menu bois de chauffage’ Coo *cayèt*, liég. ‘petit morceau de bois servant à allumer le feu; pl. ustensiles’ etc.), qui figure, après ces attestations de *cayèt*, dans le FEW 17, 91a, sous **skalja* (qui a donné le w. *haye* ‘ardoise’) : lg. *cayeter* ‘faire de la dentelle avec des fuseaux; fig. travailler vivement’. Ces sens ne conviennent naturellement pas au texte de Louveigné. Mais il existe, dans le langage de la houillerie, un autre verbe du même radical, *ricayeter* ‘boucher avec des *cayèts* ou petits morceaux de bois (un trou, un interstice)’ (J. Haust, *Houillerie liég.*, p. 178a; v. aussi St. Bormans, *Voc. des houilleurs liég.*, BSW 6/1, 1863, p. 231, *ricaieter*, avec un ex. de 1657).

* V. *Dialectes de Wallonie*, t. 6 (1978), p. 127-134 (notes 1 à 5), et t. 8-9 (1980-1981), p. 257-273 (notes 6 à 15).

Abréviation. TAL = Edg. Renard, *Textes d'archives liégeoises*.

En fait, le verbe *cayeter* et sa famille sont bien connus, et J. Herbillon a eu l'amabilité de me communiquer une série d'attestations qui s'y rapportent :

namur. *cayetè*, mettre des *cayèts*, des cales (entre les planches, pour les sécher après sciage; Léonard, *Lexique namur.*, p. 544);

(Celles D 72) *cayetè*, refermer les plaies du scrotum avec des agrafes de bois, *lès cayèts*, après la castration du taureau (Houziaux, *Enq. dialectale à Celles-lez-Dinant*, 1959, p. 58);

(Liège) *cayetèdje*, travail de réparation du pavage, remplacement des mauvais pavés (R. Pinon, *La Vie wall.* 53, 1979, p. 115);

(environ de Huy) w. *cay(e)ter lès tchètuères* [ruches], d'après Alb. Doppagne, raccommoder les ruches [mais ce pourrait être les 'enduire'];

(Monceau-en-Ardenne D 129) *racay(e)ter eune eustéye, eune bérwète*, réparer un outil, une brouette (se dit seulement d'un outil ou d'un objet d'usage professionnel, non d'un bâtiment), d'après G. André, en 1958.

A partir de là, il est possible de mieux comprendre le texte de Louveigné : la petite chambre « est cailletée, dit-on, pour contregarder la froidure »; on a vraisemblablement bouché les interstices avec de l'argile afin d'empêcher l'entrée de l'air froid. Il semble donc que si, étymologiquement, le mot signifiait 'boucher avec des *cayèts*', il a pu s'employer aussi, secondairement, quand l'obturation s'effectuait avec de l'argile.

17 caulche. — Dans les Régestes de la Cité de Liège édités par Em. Fairon, t. 4 (1939), p. 365, on trouve, dans une suite de textes datant de 1473, ce passage :

Item à Jehan le Rousseal, Jehan le Vigreux et Arnoul, seruyers, pour avoir livré deux caulches, ii pics et ii pallettes de fer et pour avoir remis à point toutes les hostill des devantdis manoveriés durant le temps qu'ilz ont ouvré ensemble... xl. solz.

Dans le Glossaire final, p. 526a, J. Haust explique *caulches* de cette façon :

Le liégeois *tchôke* (poussée, effort pour pousser), s. f., a dû signifier jadis « levier ». Le montois Delmotte a enregistré, en 1812, *cauque* dans ce sens.

Le sens 'levier' est admissible. Peut-être faut-il cependant songer à une autre interprétation.

Les textes où le mot figure sont des « extraits des comptes du receveur de l'Ile le duc concernant des travaux de réfection des fossés environnant cette île », c'est-à-dire, pour une bonne part, des travaux de terrassement (« pour avoir fait -- diex huit verges de fossés », « pour avoir nectoyé la course de l'eau »). En outre, *caulches* est suivi de *pics* et de *pallettes*. On peut se demander si, au lieu de représenter un *tchôke* qui n'est pas attesté à Liège avec le sens 'levier', *caulche* ne doit pas être identifié avec le liég. *câs'* ou *câsse* 'houe à deux dents' (DL 137), que Haust tire de l'all. *karst* 'houe, hoyau, pioche' (étymologie entérinée par FEW 17, 301a). Pour le *ch*, comparer la graphie *chauche* 'chaux', liég. *tchås'* (Rég. 4, 353; 1471); pour le *l* de *aul*, comp. *chaulce* 'chausse' (Records de Stavelot, p. 87, n° 114), *aultre* 'autre' (forme fréquente), etc.

18 sailerie. — Edg. Renard, TAL 4, 201, a tiré des archives de la cour de justice de Chevron, n° 3, deux exemples de "sailerie", que je reproduis ici (en reprenant la transcription quelques lignes plus haut) :

16.6.1644 (vente d'une pièce de terre) contenant ung joinal [journal] et vinges verges ou environ -- pour pris et somme de saize patacons argent franc parmy une coppe d'avoine de sailerie (p. 183).

21.10.1645 (vente d'un pré) pour pris et somme de -- et parmy payant de six hoz [hôts, parts] ung [soit 1/6] de deux coppes [mesures] et une quarte de sailerie et de six hoz ung d'ung patar ou cinq aidans de sens [cens] (p. 179).

J'avais moi-même noté cet autre passage :

5.6.1644 (échange de terrains) led. Jean donne en pure deschange une piece de terre contenant ung journal et vingt verges ou environ -- parmy payant une cope de *sarlierie* [sic] (p. 163).

Renard glosait "sailerie" comme suit : « redevance sur le poinçonnage des mesures? Cf. *sâlier* DL. » Le verbe *sâlier* « poinçonner (poids, mesures) » figure dans FEW 11, 595a, sous *sigillum*, et on trouve ib., 596a, dans le même article, le "sailerie" des TAL avec la traduction proposée hypothétiquement par Renard. A vrai dire, on voit mal quel rapport il pourrait y avoir entre le poinçonnage et la vente des terrains. La forme "sailerie" doit être une simple variante de *cearerie*, subst. fém. désignant l'office du *cearier* (w. *cêri*) 'percepteur des rentes' (cp. FEW 2/1, 575a : frm. *cellererie* 'office du cellerier'). Cf. Records de Stav., p. 406a, Gloss. (var. relative à Targon-Lorcé : "cherrie"), et p. 27, record de Chevron, 1429, art. 9 (Désignation du "cheairier", « lequel doit leveir lez aveine de bonnier [?] et lez terraigez -- »).

Le glossaire des Records de coutumes du pays de Stavelot, établi par Edg. Renard, donne, p. 406, parmi les multiples variantes de *cearier*, plusieurs formes avec *l* intérieur; dans le record de Lierneux de 1540, p. 159, on a "cellir, "seylir et "saeilir.

La forme "sailerie" peut s'expliquer par une dissimulation des deux *r* de **cêr'rie*.

19 toete? — La forme *toete* figure dans les TAL 3, n° 315, dans un exemple de *tchaflée* 'gifle' (Stavelot) : 13.6.1670 elle replicquat : Toete! toete [= tôt? c.-à-d. Fais vite?] don, par Diè! (Cour de just. Lierneux 90). La graphie "toete", avec -e final, pour le w. *twèt*, étonne un peu (cp. "toest" dans TAL 3 et 4). En retournant à l'original, on s'aperçoit qu'au lieu de *o* il faut lire *r* et que le mot figure dans deux dépositions. Voici les deux passages :

led. inthimé luy dict qu'elle se debvoit taire, elle dit qu'elle ne [se] tairoit point et qu'il avoit menty, l'inthimé luy dit encore, s'il [elle] ne se taïssoit, qu'il luy donneroit une chaffelee, elle replicquat : « Trete, trete don, par Diè! » (74 v°).

la femme du produisant dict : « Tu veu dire donc que je l'ay stierrou frépandu, sc. un faz de sterneur, c'àd. une botte de litière? — Ouy, dict l'inthimé. — Tu as menty! replicquat la femme du produisant. — Taiste toy! dict l'inthimé, car je te donnerat un coup de poing ou laffe. » Sur quoy, la femme du produisant repartit : « Tu n'oseroit, trete! » ou « Tu n'es pas sy hardy! » (77).

Il s'agit très probablement, du subst. *trête* ‘traître’ employé comme injure.

20 vegre? — Dans les TAL 3, 336, sous « vegre » (suivi de : quid?), on trouve cet exemple :

5.5.1648 la vefve -- se met souvent en telle colere que le mal caducq dont elle est ~ luy prend, comme il fit lors (Cour de just. Aywaille 18).

En fait, il faut lire *vexee*, de *vexer* au sens ‘accabler, tourmenter’ (FEW 14, 366a). L’article 336 des TAL 3 doit donc être supprimé.

Louis REMACLE

Une attestation ancienne de wallon

Dans le fonds d'archives des Enquêtes judiciaires du Conseil de Namur⁽¹⁾ se trouve un dossier d'instruction de procès particulièrement intéressant pour l'histoire du mot *wallon*⁽²⁾. Il s'agit de l'Enquête effectuée à la requête de Guillaume de Grandmoulin, défendeur, contre Pierre de Hellechines, demandeur, au sujet du paiement de livraisons de bières de Hougarde, le 5 septembre 1564 (n° 587 de l'inventaire). En voici, dans ses grandes lignes, le texte :

Arnould du grand moulin brasseur de son stil demeurant à Hanretz, eageé de xxij ans environ, [...] a deposé par serment qu'il a demouré auprès dudit de Hellechines environ de demy an pour apprendre à brasser, et mesmes au temps qun Martin Renier demeurant à Hanbraine lors vint accompagné dudit Guillaume demeurant à la court St Jacques aussi lors Hanretz à Hougarde avecq un chariot pour charier biere d'illecq et que lendemain estant chargé ledit Pierre de Hellechines ne vollu que ledit Martin emmenasse la cervoise ne feust ayant argent, voires la volloit descharger à cause que Martin leur debvoit encores beaucoup voires de xl à 1 florins, ce que cellui de Hellechines disoit en lange franchoise et vulgaire au quartier d'illecq bien entendablement tirant sur le flameng. [...] Depose oultre qu'il a bien esté présent (ce fait) en la maison dudit Helechines tost apres qu'il fut mandé, et vint un Antoine notaire (?) ainsi qu'il cuide avecq Claes cuvelier et son serviteur Gheert, où qu'il en fut quelque chose escript mais le déposant ne scait ce qui seroit estre passé; dit bien que son

⁽¹⁾ Cfr C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, *Inventaire analytique des Enquêtes judiciaires du Conseil de Namur*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1966-1982, 6 vol.

⁽²⁾ Sur l'histoire du mot *wallon*, on verra la synthèse qu'en a donnée Albert HENRY, *Esquisse d'une histoire des mots Wallon et Wallonie*, [2^e éd.], Bruxelles, La Renaissance du Livre [1974], 96 p.

frere ne sçait la lange flamenge ou thyois, comme ne sçait ledit Gheert la lange franchoise; et quant au demandeur, dit qu'il parloit bien wallon comme dit est. [...] Et par non sçavoir escrire, n'a signé sa deposition.

Estienne de Nivelle maistre varlet à la vesve de feu Leonardt de Court il demeurant audit Courtil eagé de xxx ans environ [...] a deposé par serment qu'il y a environ quatre ans (à son meilleur) qu'estant serviteur à Guillaume du moulin produisant mena le chariot à Hougarde avecq sondit maître et un Martin demeurant à Hanbraine sans le sçavoir aultrement nommer, pour charger biere illecq. Et y estant auroient quelque quantité d'ame de biere chargé sur le chariot pour ledit Martin. [...] Et quelque temps apres il veit bien aucuns entrer qu'il n'auroit cogneu et ne cognoitre en la maison du vendeur du nom duquel est aussi ignorant, où il veit qu'on escripoit ne sçait quoys, et s'en partict à veoir et garder ses chevaux. *Dit oultre qu'icelluy vendeur parle wallon tirant sur le flameing que l'on entendt assez raisonnablement; et quant audit Guillaume son maître, lors ne sçait se sçait la lange thyois ou non. [...] Et n'a signé sa deposition par non sçavoir escrire.*

L'intérêt de cette double attestation du mot *wallon* réside dans le fait que, dans le contexte, *wallon* est non seulement opposé à « *thyois* » ou « *lange flamenge* » — ce qui n'a évidemment rien de surprenant —, mais surtout qu'il est clairement distingué de la « *lange franchoise* ». En outre, ce « *wallon tirant sur le flameing* » comme l'indique le second témoignage, est qualifié par le premier témoin de « *lange [...] vulgaire au quartier d'illecq bien entendablement tirant sur le flameng* ».

On peut schématiser de la manière suivante les deux témoignages (a et b) du premier témoin et celui (c) du second témoin :

- | | |
|--------------------------|---|
| a. | <i>lange franchoise et vulgaire tirant sur le flameng</i> |
| b. <i>lange flamenge</i> | <i>ou thyois lange franchoise wallon comme dit est</i> |
| c. <i>lange thyois</i> | <i>wallon tirant sur le flameing</i> |

Que peut-on, raisonnablement, en conclure? D'abord, que ce « wallon » est une langue distincte du français, qualifiée indirectement de « vulgaire ». Ensuite, que cette langue est particulière « au quartier d'illecq » c'est-à-dire Heylissem⁽³⁾, et donc différente de ce qu'on parle au nord de Namur (Hanret [Na 9] est situé près d'Éghezée), tout en restant intelligible pour ces mêmes Namurois. Enfin que ce « wallon » comporte des traits flamands qui ont dû frapper les oreilles namuroises. Mais quelle est la portée exacte de ce « tirant sur le flameing »? S'agit-il d'une forte influence du flamand dans le lexique (n'oublions pas que la romanisation d'Hélécine était à peine amorcée à cette époque), ou doit-on y voir plutôt des traits phonétiques? Il est malaisé de répondre. Peut-être les témoins ont-ils été sensibles à un accent local très prononcé qui leur a semblé étranger? On ne peut s'empêcher de songer à un trait phonétique caractéristique du Brabant wallon, c'est-à-dire le *e* muet remplaçant le *i* et le *u* brefs...

Dès lors, il est très probable que *wallon* doive être pris ici au sens de dialecte. En tout cas, le mot « vulgaire » invite à y voir davantage qu'un français régional local, même fortement marqué.

S'il en est ainsi, ce serait en fait la première attestation du mot *wallon* avec le sens strict de dialecte. En effet, dans la douzaine d'attestations du mot que l'on possède entre 1466-1477 (fourchette dans laquelle on situe la première apparition) et 1564, *wallon* désigne plutôt soit les habitants des Pays-Bas bourguignons (avec ou sans les Liégeois de la

⁽³⁾ D'après É. LEGROS, *La frontière des dialectes romans en Belgique*. Liège, 1948, pp. 74-76, la romanisation de Neerheylissem et d'Opheylissem se serait faite à la fin du 17^e s. et surtout au début du 18^e s. Le témoignage que nous reproduisons ici pourrait indiquer que ce mouvement était déjà amorcé dans la seconde moitié du 16^e s.

Principauté), soit la langue d'oïl ou français régional parlé dans cette même région (y compris donc le nord de la France)(⁴).

Il est amusant en tout cas de noter que cette attestation intéressante nous vient précisément de la zone de la frontière linguistique, de cette attachante région d'Hélécine en voie de romanisation à cette époque. C'est sans doute dû au fait que les précisions d'ordre linguistique y étaient particulièrement importantes à noter.

Jean GERMAIN

(⁴) A. HENRY, *op. cit.*, pp. 35-60.

Quelques documents liégeois sur *entièreté* est ses synonymes

Entièreté 'totalité, intégralité' est un belgicisme bien connu des linguistes. Cependant, son caractère régional échappe à bon nombre de locuteurs, même cultivés, ce qui contribue à le rendre particulièrement fréquent dans la langue parlée, et même dans la langue écrite en Belgique aujourd'hui⁽¹⁾.

Le terme est connu ou l'a été⁽²⁾ en wallon, du moins de l'est; A.F. Villers, *Dict. wall.-fr.* (1793) « *etirté*, s. f. entierreté, le total, la totalité »; liég. *ètirté*, *ètiristé* (Haust, DL, d'après Forir). Aujourd'hui, la forme proprement wal-

⁽¹⁾ A. Debaty, *Les vendredis d'Agenor Tograff*, Bruxelles, Coll. Voilà [194?], cite des exemples notés dans des journaux (pp. 44-45), un autre (p. 114) relevé dans les mémoires de Henri de Man, *Après coup*, p. 216 : « Coopté comme sénateur alors que j'étais rétribué comme ministre, je versai au Parti l'*entièreté* de mon indemnité parlementaire ». On pourrait multiplier les exemples : [à propos du Tour Sainte-Croix de Marbaix] pour que les saintes reliques soient portées durant l'*entièreté* de la procession (*Le Rappel de Charleroi*, mai 1974); nous n'avons pu prendre en considération l'*entièreté* de ce vocabulaire (dans un mémoire de licence en Philosophie Romane, Université de Liège, 1980); L'*entièreté* des vêtements des deux personnages... étaient [sic] dorés à l'or bruni... (A. Lanotte, dans Glain et Salm, 16. mai 1982, p. 79); Les mesures du budget 1982 appliquées sur l'*entièreté* de l'année 1983 permettent... (G. Duplat, *Le Soir*, 12-8-1982)...

⁽²⁾ Ainsi, présent dans Villers, le terme n'est plus repris par son compatriote H. Scius (Dict. malmédien, 1893); le DL ne le cite que d'après Forir; beaucoup de glossaires wall. l'ignorent.

lonne a généralement disparu et est remplacée, à l'occasion, par la forme fr. *l'entièreté*, -tchèr-. On ne peut alléguer pour le maintien du terme en fr. de Belgique le soutien du dialecte. *Entièreté* est un mot français, qui a disparu en France dans le courant du 17^e s., à des dates différentes pour chacun de ses sens (³), et qui est maintenu dans une zone marginale, géographiquement et politiquement. C'est donc un belgicisme par archaïsme, et ceci depuis plus de trois siècles.

Il m'a paru intéressant de verser au dossier du mot diverses mentions anciennes (des 17^e et 18^e ss.), cad. proches du moment où son statut changeait, où de général il devenait régional. Elles peuvent apporter, me semble-t-il, certaines précisions sur les emplois du mot, et sur ses concurrents; elles suggèrent notamment que, à cette époque, *entièreté* et *totalité* n'étaient pas vraiment interchangeables, et, par conséquent, qu'ils n'avaient pas exactement le même sens.

1. J'ai noté beaucoup d'exemples d'*entièreté*, mais surtout à partir de l'extrême fin du 17^e siècle. La date m'étonne, d'autant plus que les documents dépouillés sont beaucoup plus nombreux pour le 17^e s. que pour le 18^e s. (⁴). Quoi qu'il en soit, voici ces mentions :

(³) FEW 4, 734-5 : Mfr. *entièreté* 'totalité' (Palsgr. 1530; Cotgr 1611; Richl 1620), lütt. *etiristé*, mfr. *entiereté* 'état d'une chose qui est sans altération' Boniv Leng 15; 'probité' (Lef 1535 Oud 1660), 'obstination' (Cotgr 1611; Oud 1660).

(⁴) Presque tous les exemples repris ici proviennent du Fonds des notaires de la ville de Liège (Archives de l'Etat, dépôt de Liège). Je suis étonné de n'en avoir pas trouvé dans les glossaires de langue ancienne de L. Remacle et d'E. Renard. Pour l'apparition tardive dans mes proches fiches, est-ce un hasard, le résultat d'une inattention à la lecture ou d'une erreur de classement ou bien le reflet d'une réalité. Il y a là sujet à vérification.

22-6-1690 Ledit S^r Lours serat obligé de furnir -- l'entiereté desdits bois ou hayes mortes pour faire laditte separation (Thonart 180); 2-10-1697 elle participera par moitié à l'entiereté de la presente donation (H.M. Firquet, 30); 23-6-1705 d'avoir remis et louez l'entiereté de sa maison -- à Mons^r -- (L. Ogier); 29-10-1905 [vignobles à Sclessin] que ceux cy auroient deu se contenter de quarante pots de vin pour l'entiereté de leurs droits (H.M. Firquet, 94); 9-5-1706 que l'entiereté de la communauté dudit Se-rez [Seraing, w. Sérè] auroit pris à plusieurs fois interest -- la somme de dix milles cent et quelques florins (H. Devillers); 5-11-1709 pendant que le S^r Guill^e Servaty -- etoit -- en possession de l'entiereté de laditte maison (M. Desaive); 25-1-1711 le dit Christophe de mollin serat en droit d'exiger l'entiereté à la fois (N. Crahay); 21-4-1712 de refurnir l'entiereté des estats servis dans ledit proces (J.M. Dardespinne); 12-2-1718 faire couper et charrier -- l'entiereté du devair [*d'vere*, récolte] (H. Devillers); 18-2-1718 partie faisant tant pour lui que pour l'entiereté de son couvent (Id.); 6-3-1718 il prend à soy de payer l'entiereté dudit chapon (F. Fexha); 17-3-1719 rendre vesture de l'entiereté de laditte rente (H. Devillers); 25-3-1719 l'entiereté dudit muid susmentioné (E. Beaufort, 117); 1-4-1720 une telle partie de la cave -- aussi bien que l'entiereté de l'escaille [hayeye, cour pavée] de devant la maison dudit Olivier (N. Crahay); 24-4-1720 lesquels partie faisant tant pour leur Rnd S^{gr} leur Abbé presentement absent et pour l'entiereté dudit monastere (H. Devillers); 16-5-1720 pour exiger de tel purgeant l'entiereté des rentes et pretensions qu'il at -- à charge des biens saisis et des possesseurs d'iceux (J.H. Bidart); 18-10-1720 et quand à ce qui est ens mains dudit Le Clercq, il at assigné audit Bovens d'en recevoir l'entiereté jusqu'à entier desinteressement (M. Goffard); 25-10-1721 demander payement de l'entiereté de ses interests et pretensions (J.H. Bidart); 16-12-1721 à laquelle l'entiereté desdits muids etoit obvenue par le trepas de feu son frer (H. Devillers); 6-7-1722 à condition que manquant aux payements ou l'un d'icieux dans le terme limité, l'entiereté serat escheue (M. Goffard); 20-8-1723 qu'ainsy ledit S^r comparant ne peut pas profiter de l'entier de son louage -- il proteste -- de toutes pertes, fraix, domages et interets qu'il souffre -- au defaut de l'entiereté de la maison lui louée par ledit R^d S^r Pasteur (F. Fexha); 20-9-1723 le second comparant tirera la première année l'entiereté des durs grains (J.H. Bidart); 26-1-1724 toutes les cerures et ferailles nécessaires à l'entiereté dehors et dedans dudit frontispice (N. Crahay); 6-2-1729 pour percevoir et lever l'entiereté de ladite rente (N. Crahay); 3-6-1729 et pourra -- exiger l'entiereté à la fois (Id.); 14-7-1734 pour la totalité et entiereté de toute telle partie qui lui compete -- dans la même maison (N. Crahay); 24-6-1735 lors qu'ils ont tenu à louage l'entiereté de la maison -- (M. Goffard); 18-8-1735 à la

lecture de l'entiereté du procès (H.M. Firquet 183 v°); 20-10-1736 à payer l'entiereté du prix annuel du présent stuit [*stut'*, bail] au Noel de chaque année (N. Crahay); 19-9-1738 et jouir de l'entiereté desdits canons à son profit particulier (R.J. De Micheroux); 18-12-1738 elle déclare -- quitter l'entiereté desdits canons qu'il pourra luy devoir (F. Fexha); 16-6-1739 sans resilier au droit luy compétant sur l'entiereté des biens, cens et rentes -- (M. Goffard); 12-5-1740 les députez bourguemaires commissaire composant l'entiereté de la communauté susditte [: de Spa] (E.L. Martens 100); 27-5-1740 pour l'entiereté des frais et exposez promérité par iceux ---- ledit Sieur de Vandensteen ayant remissons l'entiereté de toutes ses vacances (Schepers).

Ces nombreuses mentions, trop nombreuses sans doute, nous montrent la fréquence du mot et la variété des contextes dans lesquels il apparaît : *entièreté* s'applique à une somme d'argent (payement, rente, location, donation, frais, droits à payer...), à un bâtiment (maison, cour...), à divers biens meubles (bois, récolte, ferrailles), à une communauté de personnes. Il désigne une totalité considérée globalement et aussi, dans certains cas, singulièrement, dans chacune de ses parties.

2. Dans chacune des applications que nous venons de voir, *entièreté* a un concurrent assez fréquent : *entier*, forme substantivée de l'adjectif. Aujourd'hui, sans qu'on puisse dire depuis quand, cette forme est, pour ainsi dire, inusitée, en dehors d'un type de construction : être (rester, laisser, demeurer...) en (dans) SON entier⁽⁵⁾. IL n'en était pas de même dans la langue écrite à Liège aux 17^e et 18^e s.; la liberté d'emploi était beaucoup plus grande, et

(5) V. FEW 4, 734b. De même, seuls des exemples de ce type sont cités, d'après différents dictionnaires, dans Langue et Administration, II-10, comme des substituts possibles d'*entièreté*.

entier paraît être une variante libre d'*entièreté*⁽⁶⁾.

Ex. 1656 (Goronne) At un 4^e de maison, loue l'entier (in Glain et Salm. n° 15, déc. 1981, p. 15); 2-7-1700 l'obtenteur serat obligez de payer l'entier des tailes qui se feront et imposeront pendant ledit stuit (M. Desaive); 19-7-1700 -- partie faisantes tant pour elles que [pour : barré] l'entier dudit couvent (A. Thonnart, 307); 10-9-1701 il promet de luy rendre l'entier de ce qu'il pouvoit avoir receu avec le denier Dieu (P. Malmendy, 170); 24-5-1702 ladite seconde comparante ne pourat arrier louer l'entier de ladite maison ny aucunes places d'icelle à des comediens, charlatans -- (P. Malmendy, 66); 29-5-1704 lesquels avoyent à la bonne foid fait operer ladite possession sur l'entier desdite maison et biens (M. Desaive); 8-8-1704 iusqu'à ce qu'elle trouvroit occasion de louer l'entier de ladite maison (J. Léonard, 72); 14-2-1705 s'obligeant -- de payer l'entier de son stuit aux termes suslimité (M. Desaive); 6-7-1705 s'ils n'avoient débité l'entier de leurs denrées le demy an revolus (J. Froidcourt); 4-12-1706 deux forges qu'il possede dans leur entier et qui sont scituées sur le ruisseau de San-chon (H. Lohier); 1-2-1711 parmy aussi paiant l'entiere des tailles qui s'assoieront sur lesdites pieces (E. Beaufort, 137); 8-7-1711 -- tous manans et surceans dudit village d'Evegnée et partie faisants tant pour eux que pour l'entier de ladite communauté d'Evegnée (D. Donnay, 73); 14-11-1715 et restituant l'entier de la sudite somme (J. Baeer); 10-11-1719 [à Verlaine] en cas que ledit repreneur paye l'entiere desdites tailles et contributions (J.H. Bidart); 25-4-1720 partie faisant tant pour luy que pour l'entier du couvent (J.F. Hairs); 20-8-1723 : v. *entièreté*; 24-9-1736 des sommes que devoit refournir ledit S^r second comparant audit S^r premier tant pour et à raison de la moitié des meubles communs dont l'entier a suivi après l'estime en faite audit S^r second comparant que pour -- (F. Fexha); 19-1-1739 une feuille de papier dont il n'y a de l'écriture que sur la moitié et presque sur l'entiere d'icelle (F. Fexha); 2-3-1744 à l'égard de l'entier de ladite maison (F. Fexha); 21-2-1745 luy laissant et legatant -- l'entier de ladite maison (F. Fexha).

4. Intégralité est un autre synonyme, que le fr. actuel a retenu; il est, dans nos textes, beaucoup plus rare que les précédents.

(6) Les mêmes sources attestent aussi l'emploi parallèle de *l'utile* pour *l'utilité* : p. ex. 13-5-1712 come elles ne voient aucun util à faire ledit purgement (E. Beaufort, 55).

3-9-1703 l'integralité dudit bien provenant de Wauthieu Bonhomme (H. Devillers); 27-11-1721 l'integralité de ladite heridité luy serat obligée preferablement audit S^r Dalkenne (J.F. Hairs); 31-3-1721 deux maison, jardins, prairies, contenante l'integralité cincques journals ou environ (G. Dothet).

5. On peut envisager la notion de deux points de vue : considérer le tout comme un bloc unique et indivisible ou insister sur les éléments singuliers qui le constituent.

La langue du droit est, par nature, soucieuse de ce type de distinctions et de précisions; afin de prévenir toute sorte de chicane, elle préfère, quand cela paraît utile, aux termes que nous venons de voir, la formule binaire *la spécialité et généralité*, qui couvre les deux aspects possibles (chaque partie et le tout).

La formule, dans laquelle l'ordre des mots n'est pas fixé, est relativement fréquente dans le jargon des notaires (⁷); elle n'a rien de régional. En voici deux exemples :

11-1-1717 icelle at remportez sus ens mains de moy ludit not^r -- la generalité et specialité de tous ses biens, cens, rentes, meubles et immeubles (G. Dothet); 29-5-1723 la specialité et generalité de tous ses biens, censes, rentes -- (J. Janson) (⁸).

(⁷) Le dictionnaire de Trévoux (éd. de 1721) glose *généralité* 'universalité' et *spécialité* 'qualité particulière', notant à ce dernier mot qu' « il n'est guère en usage qu'en cette phrase de Notaire : sans que la spécialité déroge à la généralité ». Même exemple sous *généralité* : « La spécialité ne déroge pas à la généralité en matière d'hypothèque. & de mandemens et de commissions. » La formule est connue également des notaires liégeois : p. ex. 1583 son vray et indoubtable acteur, facteur et procureur general et especial (en sorte toutesfois que la generalité ne vienne à deroguer à la specialité ny cest à celle) (J.A. Lapide, 82). Mais le plus souvent, le couple apparaît sous la forme adjective : p. ex. 4-11-1720 il commet, constitue et autorise la personne du S^r Babeaux -- pous son agent general et special dans toutes affaires actives et passives (H. Devillers).

(⁸) Dans ces deux exemples, l'expression semble bien être le synonyme exact de la suivante : 2-3-1581 *tous et singuliers heritages, cens, rentes* --

6. Malgré l'extension sémantique d'*entièreté* et de son synon. *entier*, et la fréquence de ces deux types, *totalité* n'est pas absent des documents dépouillés. Il paraît même être le terme ordinaire dans un certain contexte, qui est à peu près le seul dans lequel je l'ai noté, et où les termes précédents n'apparaissent pas dans mes relevés. Dans tous les exemples qui suivent, *totalité* s'applique à un ensemble de biens immeubles dont on donne la localisation :

16-6-1707 trois verges grande et quinse petite, joignant la totalité vers soleil levant aux biens de la thour -- (M. Desaive); 9-11-1715 neufs verges grandes de terre, partie de dix huicts, gisante la totalité des dites dix huicts verges sur la voye qui tend de Frer à Hamal entre Frer et les petits brouck (G. Dothet); 24-6-1719 joignant la totalité de ladite maison d'amont au S^r -- (J. Baeer); 21-7-1719 joignant la totalité d'amont a real chemin (R.F. Parent, 476); 15-4-1726 la maison, jardin -- joindante la totalitez d'amont à la Dam^{le} Maitrehomme (H.M. Firquet, 332); 30-4-1733 une maison, appendices et apartenances avec une prairie arborée y joignante, joignant la totalité d'amont à François Dodeur -- (F. Fexha); 24-7-1733 l'edifice -- et un autre petit edifice par derier ce dernier -- s'extendant la totalité desdits edifices -- jusqu'à un autre plus grand edifice extant par derier (N. Crahay); 26-2-1738 une maison, jardin, prairie, appendices et apartenances scituée au brouck au pont à Brus, hamaux du village de Glons, joindante la totalité d'amont et vers Tongre au prez Golza -- (F. Fexha); 21-3-1753 une maison, fourny --, etable, forge -- joindante la totalité vers soleil levant au chemin -- (F. Fexha); 1754 (Retinne) le tierce de cincque verges grandes et dix petites de prairie nommé le sart d'Embour, j. la totalité du soleil levant à la demoiselle Gerardy, du midy aux prez de Waonry -- (Cour de Just. Retinne, 21, 37 v^o).

Dans ce contexte, c'est l'ensemble pris globalement que l'on a en vue, et le point de vue singulier ou partiel est exclu; ainsi, dans l'ex. de 1738, la maison, le jardin, la prai-

(Warfusée; d'après M. Kaye, *Toponymie de Saint-Georges-sur-Meuse*, W 68, mém. de lic en Philol. Romane, Univ. de Liège, 1978, p. 205).

rie... ne touchent pas chacun au pré Golza, mais seulement l'ensemble qu'ils constituent.

Il serait intéressant de déterminer jusqu'à quel moment *totalité* est resté chez nous le terme ordinaire dans des phrases de ce type.

En dehors de ce contexte, je n'ai relevé que peu de mentions (toujours avec le sens de globalité) : celle de 1734 dans laquelle *totalité* est associé à *entièreté*, sans qu'on puisse établir si la formule est redondante ou si elle vise à exprimer une nuance (sorte de synon. de *généralité* et *spécialité*) ; et deux autres dans lesquelles le mot pourrait permettre avec *entièreté*, *entier* :

9-6-1721 un journal et quelques petites verges de prairie arborée incorporée dans une autre pièce dont la totalité contient un bounier et quelques petites verges (H. Devillers); 12-5-1740 la totalité de tous ses susdits biens (E.L. Martens, 96).

Peut-être ces quelques documents et les observations, sans doute toutes provisoires, qu'ils nous ont suggérées permettront-ils de préciser un peu l'histoire d'un belgicisme dûment répertorié, mais sur lequel on a finalement peu de détails.

Des points sont établis : concurrence, à Liège, au 18^e s., d'*entièreté* et d'*entier*; coexistence de *totalité* et d'*entièreté* avec une certaine différence d'emplois; préférence déjà du type « belge ». d'autres points mériteraient d'être complétés et nuancés (mentions plus anciennes d'*entièreté*; durée de la survivance d'*entier* et aussi de *totalité* dans le contexte qui lui paraît spécifique...) (9).

On a cherché dans cette première approche, moins à conclure qu'à indiquer des directions de recherches. On

(9) Les monographies toponymiques devraient, en principe, être utiles à dépouiller de ce point de vue.

voudrait aussi inviter les dépouilleurs d'archives attentifs aux termes régionaux à ne pas négliger les termes du français commun par rapport auxquels ils peuvent se situer de diverses façons (regionalisme; différence de fréquence; nuance sémantique). Si *entièreté* est, aujourd'hui, avant tout un terme local par rapport à *totalité*, au 18^e s., peut-être en différait-il d'abord par une moins grande spécialisation de sens et d'emploi.

Jean LECHANTEUR

Gloses

(Littérature ancienne)

1. Le Noël *Djans-è foû d' Jérûsalèm'* (A. Doutrepont-M. Delbouille, *Les Noëls wallons*, 1938, n° 14; Invent. Piuron, n° 383) est un des anciens noëls liégeois les plus célèbres et les plus souvent reproduits. En deux endroits, il présente une difficulté d'interprétation, que je me propose de réexaminer dans les deux premières de ces notes.

Le début décrit avec beaucoup de détails la mise des Rois mages (couronnes, casques, sceptres...). La strophe 6 est consacrée à leurs bonnets :

*Il ont tchâssi dès bonêts;
24 po l' fôrûre dji n' sé çou qu' c'est :
i m' sône qui c'est dè rolêt,
d' l'ourtèye ou dè triyolêt.*

(*Trad. des éd.* : Ils ont coiffé des bonnets; pour la fourrure (!), je ne sais ce que c'est : il me semble que c'est de la bette (?), de l'ortie ou du triolet.)

(¹) On rectifiera la traduction, trop littérale : non 'fourrure' mais 'doublure' (v. DL *fôrûre*).

Une note, p. 279, nous apprend qu'A. Doutrepont suggérait la correction *dè v'lour ou dè triyolèt* et signalait que Boigelot, dans son Dictionnaire namurois manuscrit, donne à *rolèt* le sens de 'toile de lin dont le fil est plat et la maille allongée : *on moutchwè d'* ~'. M. Delbouille, optant pour une interprétation féerique, pense, quant à lui « qu'il s'agit simplement de trois noms de plantes : rolette (bette), ortie, triolet (trèfle) ».

M. Piron, qui reprend le texte dans son *Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie*, pp. 55-59, rappelle cette interprétation, mais il ajoute : « En tenant compte du v. 23, on s'attendrait plutôt à des noms de fourrure (¹) ; *rolèt* est en tout cas attesté comme nom de tissu (cfr L. Remacle, *Notaires de Malmedy, Spa et Verviers*, 1977, p. 219) ».

Si des chapeaux de fleurs peuvent plaire à l'œil et à l'imagination, on avouera qu'il est difficile d'admettre que des orties, des bettes ou des trèfles, considérés comme matières et non comme motifs décoratifs, puissent forcer l'admiration. Moins fleuris que potagers, de tels couvre-chefs susciteraient plus vite la raillerie qu'ils n'éveilleraient le sentiment poétique.

En fait, c'est bien de trois tissus qu'il est question, même si le troisième reste à identifier.

Le *rolèt*, on l'a dit, est bien attesté, en mfr., en picard (Hécart), en namurois (Boigelot), dans le wall. de l'est (E. Renard, TAL; L. Remacle, Not.). V. FEW 10, 513b. On peut ajouter pour Liège même (^{1b}) plusieurs mentions :

10-12-1622 de la marchandise de toilles et *rollet* (J. Colba); 26-10-1641 marchandize de toile et *rollet* (Ph. Hennin); 1649 *rollet* de Cambray (F. Rouveroy 80); 5-11-1654 une touaille demy soie et une de *rolet* (A. delle

(^{1b}) Notaires, Archives de l'Etat, Liège.

Hessale); 1658 ung suplice [surplis] *rollett* (Lien 311); 16-12-1697 un mouschoir de *rollet* quarré avec dentelles de rondes treilles (J.-R. de Caverenne); 19-8-1698 cincque aulnes et demy de gros *rollet* d'Allemagne (Ch. Frérart); 20-6-1703 13 aubes de *rolet* (G. Schepers).

L'*ourtèye* également a désigné aux 17^e et 18^e siècles une sorte de toile. Le FEW (14, 68a *úrtica*) signale, de Furetière 1690 à Trévoux 1771, le fr. *toile d'ortie* ‘batiste faite avec le fil qu'on peut tirer de l'ortie’⁽²⁾. L'expression (rairement *ourtie* seul, comme dans le Noël) est attestée chez les notaires de Liège, une vingtaine d'années plus tôt que la 1^{re} mention fr., et certaines graphies indiquent une prononciation wall. *ourtèye* :

5-1-1668 (classé en 1667, 70v^o) une piece de *toille d'orteille* (J. Sauveur); 3-1-1687 six crawattes de *toille* et *ourties* (G. de Bléret); 1688 deux morceau de *toille d'ortye* jaune (L. Ogier); 19-11-1693 pour *toille d'ortille* (J.-R. de Caverenne); 31-12-1694 cincques pieces de *toille d'ortille* blanche ryée (Id.); 1698? trois coiffes de *toille d'ourtille* (H. Destordeur); 16-10-1705 cincque ticles [*tikes*, *taies*], trois serviettes et un mouchois de *toille d'ourteye* (H. Léonard). — En outre : Herve 25-1-1713 une coiffure de taftas, une de *toille d'ourtil* (C.D. Dehalleux).

Quant à *triyolèt*, il n'est pas identifié; mais, associé à deux noms de tissus, il ne fait pas de doute qu'il se situe dans le même champ sémantique.

Le nom habituel du trèfle en liég. est *trimblène...* (DFL 465; FEW 13/2, 245b *tremulus*); *triyolèt* est cependant signalé par DL et DFL avec les sens suivants : 1. (arch. : *Voyède di Tchaufontain.ne*, v. 326) groupe de trois, trio; 2. triolet⁽³⁾. Le second de ces sens ne pourrait convenir dans notre contexte qu'en supposant une application

(2) Le FEW reprend aussi « Aix *ourtigo* ». De la même façon, l'all. appelle la mousseline *Nesseltuch*, litt. toile d'ortie.

(3) Le premier de ces sens est seul repris, sans la mention arch., par FEW 13/2, 295a *triphyllon*.

dérivée, semblable à celle qu'a connue *ortie*; mais on n'en a d'exemple ni en wall. ni en français. Quoi qu'il en soit, si l'origine de *triyolèt* 's. de tissu' n'est pas connue (⁴), l'originalité du sens (c'est un hapax) ne paraît pas pouvoir être contestée.

2. Dans le même Noël, le 2^e vers de la strophe 4 pose un autre problème :

Leûs casaques sont fêts di v'lôûr,
di taftas qui li retour

(Trad. des édit. : Leurs casaques sont faites de velours, de taffetas..., p. 174).

A la p. 179, la note 3, dont le contenu est repris par M. Piron, *Anthol.*, p. 55, dit : « Vers de lecture douteuse (^{4b}). Le sens paraît être : la doublure est en taffetas. Faudrait-il corriger *di taftas gris li retour*? ».

L'altération du manuscrit augmente la difficulté : *qui* est manifestement une cacographie, et sans doute aussi *li*; par contre, « *retour* », dont la finale, en tout cas, est assurée par la rime, a bien l'air correct. Mais peut-il signifier 'doublure', comme les éditeurs le suggèrent, en prêtant, semble-t-il, un sens particulier au fr. *retour* (partie d'habit retournée, revers laissant voir la doublure)? Il est difficile de le croire : un tel sens n'est pas attesté en fr. (v. FEW 13/2, 65sv.); le liégi. a ses propres mots, *dobleûre* et *fôreûre*, pour la doublure, et la forme qui correspondrait à l'hypothétique fr. *retour* 'revers' ne serait-elle pas plutôt *ritoûne* (f.) que *ritoûr* (m.)?

Il faut chercher dans une autre direction. De même qu'il le fera dans la strophe 6 à propos de la doublure des

(⁴) Il n'est pas possible d'y voir une var. de *trillé*, -y, n. de tissu (L. Remacle, Not., 256).

(^{4b}) Je n'ai pu la vérifier, le ms. (1478, Univ. de Liège) manquant.

bonnets (v. glose 1), l'auteur veut souligner la richesse des casaques des Rois; dans les deux cas, il le fait de la même façon naïve, en se contentant de nommer les étoffes, qui sont de prix : ici, velours, taffetas et retour. Les deux premiers noms sont clairs; le 3^e est à rapprocher de *gros de Tours* ‘espèce d’étoffe de soie’. Le liég. a connu l’expression (Forir; et encore DL 298 *gro d' Toûr*)⁽⁵⁾. L. Remacle, Not. 135, en cite des mentions verviétoises, et, fait qui nous intéresse davantage, des formes altérées en « *gros retour* » (1768 une robe de soie ditte *gros retour*). J’ai noté la même altération à Liège dès la fin du 17^e s. :

22-1-1697 un coussin ou quareau à coudre de *retour* verd (J.-R. de Ca-verenne).

Bien que chronologiquement antérieure aux verviétoises, cette mention représente la dernière étape de l’évolution : comme dans le Noël, l’expression est amputée de son premier élément, qui fut d’abord le terme essentiel (*gros de Tours*, comme il y avait le *gros de Naples...* > “*gros retour* > *retour*”) et a l’apparence d’un terme simple, qu’on est tenté tout naturellement de rattacher à une autre famille que les siennes. On comprend bien, dès lors, la difficulté qu’ont éprouvée les éditeurs pour expliquer ce qui était un hapax. Grâce au témoignage des archives, ce n’en est plus un, et le passage est éclairci.

Il reste cependant impossible de rétablir avec certitude le vers primitif. *Li* est vraisemblablement une coquille pour *di* ‘de’. Mais « *qui* » doit-il se corriger en *gris*? On ne s’expliquerait pas pourquoi la couleur du *taftas* seul serait indiquée, alors qu’en outre elle est assez terne. On peut, plus

⁽⁵⁾ La mention liég. n'est pas reprise dans FEW 4, 279a (*grossus*), qui ne mentionne que nfr. *gros de Tours* (dep. Furetière 1690). On y ajoutera encore npr. (id.), classé 13/2, 132.

simplement, sur le modèle de la strophe 6, corriger *qui* en *ou*. Il reste, de toute manière, une imperfection métrique : que l'on transcrive *di taf'tas gris*, *di r'toûr* ou bien *di taf'tas ou di r'toûr*, le vers n'a que 6 syllabes, alors qu'on en attendrait sept. On pourrait, bien sûr, combiner les deux solutions et proposer *di t. gris ou (ét) di r.* A cause de *gris*, qui se justifie mal, il me paraît préférable de laisser le vers boiteux. De tels défauts de versification ne sont pas rares dans l'ancienne littérature wallonne.

3. « **boud'resses** ». Ce terme ancien figure dans la deuxième des *Dix pièces de vers sur les femmes et le mariage* (éd. J. Haust, Coll. Nos Dialectes; Inv. Piron, n° 285), datée de 1640⁽⁶⁾. Un des personnages y fustige la coquetterie des « filles de petit ouvrier » *qui s' mètèt ainsi qu' dès madames* alors qu'elles n'ont rien à la maison. Voici le passage qui nous intéresse :

131 *et qui louk'reût d'zos leû cotrê,
i n' trouv'reût qu'on mässi panê,
qui n' sièreût wêre come lès boud'rësses
qu'ile retournèt âtoû d' leû brës'.*

et la glose de l'éditeur : « *boud'rësses*, t. inédit. On pourrait lire *boûd'rësses* (bourdeuses, menteuses), mais ce sens ne convient guère, tandis que *boud'rësses* peut représenter le fr. 'boudeuses' et désigner un ornement de toilette (un flot de rubans?) 'qu'elles retournent autour de leur bras' ».

S'il est possible de rediscuter du sens, de la forme (*ou* bref, *où* long) et, donc, de l'origine du mot, c'est que, tout comme pour *guèridon* (v. DW 7, pp. 128-137), des documents nouveaux ont été mis à jour, qui apportent certaines précisions.

(6) Dans la même pièce, au v. 129 la glose de *tchamâres* ('broderies, chamarrures') doit aussi être corrigée. Le mot désigne un vêtement : v. L. Remacle, *Doc. ... Roanne*, 380-1.

Une fois de plus, les archives confirment abondamment un terme jusque là inédit; sous des formes diverses, je l'ai noté une quinzaine de fois, dans des registres notariaux du 17^e s. :

14-11-1646 deux paires de *boudresse* (J. Prion 132); 1647 deux pair de *boudresse* de toile et deux de rollet (S. Werpen 128v^o); 5-10-1648 4 paires *boudresses* (J. Sauveur 248v^o); 15-6-1649 deux paires de *boudresses* de toil (N. Dodeur); 10-12-1649 quatres parties esgalles de barrettes, *boudresses*, gorgerettes, boges [*bodjes*, corps, corsages] et aultres minutez de linge (R. Gangelt 126); 13-1-1651 begins, *boudresses* et bonnets d'enfant (V. Donneau); 27-7-1651 quatres paires de *boudresse* (J. Sauveur 115); 1652 des *boudres* (Lien 238v^o); 22-7-1652 diex paires de *boudresses* (J. Sauveur 156v^o); 2-12-1654 six paires de *poudresse* -- douze paires de *boudresse* (A. delle Hessale); 1658 deux pairs de *boudresses* toile (Lien); 6-2-1659 estante pour lors empaichée à repeser [= empeser] des *boudresses* (G. Dufrerne); 1668 onzes paires et demie de *boudresses* et bout de manche (Id. 213); 23-7-1669 4 paires de *boudresses* (J. Sauveur 39); 24-3-1683 sept paires de *boudres* (Lien); 10-11-1687 demy dousaine de pair de *boudresse* (M. Pinsart 292v^o).

Normalement, les "boudresses" vont par paires; et le mot est à mettre en rapport avec d'autres, bien attestés dans les mêmes sources : (*bouts de manches* (v. 1668)⁽⁷⁾, *manchettes*, *frazètes*. Ce n'est pas un « flot de rubans » qu'on tourne autour d'un bras, mais une sorte de manchettes ornant les deux bras. On écrira donc au v. 134 *leüs brès'*, et on traduira 'leurs bras'.

Le terme a-t-il vraiment disparu à Liège vers la fin du 17^e s.? Des dépouilllements supplémentaires devront le confirmer. Il n'est pas impossible qu'une mode nouvelle ait imposé, à cette époque, un autre mot. Il est curieux, en tout cas, de constater que la date de la dernière mention de

(7) Comp. 26-1-1674 six paires de bout de manches dites *frasettes* à dentelles (J. Pollain). — *Frazète* est aussi dans *Pièces*, IV, v. 45, dans le dict. malm. de Villers...

"boudresse à Liège (1687) coïncide presque exactement avec celle de l'apparition d'*engageantes*. Le fr. *engageante*, f., 'manche de toile ou de dentelle qui pend le long du bras' est attesté de 1695⁽⁸⁾ à Boiste 1829 (FEW 17, 445a); à partir de 1694, il est très courant chez les notaires liégeois, et une forme plus ou moins adaptée à la phonétique wallonne — *ingadjantes* — est également attestée par d'autres documents⁽⁹⁾.

L'influence de la mode, importante surtout dans certains domaines, comme l'habillement, est variable et difficile à mesurer; elle n'affectait pas de la même façon les grands centres, les bourgs et les villages. Quoi qu'il en soit de la situation à Liège, *"boudresse* peut avoir survécu plus longtemps ailleurs. A constater l'absence du mot dans les glossaires d'E. Renard et de L. Remacle, ainsi que chez les notaires de Herve, on en vient cependant à se demander si, en beaucoup d'endroits, la chose a même jamais été connue. Ce serait étonnant pour des villes comme Verviers, Malmedy et davantage encore Spa, centre de villégiature, fréquenté par une clientèle huppée et ouvert par excellence aux nouveautés.

Les documents qui nous sont parvenus n'ont pas tous été dépouillés et ne donnent qu'un reflet très imparfait de la

⁽⁸⁾ De Boursault 1694 pour GLLF. Pour des mentions plus tardives (jusqu'en 1900), v. M. Coppens d'Eeckenbrugge, *Matériaux pour l'histoire du voc. fr.*, Klincksieck, 2^e série, 16, 1979, p. 145.

⁽⁹⁾ Au v. 3213 de *Li Hinriâde travèstèye*: [Li bèle...] mèt' sès ingadjantes à dintèle (éd. et comment. par P. Rambeaux, mém. de lic. en Phil. Rom., Univ. de Liège, 1980, p. 92). V. aussi L' Remacle, 2^e éd., I, 584 « *engageant'* [plutôt *an-* que *in-*], s. de manches de dentelle ou de toile fine qui pendaient au bout du coude ou du bras. Dans un sens un peu différent, *ingadjantes* a survécu à Nivelles jusqu'au 20^e s.: *ingadjantes*, f. pl., atours, *engageantes* [= ?]: *Èle a mis sès ~ pou plére à s' galant* (J. Coppens, *Dict. aclot*, 222).

réalité. Grâce au témoignage d'A.-Fr. Villers, en tout cas, nous avons la preuve que, tout à la fin du 18^e s. (1793), c-à-d. plus d'un siècle après la dernière mention liégeoise, *boudresse* a été connu à Malmedy; mais on ne sait si c'est son existence qui y a été beaucoup plus longue qu'à Liège ou son introduction, plus tardive. Le *Dictionnaire wallon-français* (édité seulement en 1957) contient l'article suivant, qui, manuscrit, a échappé à J. Haust et au FEW :

« *boudresse* : s.m. [lire : f.], menteuse; on appelle aussi de ce nom des demi manches qu'on passe sur la chemise lorsqu'elle est sâle. »

La glose de Villers confirme le sens que nous avons déduit des exemples d'archives, mais elle est plus précise. Encore qu'un tel sens convienne bien au texte littéraire d'où nous sommes partis — en soulignant la saleté de tout ce que les coquettes ne montrent pas : sous le jupon, *on mâssi panê*, un pan de chemise sale; sous les *boud'resses*, des manches sales — il se peut qu'il ne soit pas le sens premier, mais le résultat d'une évolution, peut-être locale (manchettes ornementales, d'apparat > demi-manches d'utilité surtout pratique).

Pour l'étymologie, l'article de Villers est également intéressant : si notre substantif y figure sous le même chef que 'menteuse', c'est qu'il en est homonyme. Nous sommes donc amenés, contrairement à J. Haust, à transcrire *boud'resses* puisque, en malmédien comme en liégeois, 'menteuse' se dit avec *-oû-* long (¹⁰). La longueur de la voyelle réglée, l'étymon s'impose; c'est celui que Haust rejetait sous le prétexte qu'un sens 'bourdeuses, menteuses' ne

(¹⁰) On peut s'étonner de l'absence de graphies "*bouderesses*", qui ne sont pas rares pour 'menteuses'. Au sens premier, le mot restait étroitement lié à son masc., *bôrdeû*, à son verbe, *bôrder*. Dans un sens dérivé, ce rapport a pu n'être plus sensible.

convientrait guère. Je ne vois pas pourquoi, surtout si le sens de Villers est primitif (fausses manches); même autrement, des manchettes ne sont-elles pas destinées à donner le change, à faire croire que le luxe qu'elles étaient se prolonge sous le vêtement? Les *engageantes* n'invitent-elles pas à aller vérifier?

D'ailleurs, l'explication par le fr. *boudeuses*, indépendamment du sens, que l'on pourrait justifier, présente, elle, des faiblesses plus graves : dans ce cas, puisque «bouder» n'est pas wall. (on dit *brognî, broder...*, DFL 58-9), il faudrait supposer non seulement que le mot a été emprunté au fr., où il n'est pas attesté, mais que sa finale a été adaptée à l'usage liég. (le fr. du 17^e s. dirait plutôt *boudeuses* que *boudresses*)⁽¹¹⁾.

En conclusion, je crois qu'on peut considérer liég. † *boûderesses* 'sorte de manchettes' comme une création proprement wallonne, appartenant à la famille de *boûrder* 'mentir', dont l'étymologie n'est pas vraiment assurée, mais que le FEW 1, 440b rattache à **borda*.

Jean LECHANTEUR

wallon en marollien

Les auteurs qui ont étudié l'histoire du mot *wallon*⁽¹²⁾ ont montré que le terme a gardé longtemps le sens 'français' par opposition à 'allemand', 'flamand' : au cours de tout le

(11) Une création du fr. régional de Liège me semble peu vraisemblable. — Rem. que le fr. *boudeuse*, au sens de 'coiffe', non relevé par FEW 1, 422b apparaît sous une f. bien fr., à la fin du 18^e s., à Verviers (L. Remacle, Not., p. 62 : 1773, 1786) et à Herve (8-10-1783 deux coiffures de femmes dite vulgo *boudeuses* J.-J. Rensonnet).

(12) V. surtout A. Henry, *Esquisse d'une histoire des mots wallon et Wallonie*, 2^e éd.. La Renaissance du Livre, 1974, 96 pp.; et É. Legros, in VW 39, pp. 118-126; 40, 1966, pp. 50-53; 41, 1967, pp. 35-40.

17^e s. et encore vers 1730, chez François Cottignies. C'est de la même décennie (1733, 1738) que sont les premières attestations sûres du sens 'dialecte' (É. Legros, VW 41, pp. 38-9).

Au 19^e s., une expression comme *Flandre wallonne* est sortie de l'usage et devenue purement historique. Le sens 'français' paraît, alors, avoir disparu, même s'il se maintient tardivement, par un conservatisme artificiel, dans des dictionnaires et des encyclopédies, et s'il peut, de là, avoir pénétré dans la langue de quelques auteurs.

Personne, à ma connaissance, n'a fait état de sa survie jusqu'à la fin du 19^e s., dans le français populaire de Bruxelles, en marollien. Sous le pseudonyme de Coco Lulu. Victor Lefèvre publiait en 1898, chez Lacomblez, un amusant petit recueil intitulé *Fables de La Fontaine interprétées par Coco Lulu* (recueil réédité, sans date, par Wellens et Godenne). On y trouve deux emplois de *wallon* au sens «français». Dans *El loup et el Lemmeke* (1^{re} éd., p. 22; rééd., pp. 25-6), le loup dit à l'agneau :

— Stinker! [glosé en note «petit puant»] qu'en wallon on appelle agneau.
Sur moi t'as dit tout' sort' de choses
deux ans passés [...];

et dans *Les deux coqs* (1^{re} éd., p. 46; rééd., pp. 52-3) :

Comme un pahon Wannes' était si fier!

Il avait tout plein des bonn' amies.

(Comme on dit en wallon : c'est des polygamies...)

Qui faisions bisquer Lambert...

Quelques sondages chez d'autres écrivains bruxellois ne m'ont pas procuré de nouveaux exemples. S'agit-il donc d'un emploi purement personnel, à fonction comique? Peut-être. Pourtant, le sens 'français' n'a-t-il pu survivre plus longtemps en territoire germanique, là où le mot *wallon* n'avait pas l'occasion d'être utilisé couramment pour désigner le patois local? D'autres villes dont la situation est un peu semblable à celle de Bruxelles, comme Eupen ou Arlon, pourraient avoir, elles aussi, conservé plus longtemps que les villes wallonnes le sens ancien. Des lecteurs nous aideront peut-être à préciser ces petits détails.

J.L.

Chronique

Thèse de doctorat

GAZIAUX Jean-Jacques, *La vie agricole à Jauchelette [Ni 67]. Etude dialectologique et ethnographique*; Université de Louvain, 1981.

Mémoires universitaires 1980 à 1982 (et additions aux années antérieures). - Mémoires de licence en Philologie Romane, sauf indication contraire.

Université de Liège :

DE BACKER Fabienne, *Vocabulaire de la vie religieuse dans les patois de Belgique romane*; 1982.

DEJOIE Marie-Pierre, *Formes et formules de civilité. Etude dialectologique et ethnographique dans la région d'Awans [L 47]*; 1982.

DOPPAGNE Thierry, *Edition critique d'un lexique verviétois inédit (Joseph Ramlot, 1831)*; 1981.

FRAIKIN Fabienne, *Le métier de mineur à Trembleur [L 43]. Etude dialectologique et ethnographique*; 1981.

GARZANITI Marie-Rose, *Essai d'évaluation des éléments celtiques dans le vocabulaire courant en Belgique romane*; 1981.

GOFFIN Françoise, *Le pain, la viande, la bière dans la région de Bouffioulx-Châtelet (Charleroi)*; 1982.

KOKOU Fabienne, *Français régional de Belgique. Enquête géographique*; 1982.

MAGNÉE Anne, *Le vocabulaire des jeux enfantins dans le parler d'Alleur [L 49] (1910-1930)*; 1981.

MARÉCHAL Monique, *Le corps humain et les maladies. Enquêtes dialectologiques et ethnographiques au Pays de Herve*; 1982.

NEUPRÉ Roland, *Toponymie de Chevron [Ve 41]*; 1981.

RAMBEAUX Paul, *Li Hinriâde travestye. Edition et commentaire*; 1980.

THOMAS Patricia, *Enquête dialectale à Beauraing [D 96]. Etude linguistique et ethnographique sur base d'enquêtes orales à témoin unique*; 1982.

Université de Bruxelles :

DECRAENE Dominique, *Le vocabulaire du boulanger mouscronnois*; 1980.

LIÉGEOIS Evelyne, *Le charbonnier à Oignies-en-Thiérache*; 1981.

ROLAND Nathalie, *Le vocabulaire du verrier à vitre dans le pays de Charleroi. Etude dialectologique*; 1981.

- SALMON Claude, *La chasse en plaine et en bois à Senzeilles [Ph 46]. Etude dialectologique*; 1980.
- Université Catholique de Louvain :*
- ANSELME Michel, *Etude lexicologique sur le patois de Bertrix [Ne 44] : le jardinage*; 1980.
- BASTIN Philippe, *Les lieux-dits de Barvaux-sur-Ourthe [Ma 10]*; 1980.
- BEGOVICS Idilco et BOVOY Marie-Véronique, *Le folklore dansé wallon. Bibliographie. Enquête sur les tentatives actuelles de réinsertion de la danse traditionnelle dans la vie culturelle*; Institut d'Education Physique, 1982.
- COLET Eric, *Le parler wallon du Wisconsin. Aspects phonétique, morphologique, syntaxique et lexicologique*; 1982.
- COLLET Emmanuel, *La procession et la fête à Nivelles (XIV^e-XVIII^e siècles), reflet d'une société postmédiévale*; Histoire, 1982.
- CONNART Marie-Christine, *Le choix des prénoms à Moustier (Hainaut) de 1700 à 1794*; Histoire, 1977.
- COUVREUR Bernadette, *Gentilés, blasons populaires et toponymes dans les stéréotypes de langage des dialectes des cantons de Dinant et de Beauraing*; 1981.
- DELBRUYÈRE Béatrice, *Toponymie de la commune de Waha [Ma 31]*; 1981.
- DELPLANCHE Béatrice, *Proverbes et expressions du dialecte de Mons*; 1982.
- DUTRY Pascale, *Les prénoms à Merbes-le-Château [Th 26] de 1833 à 1950*; 1982.
- FRIPIAT Monique, *Ethnotextes recueillis dans la région de Ciney. Vie rurale : agriculture, élevage, travaux domestiques*; 1980.
- GILBERT Geneviève, *Vocabulaire des maréchaux-ferrants et des forgerons à Bornival [Ni 86], Jumet [Ch 43] et Pont-à-Celles [Ch 18]*; 1980.
- GUSTIN Christine, *Les animaux dans le parler de Marche-en-Famenne et des environs*; 1981.
- HODY Marianne, *Le lexique [français] du tricot d'après des manuels des XIX^e et XX^e siècles et d'après une enquête à Aubel [Ve 4]*; 1982.
- LENOBLE Véronique, *Jean Guillaume : Djusqu'au solia. Analyse littéraire*; 1982.
- MEYBOS Annie, *Ethnotextes de Sart-Dames-Avelines [Ni 112]. La vie d'une femme*; 1981.
- PIERLOT André, *Le vocabulaire de l'athlétisme. Enquête à Longwy et à Dampicourt*; 1982.
- STORME Christian, *L'agriculture à Huissignies [A 49]. Enquête dialectologique et ethnographique*; 1982.

TAVIER Françoise, *Etude anthroponymique de la commune de Hour [D 85]*; 1982.

THOMAS Françoise, *La vitalité du dialecte à Neerheylissem [Ni 20]*; 1982.

VAN HOECKE Stéphane, *De tempête à beau fixe. Les conditions atmosphériques dans la poésie de Franz Dewandelaer*; 1981.

WAUTHY Anne-Françoise, *Toponymie de Saint-Aubin [Ph 23]*; 1982.

En outre, plusieurs mémoires de licence en Philologie germanique de l'Université de Louvain ont été consacrés à une recherche sociolinguistique sur les prénoms utilisés dans des communes wallonnes, pendant la période 1960-1975. Le titre uniforme de ces mémoires est *Een sociolinguistisch onderzoek naar de voornamen in de gemeente(n) van -- (Periode 1960-1975)* :

BILAS Michelle, *Saint-Hubert en [et] Sainte-Ode*; 1980.

BOSCARDIN Anne-Marie, *Aiseau-Presles*; 1980.

DELHOVE A., *Lessines en Deux-Acren*; 1978.

DENIS Martine, *Bertrix, Bouillon en Libramont*; 1977.

DEROO Jean, *Solre-sur-Sambre en Erquelinnes*; 1979.

JEUNEHOMME Christine, *Beaumont en Sivry-Rance*; 1979.

KRESS Patrick, *Arlon*; 1980.

LAMAILLE Geneviève, *Dinant*; 1978.

LANOTTE Anne-Marie, *Tintigny en Habay*; 1980.

NENQUIN Marie-Hélène, *Pâturages*; 1980.

SQUOQUART Anne, *Ath*; 1978.

TERWAGNE Cécile, *Ouffet en Clavier*; 1979.

ZIMMER Dominique, *Marchienne-au-Pont*; 1980.

Katholieke Universiteit te Leuven :

DEWAELHEYNS J., *La culture betteravière dans le nord-ouest de la Hesbaye liégeoise. Etude dialectologique*; 1979.

JACOBS M., *Une étude socio-linguistique des francophones à Ostende. Attitudes, usage et norme*; 1980.

SCHOUTEDEN I., *Etude sociologique sur les francophones à Anvers. Attitude et comportement linguistiques*; 1980.

SEGHERS Y., *Etude dialectologique en rapport avec les parties non habitées de l'habitation rurale dans la région entre Soignies et Nivelles*; 1981.

VAN HAMEL Monique, *Etude dialectologique et folklorique sur les coutumes relatives à l'amour et au mariage dans la région entre Nivelles et Soignies*; mars 1982.

VANTYGHEM B., *Terminologie dialectale en rapport avec les desserts et les entremets dans la région entre Soignies et Nivelles*; 1981.

WITTESEALE C., *Dénominations dialectales des affections cutanées et des traitements prescrits par la médecine populaire dans la région entre Soignies et Nivelles*; 1981.

TABLE DES MATIÈRES

Louis REMACLE, Le mot technique <i>démergement</i>	5
Victor GEORGE, Vocabulaire du jardinage à Bois-Borsu [H 71] ...	15
Jules HERBILLON, Etymologie de mots wallons du Centre (K-W) ..	35
Roger PINON, Quelques considérations sur le Pater dans les dialectes de Wallonie (suite et fin)	46
Marie-Thérèse COUNET, Documents oraux	62
Textes d'Ardenne méridionale - Offaing-Hamipré (Ne 62)	67
Thierry DEBATY, Une <i>paskèye</i> sur la révolution liégeoise de 1789	94
Mélanges	
Louis REMACLE, Notes critiques	113
Jean GERMAIN, Une attestation ancienne de wallon	118
Jean LECHANTEUR, Quelques documents liégeois sur <i>entièreté</i> et ses synonymes	122
Jean LECHANTEUR, Gloses (Littérature ancienne)	130
J.L., <i>wallon</i> en marollien	139
Chronique	140

SOCIÉTÉ DE LANGUE
ET DE LITTÉRATURE WALLONNES LIÈGE

Cotisations : Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année, il suffit de s'inscrire en versant la cotisation annuelle de *membre affilié* (400 F) ou de *membre protecteur* (minimum 600 F) au C.C.P. 000-0102927-10 de la S.L.W.

Vente des publications : s'adresser exclusivement à Roger Pinon, quai de Rome 10, Boîte 031, 4000 Liège. Une liste complète des publications disponibles est consultable à la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie.

Extrait du catalogue :

Les Dialectes de Wallonie, le tome 450 F

Bulletin de la Société de Langue et de Littérature wallonnes
(76 tomes parus, la plupart encore disponibles) :

tome 75 (1974) : A. LALOUX, <i>Mi p'tit viyadje dès-ans au long</i> ;	900 F
J. MASSONNET, <i>Lexique du patois gaumais de Chassepierre et de la région (A-C)</i> , 356 pp.	
tome 76 (1975) : J. MASSONNET, <i>Lexique...</i> (fin) (n'est fourni qu'avec le t. 75) Ensemble	1.600 F

<i>Bulletin du Dictionnaire wallon</i> , 23 tomes	s'informer auprès de
<i>Annuaire de la Société</i> , 34 tomes	M. Pinon

Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes :

J. FELLER, <i>Traité de versification wallonne</i> , 1928, 400 pp.	1.000 F
R. DASCOTTE, <i>Étude dialectologique... sur l'élevage dans le Centre</i> , 1978, 158 pp.	350 F
L. REMACLE, <i>Glossaire de La Gleize</i> , 1980, 216 pp.	500 F

Collection littéraire wallonne :

1. J. CLASKIN, <i>Airs di flûte et autres poèmes wallons</i> , éd. critique par Maurice Piron, 1956, 156 pp. (*)	350 F
2. W. BAL, <i>Fauves dèl Tâye-aus-Fréjés èt Contes dou Tiène-al-Bije</i> , 1956, 110 pp.	250 F
3. G. WILLAME, <i>Sonnets</i> , éd. critique par Jean Guillaume, 1960, 78 pp.	200 F
4. F. DEWANDELAER, <i>Œuvres poétiques</i> , éd. critique par Jean Guillaume, 1970, 222 pp.	500 F

Collection « Littérature Dialectale d'Aujourd'hui » :

1. J.-D. BOUSSARD, <i>Li Rodje Dame</i> (*). — 2. É. GILLIARD, <i>Li dérène saison</i> . — 3. M. DUSSAUSSOIS, <i>Et l'iviér qui va v'ni</i> . — 4. J. d'INVERNO, <i>On neûr vèvi qu'on nome amoûr...</i> — 5. J. RATHMÈS, <i>L'èfant so l' teût</i> . — 6. Ch. GEERTS, <i>Lès-eûres d'après</i> . — 7. V. GEORGE, <i>Rècinèyes</i> : le volume	125 F
8. A. HENIN, <i>Lès téres dau Bon Diè</i> (vol. double)	250 F
9. J. HOUBART-HOUZE, <i>Contes d'on payis d'ôte pâ</i>	150 F

(*) Ne se vend plus qu'avec la collection complète.



Imprimé en Belgique

BD. 27.157